

# POLITIQUE ESG-CLIMAT DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 2021

Bilan de la période allant  
du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021





# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, dans le cadre du projet du Groupe<sup>(1)</sup> Crédit Agricole SA a dévoilé son ambition et ses objectifs sur le « projet sociétal » qui engage une transformation globale de son modèle avec l'ensemble de ses métiers en faveur d'une transition verte et juste de la société. Crédit Agricole Assurances s'engage à agir dans l'intérêt de tous grâce à ses investissements dans la transition énergétique, au travers de ses actions en matière d'inclusion dans l'accompagnement de tous, en particulier des plus modestes, pour accéder à la protection, en offrant des services et des produits adaptés.

Pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050, Crédit Agricole Assurances a rejoint en 2021 l'initiative Net Zero Asset Owner Alliance et renforcera ses investissements dans les projets bas carbone. En cohérence avec le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole qui confirme ainsi sa contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies, Crédit Agricole Assurances renforce ses engagements pour le climat. Crédit Agricole Assurances s'engage à baisser de 25% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement en actions cotées et obligations corporate et à doubler ses investissements dans les énergies renouvelables pour atteindre en 2025 la capacité installée de 14 GW soit la consommation annuelle moyenne en électricité de 5 millions de foyers français par an.

L'année 2021 a été marquée par une série de réalisations : renforcement de ses positions à l'international, lancement de nouvelles offres (automobile, multirisques professionnelle...), nouvelle gamme proposant des supports en Unité de Compte plus socialement et écologiquement responsables.

En tant que 1<sup>er</sup> assureur en France et investisseur institutionnel majeur de la transition climatique, Crédit Agricole Assurances communique, depuis 2016, de manière transparente à ses clients sur sa politique ESG-Climat et poursuit l'alignement progressif de son portefeuille d'investissement aux Accords de Paris tout en accompagnant la transformation des activités économiques.

 **Philippe Dumont**

Directeur Général de  
Crédit Agricole Assurances

(1) Le projet du Groupe est basé sur trois piliers : l'excellence relationnelle (projet client), la responsabilité en proximité (projet humain) et l'engagement sociétal (projet sociétal).

# ▶▶ FAITS MARQUANTS 2021

559 M€  
social bonds  
1,3 Md€  
Sustainable  
bonds

Exclusion  
des développeurs  
et finalisation de  
la sortie du charbon  
d'ici 2030

Stratégie  
de gestion ESG  
sur près de 75 %  
des encours gérés  
en portefeuille

Près de  
11 Md€  
d'immeubles  
certifiés

8 Md€  
d'obligations  
vertes

20 % de votes  
d'opposition dans  
les Assemblées  
Générales

Adhésion à  
la Net Zero Asset  
Owner Alliance et  
aux Principles for  
Sustainable  
Insurance

Empreinte carbone  
en baisse de plus  
de 30 % depuis 2019  
(scopes 1, 2 et 3)

Investissement  
de plus de 8 GW de  
capacité de production  
dans les énergies  
renouvelables

# SOMMAIRE

## NOTRE APPROCHE 2021 DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT ..... 7

### 1 DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ 8

CRÉDIT AGRICOLE S.A. .... 8

PARTENAIRES DU GROUPE  
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES ..... 8

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE  
ASSURANCES ..... 8

ADHÉSION À DES CHARTES/INITIATIVES .. 9

UNE STRATÉGIE ESG-CLIMAT BIEN ANCRÉE  
CHEZ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES ... 9

LES EXCLUSIONS NORMATIVES  
ET SECTORIELLES ..... 11

Rôles et responsabilités ..... 11

Périmètre d'application des exclusions ..... 11

Les exclusions normatives ..... 11

Les critères d'exclusions sectorielles ..... 12

► Exclusion de l'industrie du tabac ..... 12

► Renforcement de la politique d'exclusion  
des entreprises du secteur du charbon ..... 12

► L'exclusion des entreprises du secteur  
des hydrocarbures conventionnels/non  
conventionnels (autres énergies fossiles) ... 13

LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS  
NOTRE GESTION DE L'ACTIF GÉNÉRAL .... 14

Intégration ESG sur les titres cotés ..... 15

► Les titres émis par des entreprises ..... 15

► Souverains et Assimilés ..... 17

► OPCVM ..... 17

Privilégier les investissements générateurs  
de valeurs qui répondent aux Objectifs  
de Développement Durable (ODD) ..... 18

► Un Investisseur qui contribue aux évolutions  
sociétales en favorisant une approche  
durable et vivable de la ville. .... 18

► Un investisseur qui intensifie son soutien  
dans la transition énergétique face aux défis  
climatiques et environnementaux. .... 20

► Un Investisseur engagé  
dans l'Immobilier durable ..... 22

INFORMATION DES ASSURÉS ..... 24

### 2 MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION . 25

### 3 GOUVERNANCE DE L'ESG AU SEIN DE L'ENTITÉ ..... 26

CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... 26

DIRECTEUR GÉNÉRAL ..... 26

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ..... 26

### 4 STRATÉGIE D'ENGAGEMENT, POLITIQUE DE VOTE ET COMPTE-RENDU ..... 27

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ..... 27

POLITIQUE DE VOTE 2021 :  
INFLUENCER LES PRATIQUES ESG  
DANS LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS  
ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION  
DES ENTREPRISES ..... 27

### 5 INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNES ET AUX « ÉNERGIES FOSSILES » . 29

INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE  
ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE  
VERTE ..... 29

ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE  
DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR CRÉDIT  
AGRICOLE ASSURANCES ..... 30

6

## STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS ..... 33

INDICATEUR DE TEMPÉRATURE -  
ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS .. 33

ÉVALUATION PAR LE SCORE DE RISQUE  
PHYSIQUE ..... 33

ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES  
DE TRANSITION AVEC DES SCÉNARIOS  
(APPROCHE TOP-DOWN) ..... 34

MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES  
CARBONE DES PORTEFEUILLES  
DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES ..... 34

L'APPROCHE TOP-DOWN ..... 34

Classes d'actifs prises en compte  
dans le calcul ..... 34  
Estimation de l'intensité carbone..... 35

L'APPROCHE BOTTOM-UP D'AMUNDI ..... 35

Calculs en empreinte ..... 35  
Corriger les effets d'allocations sectorielles .36  
Classes d'actifs prises en compte  
dans le calcul ..... 36  
Estimation de l'empreinte carbone  
des entreprises en portefeuille  
(scopes 1, 2 et 3 (amont))..... 36  
Estimation de l'empreinte carbone  
des Souverains et Assimilés ..... 36

OUTIL PACTA DE 2° INVESTING INITIATIVE 37

PÉRIMÈTRE DE L'ANALYSE..... 37

Malgré le pourcentage faible du périmètre de  
l'étude, celle-ci met en exergue l'exposition  
de notre portefeuille aux secteurs les plus  
émissifs et aux risques de transition

ANALYSE DES SCÉNARIOS CLIMAT ..... 38

7

## ALIGNEMENT ET GESTION DES RISQUES DE LA BIODIVERSITÉ ....41

8

## GESTION DES RISQUES ET SPÉCIFICITÉS DES RISQUES CLIMATIQUES ..... 43

IDENTIFICATION DES RISQUES..... 43

ANALYSE DES RISQUES DITS « PHYSIQUES » 43

ASSUREUR .....43

INVESTISSEUR.....44

ÉMETTEURS PUBLICS .....44

ÉMETTEURS CORPORATES .....44

IMMOBILIER .....44

INFRASTRUCTURES .....44

ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION . . . 45

IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS..... 47

IMMOBILIER ..... 47

INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES (EN CAPITAL ET/OU EN  
DETTES) ..... 47

ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES  
PHYSIQUES ET RISQUES DE TRANSITION . 47

9

## DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES ..... 49

10

## PROPOSER AUX ASSURÉS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE RESPONSABLES, VERTES ET SOLIDAIRES ..... 50

CONCLUSION ..... 53

## ANNEXES ..... 54

### ANNEXE 1

BILAN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE  
ASSURANCES ..... 54

### ANNEXE 2

DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG ..... 56

### ANNEXE 3

LE FILTRE BEST-IN-CLASS D'AMUNDI ..... 58

### ANNEXE 4

LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT  
RESPONSABLE DE L'ONU (PRI) ..... 59

### ANNEXE 5

LE PACTE MONDIAL (UN GLOBAL IMPACT) 60

### ANNEXE 6

MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE  
DE CALCUL D'EMPREINTE CARBONE  
DES PORTEFEUILLES SOUS GESTION ..... 61

### ANNEXE 7

LISTE DES INVESTISSEMENTS  
FAVORABLES À LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE ..... 62

### ANNEXE 8

TRADUCTION DES OBJECTIFS  
NATIONAUX ET INTERNATIONAUX  
DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS  
DE GAZ À EFFET DE SERRE ..... 63

### ANNEXE 9

ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE  
EUROPÉENNE ..... 64

### ANNEXE 10

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS  
« ARTICLE 8 » ET « ARTICLE 9 »  
AU SENS DU RÈGLEMENT  
« DISCLOSURE » COMPOSANT  
LE FONDS EUROS ..... 65

# NOTRE APPROCHE 2021 DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE-CLIMAT

Depuis la mise en application de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures<sup>(2)</sup> (TCFD) de 2017 et de l'actuel article 29 de la Loi Énergie-Climat, Crédit Agricole Assurances présente sa politique ESG-Climat et donc la prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement. En effet, ces facteurs peuvent sensiblement affecter la société et son environnement et par conséquent la rentabilité des entreprises et des projets dans lesquels Crédit Agricole Assurances investit. Il s'agit fondamentalement d'une approche sélective des émetteurs selon leurs pratiques.

En cohérence avec la feuille de route du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances entend maîtriser pleinement les risques et opportunités liés au changement climatique et renforcer son engagement en faveur du financement de la transition énergétique. En alignant sa politique ESG-Climat avec les Accords de Paris (sortie programmée du charbon thermique à 2030 dans l'Union Européenne et l'OCDE) et sur la neutralité carbone en 2050, Crédit Agricole Assurances contribuera aux objectifs internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre en privilégiant une réduction équilibrée des gaz à effet de serre au sein de chaque secteur et chaque zone géographique dans lesquels il est actif.

En s'appuyant sur les exigences nationales et internationales, notre rapport extra-financier est donc structuré selon le contenu des informations à publier :

	Contenu de la section	Recommandation TCFD
1	Démarche générale de l'entité	Stratégie
2	Moyens internes pour contribuer à la transition	Gouvernance
3	Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	Gouvernance
4	Stratégie d'engagement, politique de vote et compte-rendu	Stratégie
5	Alignement taxonomie et part « énergies fossiles »	Gestion des risques
6	Alignement sur l'Accord de Paris	Métriques et cibles
7	Alignement et gestion des risques de la biodiversité	Métriques et cibles
8	Gestion des risques et spécificités des risques climatiques	Gestion des risques
9	Démarche d'amélioration et mesures correctives	Stratégie
10	Proposer aux assurés des contrats en UC responsables, verts et solidaires	

Enfin, des annexes permettent de développer certains aspects.

(2) La TCFD a été créée lors de la COP21 pour définir des recommandations concernant la transparence financière des entreprises en matière de climat. Présidée par Michael Bloomberg, son rapport final publié en juin 2017 précise les 4 piliers attendus dans les reporting climat des entreprises : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés.

# DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

Les entités suivantes contribuent au cadrage et à la mise en œuvre de la politique ESG-Climat du groupe Crédit Agricole Assurances :

## CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. définit la politique d'investissement responsable pour l'ensemble de ses filiales, dont Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole S.A. détient 100% de la holding du groupe Crédit Agricole Assurances.

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances s'intègre dans celle du Groupe Crédit Agricole<sup>(3)</sup>.

## PARTENAIRES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

### ▶▶ Groupe Amundi

- ▶ Leader européen et partenaire principal du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de gestion d'actifs.

### ▶▶ Crédit Agricole Corporate & Investment Banking (CACIB)

- ▶ Leader mondial en matière de « green bonds » (origination, structuration et placements).

## LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

La holding, dénommée Crédit Agricole Assurances, détient elle-même, directement ou indirectement 22 sociétés<sup>(4)</sup>.

Le groupe Crédit Agricole Assurances est signataire des PRI<sup>(5)</sup> depuis 2010 qui lui octroie la note de A en 2021 (échelle de A à E, E étant la moins bonne note) sur le pilier relatif à la stratégie et la gouvernance.

La politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances se décline sur trois axes correspondant aux trois principales activités : assureur, investisseur, employeur.

La nature des activités du groupe Crédit Agricole Assurances le conduit à être plus actif dans des secteurs aux activités répondant à des besoins essentiels des populations. Il s'agit des thématiques suivantes :

### ▶▶ Immobilier

- ▶ Un investisseur de premier plan en immobilier.
- ▶ Un des premiers assureurs habitation en France.

### ▶▶ Santé et bien vieillir

- ▶ Leader de la prévoyance individuelle en France.
- ▶ Fort investissement dans les établissements de santé et les EHPAD.

### ▶▶ Énergies renouvelables

- ▶ Investisseur institutionnel de premier plan dans la transition énergétique.

<sup>(3)</sup> <https://www.credit-agricole.com/chaines-d-infos/toutes-les-chaines-d-info-du-groupe-credit-agricole/info/le-credit-agricole-reconnu-pour-son-ambitieuse-strategie-climat>

<sup>(4)</sup> Société mère (1) : CREDIT AGRICOLE ASSURANCES

Assureurs (17) : PREDICA, LA MEDICALE, PACIFICA, CALIE, SPIRICA, Mudum SEGUROS, CA VITA, FINAREF RISQUES DIVERS, FINAREF VIE, CACI LIFE, CACI NON LIFE, CA LIFE JAPAN, CA ASSICURAZIONI, CA LIFE GREECE, ASSUR&ME, CA ZYCIE, CATU, Predica Espagne

Réassureur (1) : CACI REINSURANCE

Holdings (3) : CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE, SPACE HOLDING, SPACE LUX

<sup>(5)</sup> Principles for Responsible Investments de l'ONU ([www.unpri.org](http://www.unpri.org)). Pour des détails sur ces principes le lecteur pourra se reporter à l'annexe 4.




## ADHÉSION À DES CHARTES/INITIATIVES

Charte/Initiative/Groupe de travail	Année engagement	Objectif poursuivi par l'initiative
PRI (Principle for Responsible Investment) 	2010	Inciter les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles, au sens large.
France Assureurs (ex FFA)/Commission Finance Durable/Groupe de Travail ESG-Climat	2017	Groupes de travail et de réflexion sur les questions liées au développement durable et à l'ESG-Climat.
Soutien TCFD	2019	La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières.
Accords de Paris	2019	Limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°, de préférence à 1,5 degré Celsius.
Tobacco-Free Finance Pledge	2020	Traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale, en réduisant les liens entre le secteur financier et le secteur du tabac.
PSI (Principle for Sustainable Insurance)	2021	Mise en place d'un cadre incitant le secteur de l'assurance à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses prises de décisions.
NZAOA	2021	Limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C. Les assureurs et investisseurs qui s'engagent sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050.

## UNE STRATÉGIE ESG-CLIMAT BIEN ANCRÉE CHEZ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances, déployée dans toutes les compagnies françaises et la plupart des filiales internationales, comporte des objectifs et résultats mesurables relatifs au risque induit par le changement climatique, pour application à la gestion des placements des fonds euros et des fonds propres :

Accélérer le financement des énergies renouvelables et les projets et initiatives au service de la transition énergétique. 	Travaux avec les entités du Groupe, participation aux réflexions méthodologiques des acteurs de la place. 	Maîtriser l'impact carbone de notre portefeuille. 
Poursuite des investissements en énergies renouvelables.	Amélioration de la capacité de suivi des empreintes carbone des portefeuilles.	Politique de désinvestissement du secteur du charbon et des autres énergies fossiles à venir.

 **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** Pour ses investissements, Crédit Agricole Assurances privilégie les secteurs répondant aux besoins fondamentaux de la population : la nourrir, la loger, la soigner et lui apporter les services essentiels. Ce qui lui permet également de contribuer en partie aux Objectifs de Développement Durable<sup>(6)</sup> (ODD).

(6) Détail sur le site : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

En l'occurrence, des financements de projets de réhabilitation et de construction de quartiers dynamisant l'économie et revalorisant les territoires, les financements de projets d'énergies renouvelables, illustrent la capacité de Crédit Agricole Assurances à investir dans l'économie, tout en visant des objectifs sociétaux (logement de qualité à des loyers abordables) et environnementaux.

Notre politique ESG-Climat s'applique aux entités du groupe Crédit Agricole Assurances ayant un portefeuille de placements financiers et commercialisant des produits en unités de compte pour un encours total d'actifs financiers de 410 Md€.

La politique ESG-Climat couvre l'ensemble des classes d'actifs en portefeuille en prenant en compte les particularités de chacune et en appliquant des méthodologies adaptées.

Deux catégories sont identifiées : les actifs en représentation des contrats en unités de compte<sup>(7)</sup> et les actifs en représentation des fonds euros<sup>(8)</sup> et des fonds propres.

Pour les contrats en Unités de Compte, Crédit Agricole Assurances a pour objectif d'offrir à ses clients une gamme pertinente de supports ESG-Climat (annexe 10).

#### Actifs en représentation des contrats en unités de compte (87 Md€)

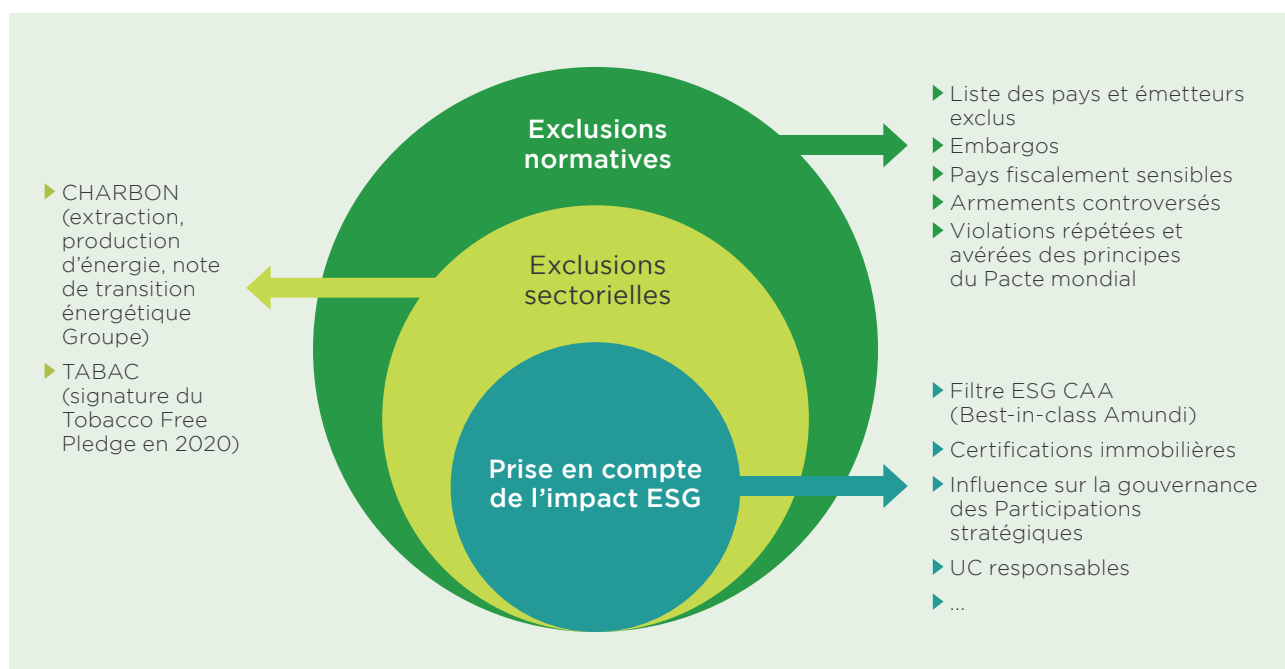
Plusieurs de nos compagnies<sup>(9)</sup> proposent des contrats en unités de compte à leurs clients.

Dans les Unités de compte, les fonds collectifs du groupe Crédit Agricole SA<sup>(10)</sup>, Amundi et ses filiales se voient appliquer les exclusions du groupe Crédit Agricole. Les fonds collectifs des autres sociétés de gestion (8% des encours totaux en unités de compte) sont soumis aux règles d'exclusion propres à la société qui les gère.

#### Actifs financiers dont fonds euros et fonds propres (323 Md€)



Tout d'abord, la totalité des actifs de Crédit Agricole Assurances passe par le filtre de la liste d'exclusions du groupe Crédit Agricole. Les sociétés de gestion hors groupe Amundi appliquent une liste d'exclusions propre sur leurs fonds collectifs principalement en actions cotées, en obligations, en immobilier et en infrastructures. Tous les autres actifs gérés par des entités du groupe Crédit Agricole sont soumis à la liste d'exclusion du groupe.



(7) Par contrat en unités de compte nous entendons les supports d'investissement où le client supporte le risque de performance financière.

(8) Par fonds euros nous entendons les contrats à capital garanti faisant porter un risque de performance financière des supports d'investissement à l'assureur. Il s'agit en France des fonds euros (fonds euros « standards » et fonds euro-croissance) et à l'étranger, des fonds garantis.

(9) Predica, Spirica, UAFLife Patrimoine, La Médicale, Ca Life Japan, Ca Vita, CALIE, CATU.

(10) Cela inclut Crédit Agricole S.A., CA CIB, Indosuez, LCL.

## LES EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES

Crédit Agricole Assurances souhaite ne pas être complice de pratiques jugées inacceptables. Par sa politique d'engagement, Crédit Agricole Assurances peut faire évoluer les pratiques de l'émetteur. Malgré diverses interrogations, relances et avertissements de désengagement de différents investisseurs, l'émetteur peut continuer d'exercer des activités jugées répréhensibles qui nous conduisent à l'inclure dans notre liste d'émetteurs exclus de nos investissements. Cette liste est mise à jour régulièrement en coordination avec le Groupe Crédit Agricole et notre mandataire Amundi. Nous appliquons cette liste d'exclusions pour pratiques inacceptables à tous nos actifs.

### Rôles et responsabilités

Crédit Agricole Assurances définit, dans le cadre des Politiques du groupe Crédit Agricole et avec le soutien de l'expertise d'Amundi, la stratégie et les thèmes d'exclusions qui s'appliquent à ses portefeuilles. Une fois les thèmes d'exclusions définis, Amundi a la responsabilité d'appliquer la liste des émetteurs ou groupes d'émetteurs interdits. En pratique, Amundi attribue à ces émetteurs la note de G, soit la plus mauvaise dans son échelle de notation interne.

### Périmètre d'application des exclusions

La politique d'exclusion pour pratiques inacceptables (émetteurs notés G) a vocation à s'appliquer à l'intégralité des actifs financiers des compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances. En pratique, elle s'applique intégralement aux mandats et aux fonds dédiés, quelle que soit la société de gestion retenue et aux fonds collectifs du groupe Amundi. Les fonds collectifs des autres sociétés de gestion respectent les exclusions de la société.

### Les exclusions normatives

La politique d'exclusions s'applique aussi bien aux émetteurs privés qu'aux émetteurs publics et assimilés<sup>(11)</sup>. Cette politique, qui a vocation à s'appliquer à la plus grande partie possible des actifs, repose sur les 3 piliers suivants<sup>(12)</sup> :

#### ▶▶▶ Exclusions pour violations répétées et avérées de tout ou partie des 10 principes du pacte mondial (UN Global Compact annexe 5).

Certaines entreprises, par leurs agissements, violent de manière avérée et répétée tout ou partie des 10 principes du pacte mondial relatifs aux droits de l'Homme, aux Normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

#### ▶▶▶ Exclusion des États mis au ban de la communauté internationale et ayant des pratiques fiscales agressives.

Les émetteurs privés ne sont pas les seuls à avoir des pratiques inacceptables. C'est également le cas de certains États et des émetteurs assimilés (ou organismes publics). Les titres de dettes émis par ces États sont donc exclus des investissements. Sauf cas argumenté, les émetteurs privés ayant élu domicile dans ces États sont également exclus. Deux critères fondent ces exclusions :

- ▶ **Politiques d'embargos** : les États mis sous procédure d'embargo par la commission des sanctions du conseil de sécurité de l'ONU, l'OFAC américain (Office of Foreign Asset Control), l'Union Européenne ; les restrictions émises par l'État français fondent la liste des États exclus de nos portefeuilles. Il s'agit en général d'États perpétrant des crimes ou des exactions collectives ou participant de manière avérée au financement du terrorisme.
- ▶ **Pays fiscalement sensibles** : nous n'investissons pas dans des États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

#### ▶▶▶ Exclusions relatives aux armements controversés.

Le groupe Crédit Agricole Assurances reconnaît le droit aux États de se défendre lors de conflits symétriques (conventionnels) ou asymétriques (ex : attaques terroristes) et donc de soutenir et de financer une industrie de la défense ainsi que la recherche et le développement d'armements nouveaux. Ne sont visés dans cette politique d'exclusion que les armements dits « controversés ». Deux propriétés sont nécessaires pour qualifier un armement de non-controversé :

- ▶ **Discrimination** : ne doivent pas indistinctement viser les objectifs militaires et les populations civiles lors de conflits ou après les conflits (ex : mines encore actives).
- ▶ **Proportionnalité** : les dégâts humains ne doivent pas être démesurés par rapport à l'atteinte de l'objectif militaire. Toute la chaîne conduisant au développement des armements controversés est visée : conception, production, financement, transport, distribution, stockage...

<sup>(11)</sup> Par émetteurs assimilés aux émetteurs souverains nous entendons toutes les collectivités locales (ex : les régions), subdivisions des États, les entités supranationales (ex : la banque européenne d'investissement) et les entités publiques n'ayant pas une activité opérationnelle impliquant des risques ESG forts. Ainsi, la CADES est un émetteur assimilé à un État alors qu'EDF est assimilée à une entreprise en terme d'analyse du risque ESG-Climat.

<sup>(12)</sup> Les exclusions relatives à la politique climat sont détaillées dans la partie 8 « Gestion des risques et spécificités des risques climatiques ».

## Les exclusions sectorielles

Hormis les exclusions normatives citées précédemment, des règles strictes sont appliquées notamment sur le tabac et le charbon.

### Exclusion de l'industrie du tabac

Le 31 mai 2020 avait lieu la Journée Mondiale Sans Tabac. En amont de cet événement, l'organisation australienne Tobacco Free Portofolio (TFP) engagée dans la réduction du nombre de morts liés aux maladies dues au tabac, a annoncé lors du Tobacco-Free Finance Pledge (TFFP), avoir recueilli la signature de Crédit Agricole Assurances. Cette signature l'engageait à sortir complètement des secteurs du tabac dans les trois ans à venir. Les portefeuilles de Crédit Agricole Assurances ne détiennent plus de titres du secteur du tabac depuis le troisième trimestre 2020.



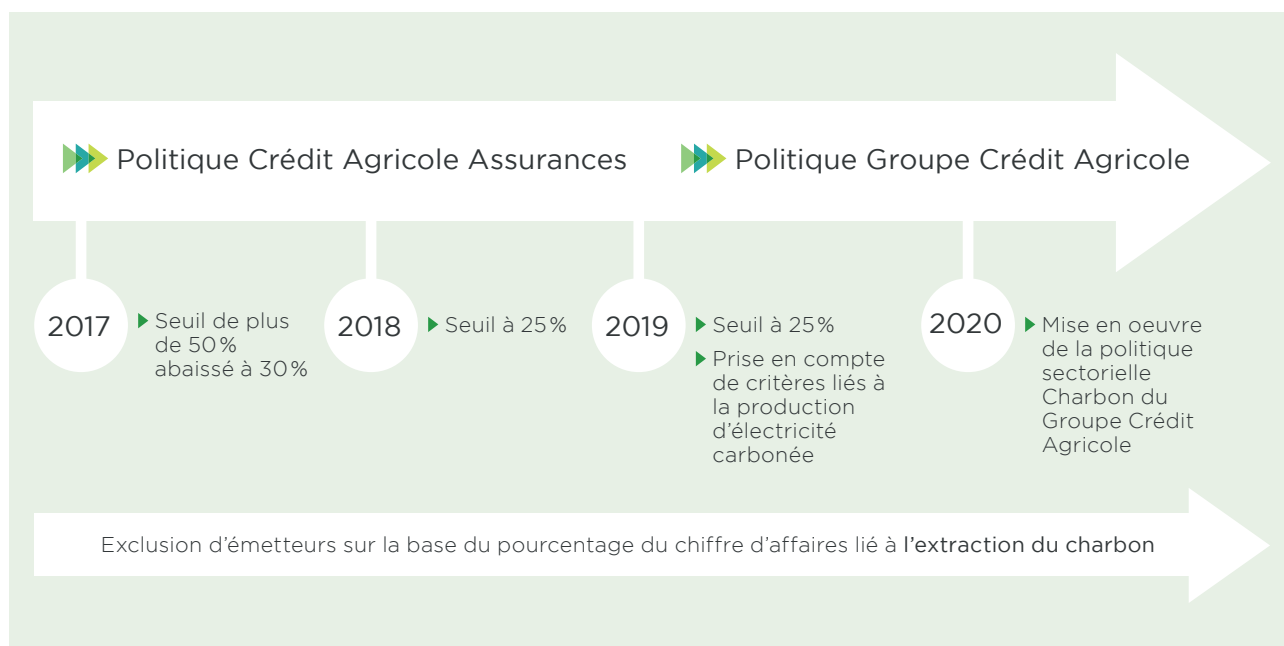
### Renforcement de la politique d'exclusion des entreprises du secteur du charbon

Le Groupe Crédit Agricole a mis à jour ses nouvelles politiques sectorielles traitant du charbon qui intègrent désormais des engagements liés à l'exclusion progressive du charbon thermique de ses portefeuilles. Ces politiques tiennent compte de la part des revenus des entreprises générés dans l'industrie du charbon thermique et de leur trajectoire de transition. Le Crédit Agricole s'est engagé à exclure le charbon thermique de ses portefeuilles d'ici 2030 pour l'Union Européenne et l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde. La politique charbon adoptée dans la stratégie climat se décline à travers trois politiques sectorielles : centrales thermiques à charbon, mines et métaux et infrastructures de transport.

Le Groupe s'est doté d'un nouvel outil sous la forme d'une note de transition énergétique permettant de déterminer si une entreprise est engagée dans une dynamique de transition climatique. Cette note, sous forme alphanumérique (A à G) et construite à partir des données publiques, repose sur 3 dimensions : une vision statique (à date), une vision dynamique (adaptation dans la transition) et l'engagement de l'entreprise (qualité de la gouvernance).

Avec la mise en place de la note de transition, le Crédit Agricole demande aux entreprises de lui communiquer un plan détaillé de fermeture de leurs actifs industriels d'extraction et de production de charbon thermique dans le calendrier 2030/2040/2050 selon la localisation de leurs actifs. Le respect du plan de fermeture est un paramètre majeur de la note de transition.

Dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement de la transition énergétique, Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans cette trajectoire de sortie totale du charbon.



Depuis 2016, Crédit Agricole Assurances s'est désengagé des émetteurs tirant des revenus de l'extraction de charbon avec des conditions de seuils de plus en plus restrictifs (plus de 50% de leur chiffre d'affaires en 2016 ; en 2017, plus de 30% de leur chiffre d'affaires ou produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an ; en 2018, le seuil a été à nouveau abaissé à 25%). Depuis 2019, la politique charbon est étendue aux sociétés actives dans la production d'électricité.

Depuis 2020, Crédit Agricole Assurances a durci ses critères et se désengage des émetteurs :

- ▶ réalisant plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ou produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an ;
- ▶ produisant de l'électricité dès lors que les revenus provenant d'électricité produite à partir de charbon représentent plus de 50% des revenus issus de cette activité ;
- ▶ dont le chiffre d'affaire provenant directement (extraction) ou indirectement (production d'électricité) du charbon représente entre 25% et 50% du chiffre d'affaires total ;
- ▶ développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Politique d'exclusion Charbon	Secteur extraction	Secteur production d'électricité	Extraction et production à partir du charbon	Développement de projets
Critère 1 : entreprise > 25% du chiffre d'affaires ou mix énergétique	✓			✓
Critère 1 : entreprise > 50% du chiffre d'affaires ou mix énergétique		✓		✓
Critère 1 : entreprise > 25% et < 50% du chiffre d'affaires ou mix énergétique			✓	✓

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole Assurances réduit de manière progressive ses expositions aux entreprises du secteur du charbon notamment à partir de la liste des développeurs de charbon commune à toutes les entités du Groupe Crédit Agricole.

Crédit Agricole Assurances a procédé à l'exclusion totale (y compris cession des stocks éventuels) des émetteurs de la liste Groupe des développeurs sur l'ensemble de son périmètre en terme de compagnies, de supports (tous mandats, fonds dédiés, poches spécifiques), d'instruments et d'opérations (détenion en direct, prêts de titres, collatéral, ...).

Avec l'application des nouvelles exclusions Groupe sur les développeurs charbon, près de 4 M€ de positions sur une dizaine d'émetteurs ont été désinvestis au sein des portefeuilles en 2021.

### L'exclusion des entreprises du secteur des hydrocarbures conventionnels/non conventionnels (autres énergies fossiles)

Aujourd'hui, le Groupe Crédit Agricole s'inscrit naturellement dans tous les engagements collectifs pris par les grandes institutions financières en soutenant les Net Zéro Alliances des différents métiers (banque, asset-management (Amundi) et assurance (Crédit Agricole Assurances)) ; en s'engageant dans des coalitions contre le réchauffement climatique, avec, dès janvier 2022, l'arrêt total de tout financement de projets liés à l'extraction de pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux.

Ces engagements collectifs seront complétés par :

- ▶ la protection de la zone arctique où le financement direct de projets pétroliers et gaziers sera exclu ;
- ▶ une baisse significative du financement de la production de pétrole de 20% d'ici 2025.

Des travaux opérationnels similaires à ceux réalisés sur le secteur du charbon sont en cours dans le groupe Crédit Agricole pour identifier ce qui est conventionnel et non conventionnel (considéré comme upstream, midstream, downstream...) ; le périmètre (sable, pétrole de schiste, forage en eaux profondes, pétrole et gaz issus de la zone Arctique) ; et les critères d'exclusions (seuils de CA pour les entreprises productrices, critères sur les réserves, critères relatifs aux infrastructures, relatifs aux activités d'exploration d'hydrocarbures, critères d'expansion...)

Les exclusions normatives et sectorielles sont complétées par les exclusions par application de l'approche « best-in-class », basée sur les performances extra-financières des émetteurs classés par secteur économique.

## LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS NOTRE GESTION DE L'ACTIF GÉNÉRAL

Crédit Agricole Assurances choisit d'exclure les émetteurs présentant la moins bonne performance ESG sur leur secteur ou présentant un fort risque de réputation voire de controverses. Les émetteurs sont notés selon une méthodologie Best-In-Class<sup>(13)</sup>, élaborée en interne par Amundi et prenant en compte les notes des agences extra-financières. Il s'agit d'une approche qui consiste à sélectionner, par secteur, les émetteurs présentant les meilleures pratiques.

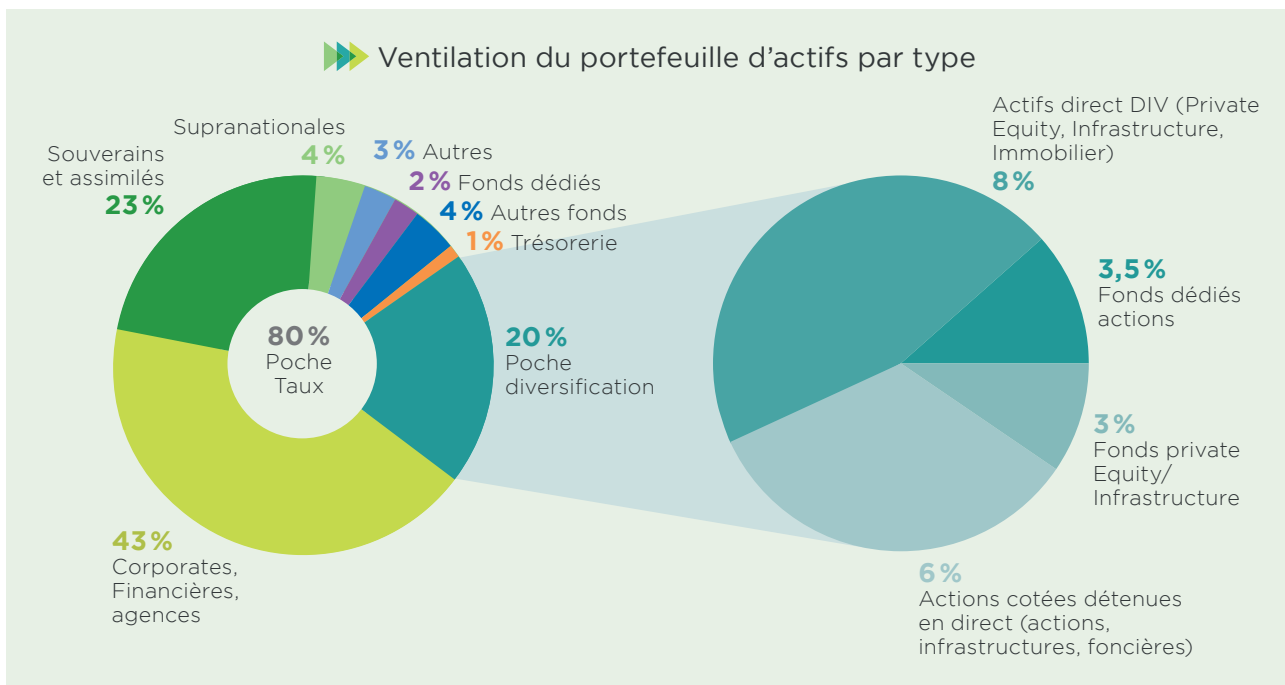
A noter que le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs. Ainsi, le sous-critère consommation d'énergie relevant du critère Environnemental n'aura pas le même poids pour le secteur de l'assurance et pour le secteur de l'automobile.

Amundi attribue un score ESG aux émetteurs sur une échelle allant de G à A (plus mauvaise à la meilleure). Les émetteurs exclus pour pratiques inacceptables sont notés G, A, B, C sont considérés comme bons, D moyen et E et F « mauvais ».

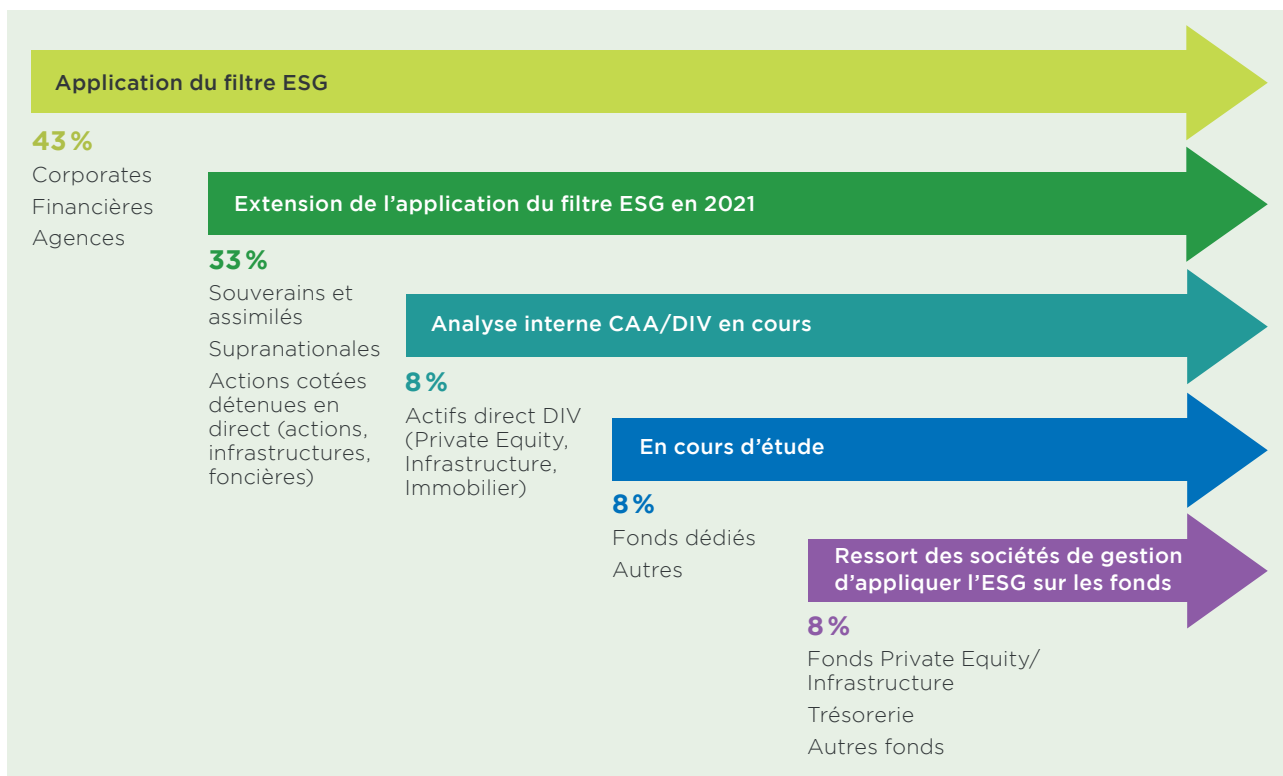
Notre portefeuille d'actifs financiers dans les fonds euros représentent 323 Md€ dont 305 Md€ sous mandat de la Direction des Investissements (hors certaines filiales internationales).

Aujourd'hui, avec l'implémentation des notes ESG des Souverains et autres émetteurs publics et assimilés, l'analyse extra-financière couvre plus de 75% des actifs en représentation des fonds propres et des fonds euros en 2021, en s'appuyant sur les méthodes de notation extra-financière développées au sein du groupe.

238 Md€ intègrent les critères ESG sous plusieurs dimensions :



(13) Pour plus de détails sur le filtre ISR Best-In-Class d'Amundi le lecteur pourra se reporter à l'annexe 2.



## Intégration ESG sur les titres cotés

### Les titres émis par des entreprises

Comme mentionné précédemment, les entités françaises de Crédit Agricole Assurances adoptent cette méthodologie du Best-in-Class.

#### Obligations

Les obligations émises par des entreprises des secteurs financiers et non financiers comptent pour plus de **40% du portefeuille global** et sont investies principalement en France et en Europe. Le portefeuille est relativement peu exposé aux risques ESG. En effet, Crédit Agricole Assurances adopte pour ses **mandats obligataires** (univers noté par les agences financières) la méthode « Filtre ESG CAA » (règles de gestion circonscrites) déployée par Amundi<sup>(14)</sup> pour un encours de 219 Md€ (dont une partie inclut des obligations vertes ci-dessous) :

- ▶ Exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat,
- ▶ Détention des émetteurs notés E, F et G sous conditions de seuils en cas de dégradation,
- ▶ La note ESG du portefeuille doit être égale ou supérieure à C.

Notre stratégie d'investissement repose donc sur un processus de sélection détaillée et une note minimale exigée à plusieurs niveaux (note individuelle de l'émetteur, note du portefeuille, comparaison à un univers de référence). En effet, la note ESG moyenne du portefeuille doit être égale ou supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence.

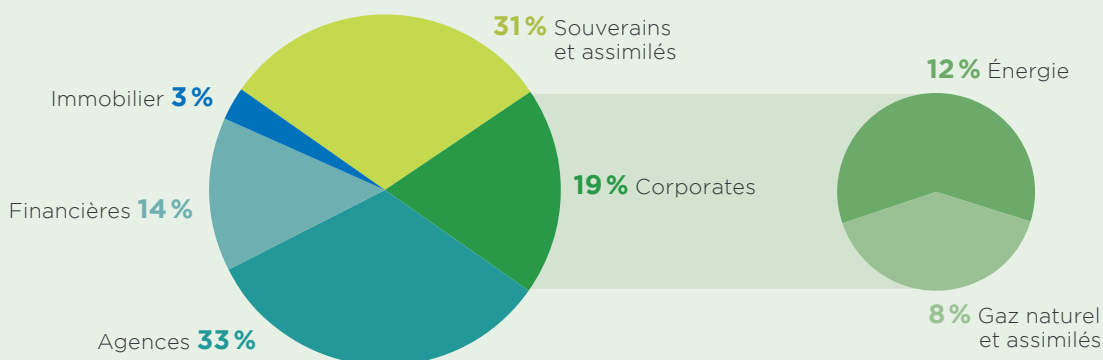
#### Obligations vertes

A fin 2021, le Groupe détient plus de 8 Md€ d'obligations vertes dont 3 Md€ émises par des Souverains & Assimilés, 559 M€ de social bonds et 1,3 Md€ de Sustainable bonds.

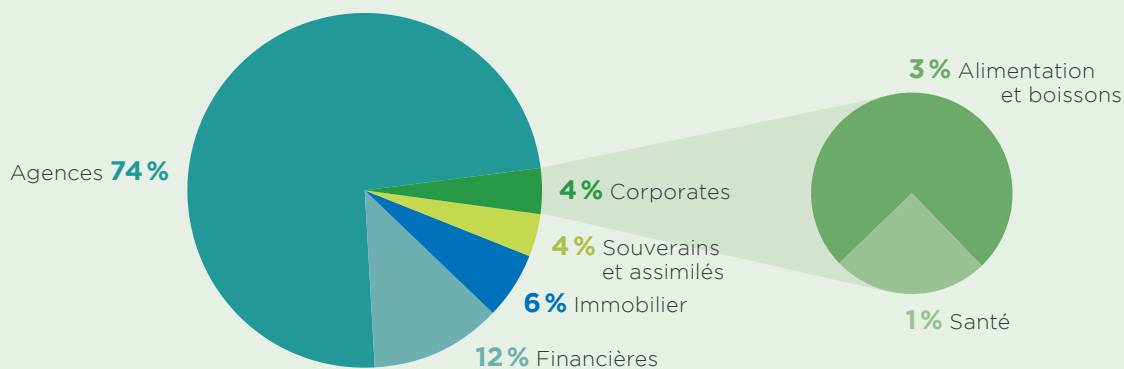


(14) Méthodologie certifiée par l'AFNOR.

►► Répartition sectorielle des obligations vertes investies par CAA



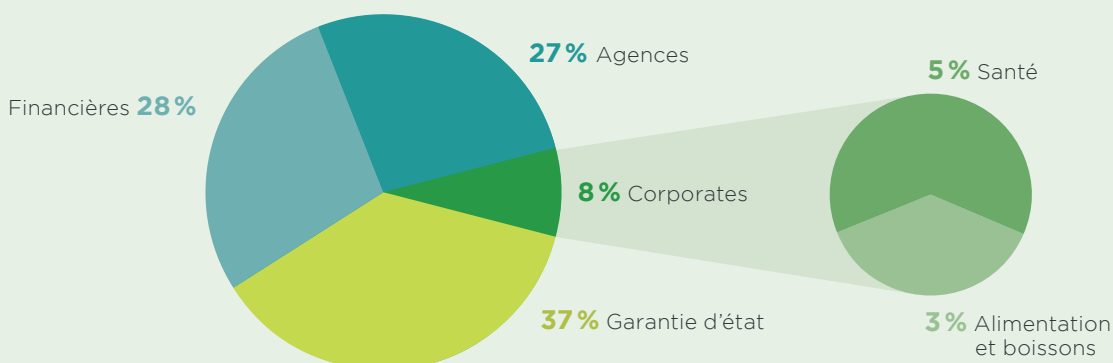
►► Répartition sectorielle des sustainable bonds investis par CAA



►► Groupe CAA  
559 M€

Predica	Pacifica	La Médicale	CAA Holding	CACI	CA Vita	CALIE Lux
345,6 M€	158 M€	9,7 M€	5 M€	17 M€	15,6 M€	8 M€

►► Répartition sectorielle des social bonds investis par CAA



►► Groupe CAA  
1,3 Md€

Predica	Pacifica	La Médicale	CAA Holding	CACI	CA Vita	CALIE Lux
1,2 Md€	44 M€	37,4 M€	24 M€	22,7 M€	19 M€	2,8 M€



### Actions cotées

La gestion de ces actifs (8,6 Md€) est assurée selon deux modalités :

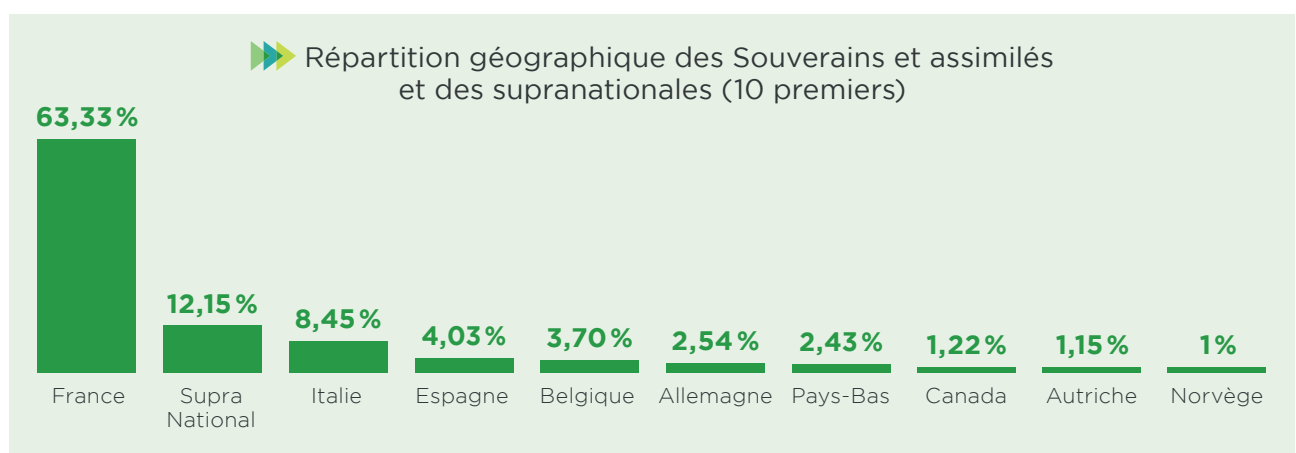
- ▶ mandat de gestion de comptes titres actions en direct (confié à Amundi) ;
- ▶ gestion directe au niveau de Crédit Agricole Assurances.

Après une phase d'observation avec suivi des performances extra-financières des sociétés en portefeuille, le filtre « ESG CAA » s'applique en 2021.



### Souverains et Assimilés

Nos obligations publiques (souverains & assimilés et supranationales & agences) représentent 114 Md€ soit plus de 35% du portefeuille global. Les notations extra-financières de ces émetteurs sont généralisées sur ces actifs.



### OPCVM

Notre portefeuille d'OPCVM (taux et actions), pour une large part, dédié au Groupe Crédit Agricole Assurances, représente à fin décembre 2021 près de 51 Md€ en valeur de marché. L'application des filtres ESG sur les fonds dédiés et les fonds ouverts (y compris fonds externes), au-delà des règles propres des sociétés de gestion, est en cours d'étude.



Pour information, l'entité Predica détient 16 Md€ de fonds labellisés (label ISR, Finansol, France Relance).

## Privilégier les investissements générateurs de valeurs qui répondent aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

En cohérence avec le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer encore davantage aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, Crédit Agricole Assurances renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique, sur la trajectoire de neutralité carbone en 2050 avec des objectifs de réduction intermédiaires d'ici 2030.

De plus, les bouleversements démographiques tels que le vieillissement de la population, la généralisation du télétravail doivent s'anticiper dans toutes les dimensions des territoires : logements, espaces publics, services, équipements, commerces, transport. Ceci afin d'éviter les fractures sociales et sociétales voire même territoriales et favoriser une transition juste.

### Environnement



### Social



### Gouvernance



### Un Investisseur qui contribue aux évolutions sociétales en favorisant une approche durable et vivable de la ville

Crédit Agricole Assurances est investisseur aux cotés de nombreux acteurs notamment immobiliers ayant tous une démarche ESG.

### Favoriser la mixité et contribuer activement à la cohésion sociale

Hormis le facteur environnemental, Crédit Agricole Assurances accorde une importance particulière à la dimension sociétale de ses actifs immobiliers. En effet, l'objectif est de favoriser l'accès aux logements, et donc de les rendre accessibles financièrement aux classes moyennes, dans des zones tendues. Crédit Agricole Assurances investit dans des programmes de logements à loyers libres ou intermédiaires en accord avec les enjeux environnementaux et sociaux dans la mesure où ils répondent à une forte demande démographique et sociétale en favorisant la mixité et en proposant des produits aux standards élevés en terme de prestations et performance énergétique. Il s'agit de relever de nombreux défis au niveau structurel : création et maintien de l'emploi dans des zones éloignées des centres financiers traditionnels, redynamisation des zones urbaines défavorisées, inclusion des groupes à risque d'exclusion sociale, réduction des inégalités.

Crédit Agricole Assurances investit aussi bien en Ile-de-France que dans les principales métropoles françaises (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse) en privilégiant les opérations neuves qui contribuent à répondre à la demande croissante de logements dans ces métropoles.

Crédit Agricole Assurances investit dans l'économie de façon soutenue et durable dans des zones à fort potentiel.

## ➤ Répondre à une forte demande démographique et sociétale



Crédit Agricole Assurances a fait l'acquisition de plusieurs opérations de Logement à Loyers Intermédiaires (LLI) en Ile de France et en région permettant de proposer des logements à loyers attractifs (10 à 15 % inférieurs aux loyers du libre). Ces investissements représentent plus de 40 000 m<sup>2</sup> pour une valeur d'expertise de 186 M€ (quote-part de Crédit Agricole Assurances). Par ailleurs Crédit Agricole Assurances a investi près de 14 000 m<sup>2</sup> soit une valeur d'expertise de 68 M€ (quote-part de Crédit Agricole Assurances) aux côtés d'autres institutionnels dans les fonds de logement intermédiaire de la Caisse des Dépôts.

## Certification des projets NF Habitat HQE pour des logements durables



Dans le cadre de sa politique de placements immobiliers, Crédit Agricole Assurances investit également dans le cadre de restructuration de quartiers de ville et s'inscrit dans la politique globale du Grand Paris.

Avec l'opération « Issy Cœur de Ville », Crédit Agricole Assurances acquiert un ensemble immobilier mixte avec une surface de plus de 20 000 m<sup>2</sup>, composé de logements (13%), commerces (52%), cinéma (10%), résidence sénior (24%).



Ces actifs immobiliers sont localisés dans une commune attractive en pénurie de logements (livraison prévue en 2022). Ce projet vise à créer un véritable éco-quartier piéton en plein cœur d'Issy les Moulineaux, axé sur la restauration, les commerces de bouche et les services.

Ces différents projets illustrent notre stratégie unique d'investisseur long terme sur des projets mixtes urbains de qualité, alliant logements, commerces et bureaux, situés dans des zones à fort potentiel.

## ➤ Notre action : financer des entreprises actives dans la prise en charge des personnes fragilisées

- ▶ Bien vieillir à domicile
- ▶ Personnes en perte d'autonomie
- ▶ Ecosystème de proximité : santé (pharmacie, médecins...), services (épicerie...)



Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances a renforcé son implication dans les domaines de la santé et du bien vieillir. Un partenariat immobilier a été établi avec Korian et la Banque des Territoires (CDC) dans le développement des résidences Senior « Ages & Vie » sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'un programme de construction innovant d'habitats collectifs pour les seniors.

Une alternative à la maison de retraite (EHPAD). C'est un domicile partagé, solution nouvelle qui s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur quartier ou leur village.

➤ 1 maison

➤ 16 places

➤ 16 emplois d'auxiliaires de vie



Il s'agit d'un modèle original et inclusif au cœur des territoires qui offre un cadre de vie sécurisant à taille humaine. Une cinquantaine de résidences (1 résidence = en moyenne 2 maisons) a été mise en service en 2021 portant le réseau à plus de cents résidences.

➤ Lancement en 2019

➤ 150 résidences en 2023

➤ 300 maisons en 2024

Chaque maison propose 16 places et permet la création de six emplois pérennes d'auxiliaire de vie (dont deux logés sur place pour une présence 24h/24).

Avec le lancement du programme en 2019 et un développement initial de 150 résidences à horizon 2023, il est prévu plus de 300 maisons, soit plus de 4800 chambres et création de **2000 emplois directs pour 2024** dans toute la France.

Le vieillissement de la population entraîne des bouleversements démographiques qui doivent s'anticiper dans toutes les dimensions des territoires : logements, espaces publics, services, équipements, commerces, transports. Ceci afin d'éviter les fractures sociales et sociétales voire même territoriales.

En tant qu'investisseur institutionnel avec un portefeuille diversifié dans les infrastructures ou la santé, Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements notamment dans la logistique urbaine avec d'autres partenaires à travers un fonds spécialisé : Crédit Agricole Assurances a investi dans la plateforme « ULLIS » destinée aux grandes zones métropolitaines de France, d'Allemagne et des Pays Bas. Cette offre de logistique répond à une forte demande des acteurs de la logistique dite « du dernier kilomètre ». La stratégie d'ULLIS consiste à adapter les bâtiments obsolètes et régénérer les friches industrielles en nouvelles installations de meilleure facture. Le développement de ces projets urbains permettrait d'avoir un impact positif sur le développement des villes tout en générant des performances durables pour les investisseurs.

Pour contribuer au développement durable des communautés locales et de leur environnement, Crédit Agricole Assurances a pris une participation notamment dans Vauban Infra Fibre, une société de fibre optique, pour l'accompagner dans son déploiement en France dans les zones peu ou moyennement denses. Couvrant l'équivalent de 11,5 millions de prises FTTH aujourd'hui, Vauban Infrastructure Fibre constitue le 3<sup>e</sup> opérateur de gros d'envergure nationale et le 1<sup>er</sup> indépendant.



Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances est également investisseur dans d'autres classes d'actifs alternatifs tels que le Private Equity. Le montant des expositions dans des fonds de Private Equity (tout périmètre inclus) s'élève à plus de 5 Md€ à fin 2021.

Amundi Private Equity Fund (Amundi PEF) gère pour le compte de Crédit Agricole Assurances un mandat lui permettant d'investir dans des fonds de plusieurs gérants de Private Equity (General Partners) notamment des initiatives de place « Tibi » (financement de l'économie technologique) et de la FFA (fonds de tourisme, fonds de santé...).



Crédit Agricole Assurances est actionnaire depuis 2018 de la Semmaris, l'opérateur du Marché d'Intérêt National de Rungis. Le marché de Rungis est le premier marché de gros alimentaire au monde en volume.



Il représente un contributeur important à l'économie de l'Île-de-France et à l'économie nationale dans son ensemble et apporte un important soutien au développement de la filière agro-alimentaire française. Crédit Agricole Assurances accompagnera la Semmaris dans le plan de développement notamment durable de son éco-système visant à dynamiser le marché, en cohérence avec les évolutions de la production, du commerce et de la consommation.

Cet acteur a mis en place une stratégie axée sur 3 piliers :

- ▶ Devenir la référence de la transition vers une alimentation durable à l'échelle nationale et internationale (lutte contre le gaspillage, actions de sensibilisation au changement climatique...).
- ▶ Préserver les ressources et favoriser la neutralité carbone (mesure et plan de réduction de l'empreinte carbone, activité de recyclage sur site, mise en place d'indicateurs extra-financiers pour un suivi des actions RSE...).
- ▶ Être acteur du développement socio-économique du territoire (actions en faveur de l'inclusion, du développement de l'emploi : Rungis Académie, dons alimentaires).

### Un investisseur qui intensifie son soutien dans la transition énergétique face aux défis climatiques et environnementaux

La stratégie de Crédit Agricole Assurances répond à une demande sociétale forte.

Pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, les investissements de Crédit Agricole Assurances notamment en faveur de la transition énergétique se réalisent au sein de la poche Infrastructures. Nos investissements en infrastructures, principalement en France et en Europe se font principalement à travers des prises de participations (en direct et à travers des fonds).



Le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans les Accords de Paris et Crédit Agricole Assurances souhaite contribuer à l'atteinte de cet objectif notamment en augmentant ses investissements dans les infrastructures de production.

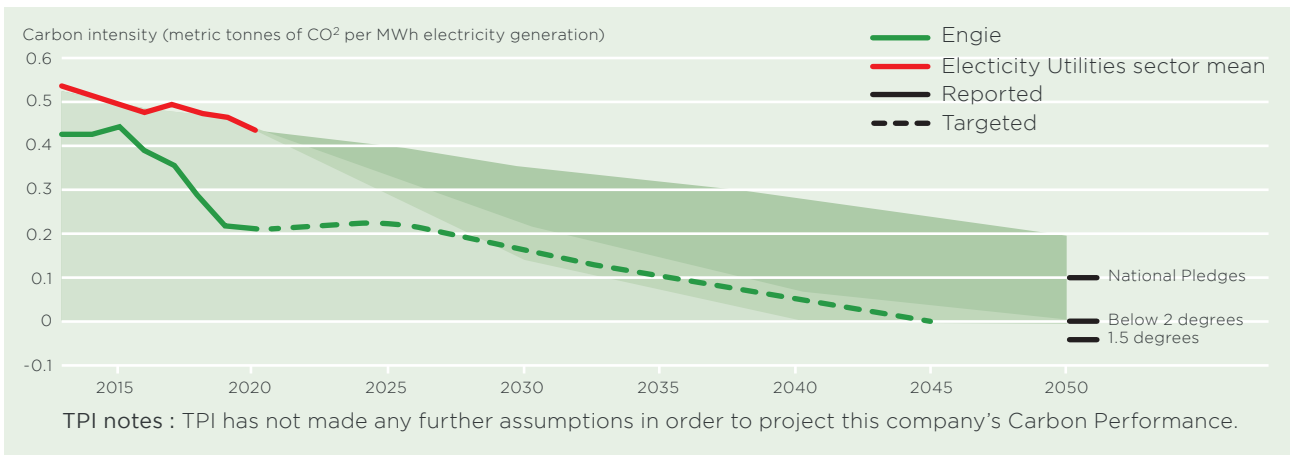
Les prises de participations directes de Crédit Agricole Assurances dans des sociétés d'infrastructures non cotées représentent un stock de plus de 6 Md€. Investisseur majeur en infrastructures non cotées, Crédit Agricole Assurances accompagne ses partenaires historiques dans leur transition énergétique, comme dans le secteur du transport, et diversifie depuis plusieurs années ses investissements, notamment dans le secteur des communications avec le déploiement de la fibre et le secteur des énergies renouvelables.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, Crédit Agricole Assurances renforce ses partenariats notamment avec ENGIE pour augmenter sa capacité de financement de la production d'énergies renouvelables.

Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie globale d'ENGIE de réduction en valeur absolue de ses émissions de CO<sup>2</sup>.

Par ailleurs, Transition Pathway Initiative<sup>(15)</sup>, une initiative d'investissement responsable lancée en janvier 2017, a revu de manière optimistes les objectifs d'ENGIE. En effet, en 2020 ses objectifs d'atteinte de l'Accord de Paris étaient prévus pour 2050. En 2021, il projette un alignement inférieur à 2°C en 2045.

(15) Transition Pathway Initiative (TPI), outil accessible au public et basé sur des données publiques, évalue des entreprises à la transition vers une économie sobre en carbone, soutenant les efforts de lutte contre le changement climatique. L'évaluation porte sur la qualité de la gestion par des entreprises de leurs émissions de gaz à effet de serre et des risques et opportunités liés à la transition bas carbone; sur la manière dont les performances carbone futures attendues des émetteurs se comparent aux objectifs et aux engagements internationaux voire nationaux pris dans le cadre de l'accord de Paris.  
<https://www.transitionpathwayinitiative.org/tpi/companies/engie#carbon-performance>



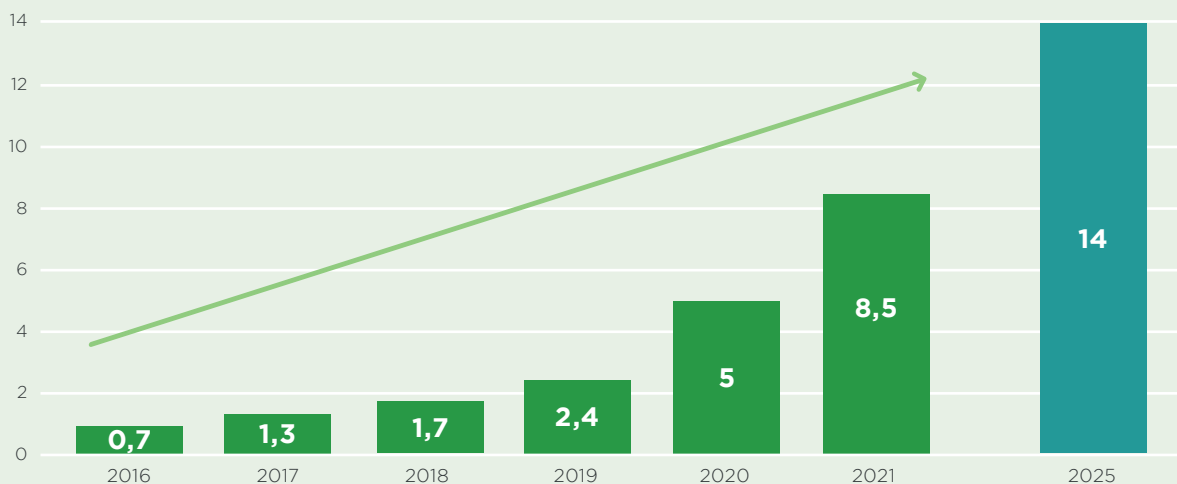
Sources TPI



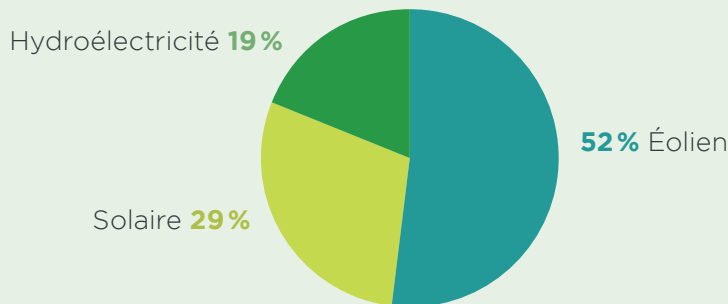
En 2021, Crédit Agricole Assurances a investi plus de 2,7 Md€ dans la transition énergétique<sup>(16)</sup> (éolien, solaire, hydroélectrique) en France et en Europe.

La capacité installée financée par nos investissements en capital atteint près de 8,5 GW.

### Stratégie de CAA dans le développement des ENR (en GW)



### Mix énergétique des énergies vertes 2021



Crédit Agricole Assurances est l'un des principaux investisseurs en France en énergies renouvelables contribuant au financement de près de 11% du total des capacités installées en France à fin 2021.

(16) En Annexe 7 : liste les types d'investissements considérés comme favorables à la transition énergétique.  
En Annexe 8 : traduction des objectifs nationaux et internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances soutient le développement des énergies renouvelables en Europe.

En 2021, Crédit Agricole Assurances a annoncé l'acquisition d'Eolia Renovables, en partenariat avec ENGIE, de l'un des plus grands producteurs indépendants d'énergie renouvelable en Espagne portant sur la propriété et l'exploitation de 899 MW d'actifs opérationnels (821 MW d'éolien terrestre et 78 MW de solaire photovoltaïque) et d'un portefeuille de 1,2 GW de projets renouvelables.

De plus, Crédit Agricole Assurances devient le partenaire financier d'Edison en Italie avec l'acquisition de 49% de la plateforme Edison Renewables et contribuera à porter sa capacité installée à 4 GW pour l'éolien et le photovoltaïque d'ici 2030. Ce nouveau partenariat et investissement permet à Crédit Agricole Assurances de renforcer sa présence dans la transition énergétique. Cette acquisition contribuera également à notre objectif d'augmenter nos investissements dans les énergies renouvelables et d'atteindre une capacité installée de près de 14 GW d'ici 2025.

Enfin, de nouveaux investissements ont été réalisés en 2021 dans l'éolien et le solaire pour Crédit Agricole Assurances par le biais d'une participation à hauteur de 50% au capital de deux portefeuilles de projets renouvelables menés par Total Energies, l'un des principaux producteurs indépendants d'énergies renouvelables en France.

Les deux portefeuilles sont composés de 9 parcs éoliens (103 MW) et 44 centrales solaires (182 MW) pour une capacité totale de 285 MW.

Par ailleurs, sur l'année 2021, nos investissements dans des fonds de prêts ont participé à financer des installations de production d'énergie renouvelable totalisant une puissance installée de près de 3,3 GW.

#### Fonds de place « Ambition Climat »

Un groupe d'investisseurs institutionnels dont Crédit Agricole Assurances, coordonné par la Caisse des Dépôts (CDC) et soutenu par France Assureurs, a lancé un appel d'offres fin 2019 pour sélectionner les trois sociétés de gestion qui les accompagneront dans leurs objectifs de lutte contre le changement climatique via le développement de solutions innovantes et alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Trois véhicules ont été sélectionnés à l'issue de ce processus :

- ▶ deux fonds investissant dans les actions de sociétés cotées (230 M€ pour chacun des deux fonds gérés par Amundi et Sycomore AM),
- ▶ un fonds investissant dans des obligations européennes « investment grade » (125 millions gérés par HSBC GAM).

Cette initiative a permis d'investir globalement 600 M€ (dont 60 M€ apportés par Crédit Agricole Assurances) dans le financement d'entreprises intégrant des objectifs de réduction des impacts climatiques de leurs activités.

#### Favoriser des modes de transport respectueux de l'environnement.

Crédit Agricole Assurances a investi près de 350 M€ dans une entreprise proposant à la location des locomotives électriques, étant propriétaire d'un parc de plus d'une centaine de locomotives. Ce parc, l'un des plus récents et des plus flexibles d'Europe, peut circuler dans toute l'Union Européenne. Ces locomotives offrent un moyen économique et écologique de transporter les marchandises et sont louées principalement en Europe continentale, notamment en Autriche, en Allemagne et en Suisse.

En investissant dans cette entreprise, Crédit Agricole Assurances soutient le développement de moyens de transports peu émetteurs de gaz à effet de serre, favorisant ainsi la transition énergétique et une économie bas carbone. Le soutien au fret ferroviaire est une solution alternative au transport routier.

#### Un Investisseur engagé dans l'Immobilier durable

L'immobilier (y compris foncières) représente une part importante des investissements de Crédit Agricole Assurances (26 Md€ soit 8% du portefeuille global) qui veille à ce que cette classe d'actifs respecte les meilleurs standards du marché en terme de performance énergétique. Des critères ESG sont intégrés dans les choix d'investissement.

### ▶▶ Des produits aux standards élevés de prestations et de performance énergétique

Les critères ESG de l'immobilier se matérialisent par l'attribution d'une certification HQE, BREEAM ou LEED qui engage le respect d'un cahier des charges prenant en compte notamment l'utilisation des matériaux ou technologies ayant un impact limité sur l'environnement, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la limitation des nuisances, les performances énergétiques et thermiques.

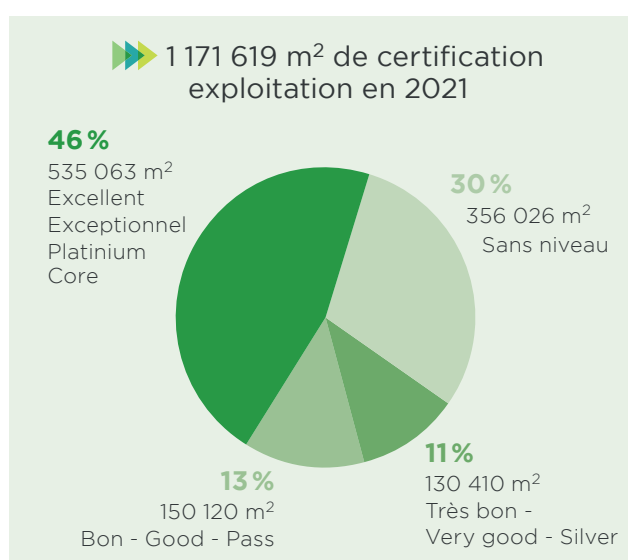
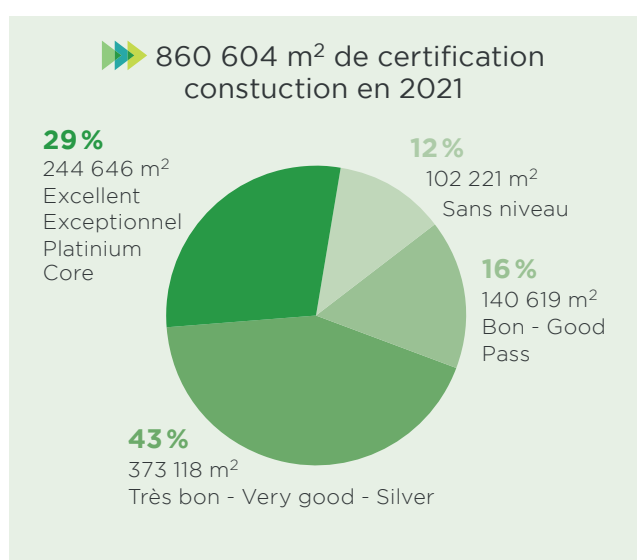
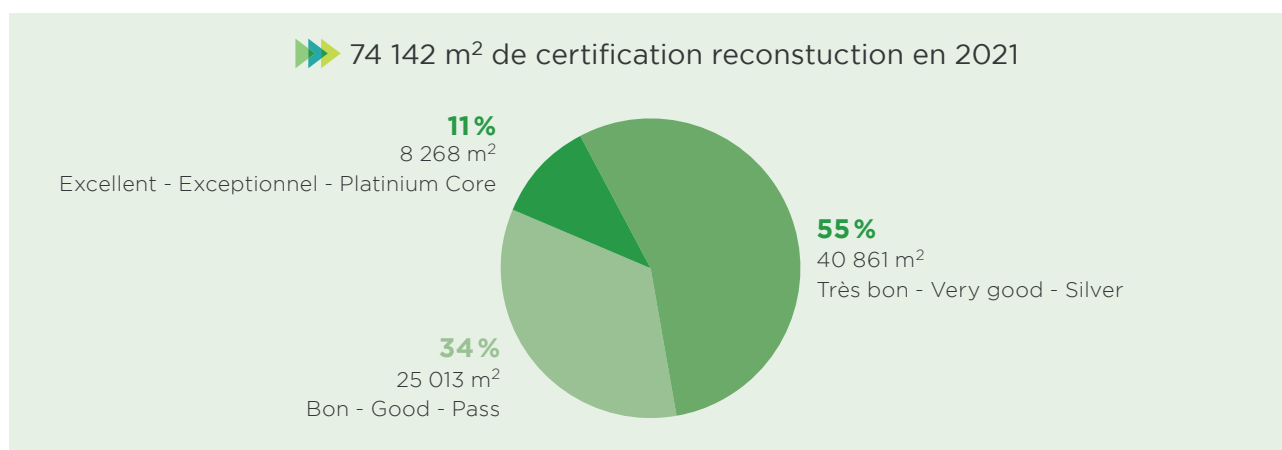
Le parc immobilier de Crédit Agricole Assurances, principalement situé en France, couvre près de 1,8 million de m<sup>2</sup> de surface certifiée<sup>(17)</sup> sur un total de plus de 4,3 millions de m<sup>2</sup>. Cela représente près de **42% de surface certifiée** en portefeuille. Ce patrimoine applique une politique de certification des bâtiments (HQE, BREEAM ou LEED).

Une certification environnementale de type HQE, BREEAM ou LEED peut couvrir différentes étapes d'une opération immobilière : la reconstruction, la construction ou l'exploitation. Un immeuble peut donc avoir différents types de certification pour une même opération.

Pour évaluer les performances des bâtiments (l'énergie, l'environnement, la santé et le confort), il existe plusieurs niveaux de certification (ex : PASS, BON, TRES BON, EXCELLENT, EXCEPTIONNEL) où plus le niveau à atteindre est important, plus les exigences sont élevées.

<sup>(17)</sup> Immobilier non coté.

La répartition par type et niveau de certification de notre patrimoine immobilier est détaillée ci-dessous :



Le groupe Crédit Agricole Assurances continue de renforcer la proportion d'actifs immobiliers bénéficiant d'une certification environnementale sur son parc d'immobilier de bureaux non cotés<sup>(18)</sup>. En pratique il est plus aisé de mettre aux normes un bâtiment dans les phases de vacances (changement de locataire) et dans les cas où il y a peu de locataires. Désormais, tout nouveau programme de construction ou de réhabilitation d'un immeuble vise une certification environnementale.

Sur le patrimoine existant, le décret tertiaire du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, fixe un objectif ambitieux de réduction des consommations énergétiques à horizons 2030, 2040 et 2050. Ces objectifs sont pris en compte lors des restructurations d'actifs.

Avec près de 11 Md€ en valeur d'expertise<sup>(19)</sup> d'actifs immobiliers certifiés dans son portefeuille à fin 2021, Crédit Agricole Assurances poursuivra ses investissements en prenant en compte les critères environnementaux et sociaux tels que les performances énergétiques, l'utilité sociale des actifs et la contribution à l'amélioration des métropoles régionales.

<sup>(18)</sup> Et non via des foncières qui ont leur propre politique de certification.

<sup>(19)</sup> La valeur d'expertise correspond à la valeur de l'immeuble (vs 8 Md€ en valeur de marché de la société qui détient l'actif).

## INFORMATION DES ASSURÉS

En complément de ce rapport extra-financier, le groupe Crédit Agricole Assurances communique auprès de ses assurés quant à sa politique ESG-Climat par le biais d'articles dédiés sur son site internet. L'information sur l'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissements est également véhiculée dans le Code de Conduite et la politique RSE du groupe Crédit Agricole Assurances, disponibles sur le site de l'entreprise. En effet, le Code de conduite de Crédit Agricole Assurances, s'appliquant à toutes les entités du Groupe y compris à l'international et mis à disposition des parties prenantes, a pour objectif d'étayer les modalités de prise en compte des problématiques de développement durable.

En ligne avec les exigences du règlement européen (UE) 2019/2088, applicable à partir du 10 mars 2021, le « Règlement Disclosure<sup>(20)</sup> » ou Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR »), ce rapport décrit la prise en compte des risques et des impacts en matière de durabilité dans les décisions d'investissements réalisés par le Groupe Crédit Agricole Assurances.

Dans ce contexte, la nouvelle réglementation prévoit trois catégories de produits qui sont appliqués à nos portefeuilles Euros et nos portefeuilles en Unités de compte :

### Article 6

- ▶ Produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- ▶ Produits qui ne sont pas classés Article 8 ni Article 9.

### Article 8

- ▶ Produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

### Article 9

- ▶ Produits financiers ayant un objectif d'investissement durable.
- ▶ Produits financiers qui doivent pouvoir proposer des indicateurs de suivi sur des objectifs mesurables et quantifiables.

Les fonds euros des entités de Crédit Agricole Assurances sont des options d'investissement pouvant être qualifiées de produit « article 8 » en raison :

- ▶ du caractère durable des mandats de gestion confiés principalement à Amundi pour les fonds euros (plus de 250 Md€ d'encours sur 323 Md€) ;
- ▶ des classifications des OPCVM sur lesquels les fonds euros sont investis à hauteur de 19 Md€ (voir liste des produits en Annexe 10).

(20) Le Règlement Disclosure établit un cadre de publication d'informations en matière de durabilité (domaines environnemental, social ou de gouvernance) destinées aux investisseurs et leur permet d'avoir une meilleure transparence sur la prise en compte des risques extra-financiers et des incidences négatives dans les décisions d'investissements.



## MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER A LA TRANSITION

La mise en œuvre de la politique ESG est réalisée par la Direction des Investissements. L'équipe ESG est en charge de tous les sujets relatifs aux investissements durables et est intégrée dans le processus d'investissement notamment avec la gestion des Risques. Elle a la responsabilité de la rédaction du rapport extra-financier (article 29 de la Loi Energie-Climat)

L'expertise ESG au sein de la Direction des Investissements reste une cellule indépendante notamment pour l'évaluation ESG du portefeuille existant et des nouvelles opportunités d'investissement. L'équipe ESG est composée de 3 personnes (1 manager + 2 collaborateurs) qui travaillent sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement. Des actions sont menées pour renforcer ses capacités internes.

L'équipe a recours à des données de spécialistes de services aux professionnels dont la méthodologie de notation ESG interne d'AMUNDI qui est sa principale société de gestion ayant mandat de gestion. De plus, notre calcul du mix énergétique est issu de la plateforme extra-financière Groupe pilotée par Crédit Agricole SA.

L'équipe ESG travaille en collaboration avec toutes les équipes au sein de la Direction des Investissements (une trentaine de personnes) pour l'intégration des critères ESG dans les différentes classes d'actifs. Elle contribue également aux travaux transverses des autres Directions.

Crédit Agricole Assurances a fait appel à la société de prestation BL Evolution pour l'accompagner dans l'intégration de la biodiversité dans les investissements. Cet accompagnement se déroule en deux phases : la première concerne l'obligation réglementaire avec l'article 29 de la Loi Energie Climat pour le calcul de l'empreinte biodiversité et la gestion des risques. La seconde phase concernera la construction de la stratégie liée à la biodiversité.

## GOVERNANCE DE L'ESG AU SEIN DE L'ENTITÉ

La politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances, une des composantes de la politique RSE en cohérence avec celle du groupe Crédit Agricole S.A.<sup>(21)</sup>, est adoptée au plus haut niveau de Gouvernance: le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif. Enfin, l'expertise du comité ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances, piloté par le pôle Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de la Direction de la Communication, réalise un suivi régulier de la mise en œuvre de sa Politique ESG-Climat. Ce groupe de travail réunit notamment la Direction des Investissements, la Direction des Risques, la Direction de la Conformité, les Affaires publiques, la Direction des métiers spécifiques.

Une gouvernance Finance durable est en cours de mise en place au niveau du groupe Assurances.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Le Conseil d'Administration veille à ce que Crédit Agricole Assurances remplisse son rôle sur les trois axes (assureur, investisseur et employeur) de manière responsable.

Elle valide la stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances et se consacre au moins une fois par an à la progression de son plan d'actions.

C'est aussi en ce sens qu'intervient également le dispositif interne au Groupe dénommé « FReD » permettant de piloter les enjeux extra-financiers de chaque entité et de mobiliser tous les collaborateurs en déterminant une partie de la rémunération variable des cadres dirigeants et celle des salariés.

### DIRECTEUR GENERAL

---

Conformément aux objectifs ESG-Climat du Groupe Crédit Agricole, le Directeur Général est garant de la déclinaison de la stratégie du pôle Assurances.

### DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

---

La Direction des Investissements du groupe Crédit Agricole Assurances travaille pour la majorité des compagnies d'assurance du groupe. Elle définit, avec les compagnies, leur stratégie d'investissement qui intègre la prise en compte des enjeux ESG-Climat. Elle a ensuite la responsabilité de les mettre en œuvre dans les fonds euros. Dans le cadre de cette mise en œuvre, elle gère, pour le compte des compagnies d'assurances, les relations avec tous les prestataires de services financiers (sociétés de gestion d'actifs, banques de financement et d'investissement...).

Une partie des actifs est gérée directement par la Direction des Investissements notamment sur des investissements réalisés dans des biens immobiliers, des infrastructures, des fonds de dettes. En matière de politique ESG-Climat, la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances échange avec l'équipe d'analystes extra-financiers du groupe Amundi sur l'évolution des thèmes, des méthodes et des controverses en termes de risques extra-financiers. Elle veille à la cohérence des approches retenues entre les actifs gérés par le groupe Amundi, les actifs gérés par d'autres sociétés de gestion et les actifs gérés par elle-même.

En ligne avec la stratégie Climat du Groupe Crédit Agricole et en tant qu'investisseur institutionnel attentif aux enjeux RSE, Crédit Agricole Assurances privilégie des investissements susceptibles de soutenir la transition énergétique. Dans les actifs d'infrastructure, Crédit Agricole Assurances a développé un savoir reconnu dans deux secteurs à enjeux forts pour le développement d'une économie et la lutte contre le réchauffement climatique : **l'énergie et le transport**.

Par ailleurs, La Direction des Investissements a développé des actions de sensibilisation aux enjeux ESG et Climat à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des Directions métiers.

(21) Le groupe Crédit Agricole S.A. s'est doté d'une démarche annuelle de progrès en terme de RSE. Ces progrès sont évalués sur la base de notations annuelles sur plusieurs indicateurs. Cette démarche RSE est appelée FReD.

# STRATÉGIE D'ENGAGEMENT, POLITIQUE DE VOTE ET COMPTE-RENDU

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT

S'inscrivant pleinement dans les engagements du groupe Crédit Agricole en faveur du climat, Crédit Agricole Assurances poursuit son action pour une économie bas-carbone au travers de ses investissements en faveur de la transition énergétique et poursuit l'intégration des enjeux ESG dans son activité (offres et investissements). Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2011, Crédit Agricole Assurances étudie avec attention les travaux menés par les Nations unies autour d'autres alliances.

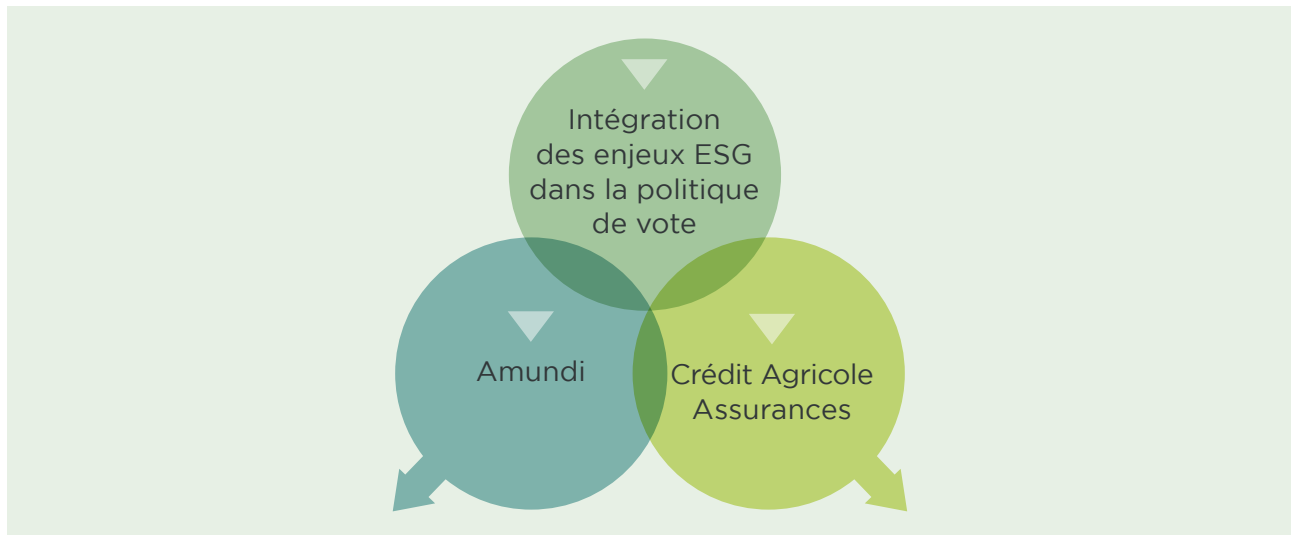
A horizon 2025, Crédit Agricole Assurances s'engage :

- ▶ à baisser de 25% l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissements cotés en actions et obligations Corporate ;
- ▶ à doubler ses investissements dans les énergies renouvelables pour permettre, à terme, d'atteindre une capacité installée de 14 GW, soit la consommation moyenne en énergie de 5 millions de foyers par an.

La stratégie climat de Crédit Agricole Assurances s'applique à l'ensemble des investissements, aux différentes classes d'actifs et également dans le cadre d'une gestion déléguée, sachant que Crédit Agricole Assurances délègue une grande partie de sa gestion à Amundi qui a adhéré Net Zero Asset Managers, initiative du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEPFI).

## POLITIQUE DE VOTE 2021 : INFLUENCER LES PRATIQUES ESG DANS LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Deux niveaux sont à distinguer : les actions d'Amundi<sup>(22)</sup> pour le compte de Crédit Agricole assurances et les actions propres à Crédit Agricole Assurances.



### ▶▶ Préservation du capital naturel et de la biodiversité

Amundi gère une grande partie des actifs de Crédit Agricole Assurances et de ce fait s'engage et vote pour son compte pour ces actifs. La politique de vote et d'engagement d'Amundi est partagée en amont avec la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.

La politique de vote d'Amundi intègre des objectifs climat et se concentre sur les thèmes suivants dont les deux premiers sont prioritaires : contribution à la transition

### ▶▶ Droits humains, protection des employés (direct, indirects)

Crédit Agricole Assurances en tant qu'investisseur vise à favoriser les partenariats de long terme avec un rôle actif dans les organes de décisions des sociétés dans lesquelles elle investit. En votant directement, Crédit Agricole Assurances adopte les mêmes critères de politique de vote qu'AMUNDI.

Pour les cibles d'investissement où Crédit Agricole Assurances a une emprise sensible dans le capital avec un ou

(22) Voir les politiques d'engagement et de vote d'Amundi sur [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

énergétique, contribution à la cohésion sociale (ratio d'équité, concept d'administrateur salarié), politique de rémunération, démarche transparente, dialogue régulier). Ces thématiques notamment les deux premières représentent des risques systémiques pour les entreprises mais également des opportunités s'agissant d'objectifs de long terme nécessitant des efforts continus pour une transformation durable.

### Transition énergétique et changement climatique

En ce sens, Amundi soutient les résolutions qui visent à mettre en œuvre une meilleure transparence sur la stratégie climatique des entreprises.

Pour les entreprises ayant une stratégie climat insuffisante alors qu'elles opèrent dans des secteurs pour lesquels la transition est primordiale pour l'alignement avec l'accord de Paris, la politique d'AMUNDI consistera à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction, ou la réélection du Président et de certains Administrateurs. En cas d'échec de l'engagement, les sanctions possibles peuvent amener à une dégradation des critères concernés dans le score ESG global voire à une exclusion de l'entreprise des portefeuilles d'investissement.

plusieurs postes d'administrateurs, des actions d'engagement auprès du management sont menées sur des thèmes ciblés en privilégiant l'efficacité de la démarche. Au sein de ces organes, elle cherche à promouvoir les meilleures pratiques en terme de gouvernance.

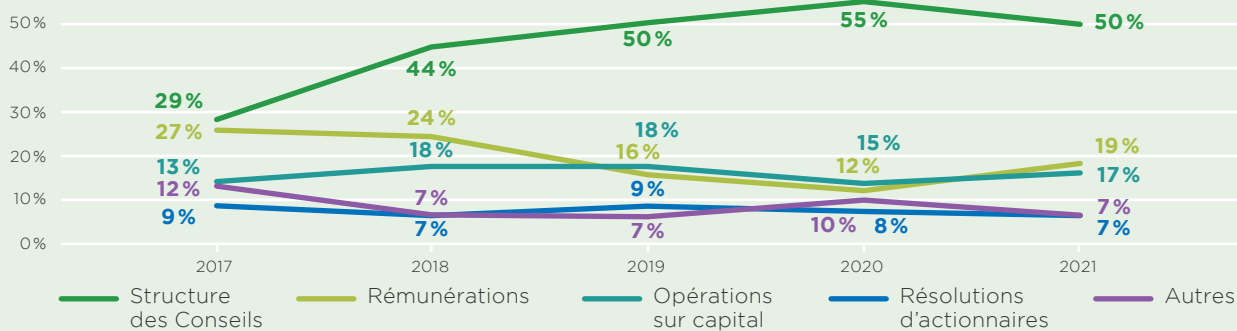
### Pratiques de gouvernance pour un développement durable

Crédit Agricole Assurances s'engage et vote directement pour ses participations stratégiques, gérées par la Direction des Investissements. Elle peut engager directement un dialogue avec les émetteurs et donc exercer son droit de vote en tant qu'actionnaire. Grâce à cette influence, Crédit Agricole assurances peut obtenir des informations plus détaillées sur les pratiques des entreprises dans lesquelles elle investit, sur leurs principaux enjeux de performance financière, de responsabilité sociétale ainsi que sur leurs plans d'actions, afin de les accompagner à améliorer leurs pratiques d'intégration ESG.

### Cohésion sociale

Pour les portefeuilles de Crédit Agricole Assurances gérés par Amundi, cette dernière a voté en 2021 lors de 3 260 Assemblées Générales pour un total de 34 824 résolutions. 65% des Assemblées Générales ont eu au moins un vote d'opposition d'Amundi contre le management (vs 70% en 2020). Les votes négatifs ont concerné 20% des résolutions (vs 19% en 2020). Le taux d'opposition est relativement « faible » parce que la possibilité est donnée aux émetteurs de se défendre notamment pendant la phase de dialogue (démarche transparente sur l'intention de voter contre une résolution).

### Thématiques des votes d'opposition pour le compte de CAA

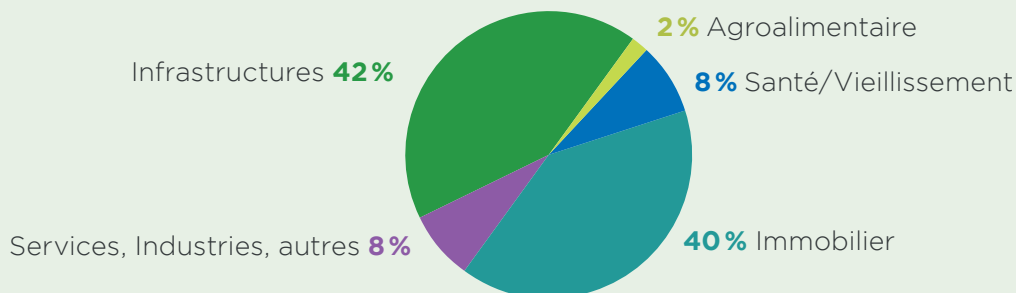


Sources Amundi



Sur le pilier de la Gouvernance, les principaux thèmes concernent les relations avec les actionnaires, le fonctionnement des instances de gouvernance, la politique RSE et conduite des affaires. Notre thème d'attention particulière est le respect des préconisations de l'AFEP-MEDEF, notamment une attention particulière à la présence d'administrateurs indépendants dans les comités de rémunération et d'audit et à l'équilibre hommes/femmes dans la composition des organes de gouvernance.

### Secteurs dans lesquels CAA vote directement

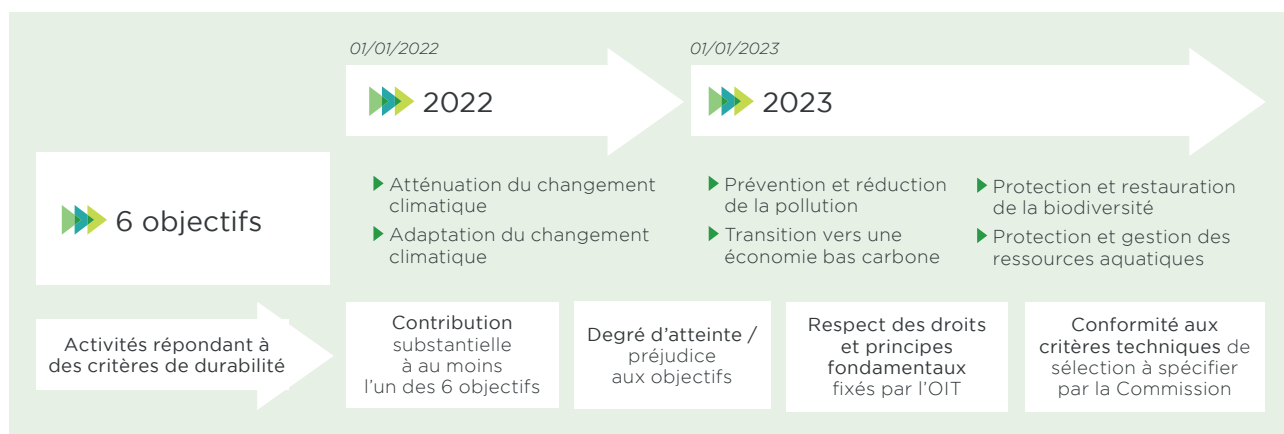


# INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNES ET AUX « ÉNERGIES FOSSILES »

## INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE VERTE

Avec l'adoption du plan d'action sur la finance durable, par la Commission Européenne en 2018, le règlement européen sur la Taxonomie définit un cadre afin de favoriser les investissements durables.

Cette réglementation définit six objectifs environnementaux<sup>(23)</sup> et demandent aux investisseurs de mesurer la part de leurs investissements alignés avec la Taxonomie européenne, en considérant la part des produits financiers obtenus d'entreprises ayant des activités considérées comme écologiquement durables et de ce fait alignées avec la Taxonomie. Pour être alignées avec la Taxonomie, ces activités économiques<sup>(24)</sup> doivent contribuer significativement à l'un de ces six objectifs environnementaux, ne pas nuire à un autre objectif, respecter des critères minimums en matière sociale et répondre à des critères d'examen techniques précis.



Aujourd'hui, le caractère éligible (activité identifiée par la liste des activités économiques et des seuils de performance s'y afférent) se fait sur la base déclarative des émetteurs.

En terme de calendrier, 2021 marque l'adoption du premier acte délégué sur les deux premiers objectifs : les entreprises doivent vérifier l'éligibilité (pas encore l'étape de l'alignement) et déclarer la part verte de leurs activités (flexibilité sur le reporting de l'exo 2021).

La réglementation des quatre autres objectifs est attendue pour avoir un reporting complet en 2024 et ainsi permettre aux acteurs financiers de décliner la part verte de leurs actifs d'investissement.

Même si la taxonomie permet une méthodologie harmonisée, elle ne peut pas réorienter à elle seule les flux. C'est un bon premier pas mais d'autres paramètres et outils sont à mettre en place.

Il ne faut pas négliger le fait que ce n'est pas parce qu'une activité n'est pas éligible à la taxonomie que c'est une activité considérée comme « marron ». Aujourd'hui, il faut être conscient que les taux de couverture, l'éligibilité et même l'alignement sont limités aux deux objectifs environnementaux de la taxonomie.

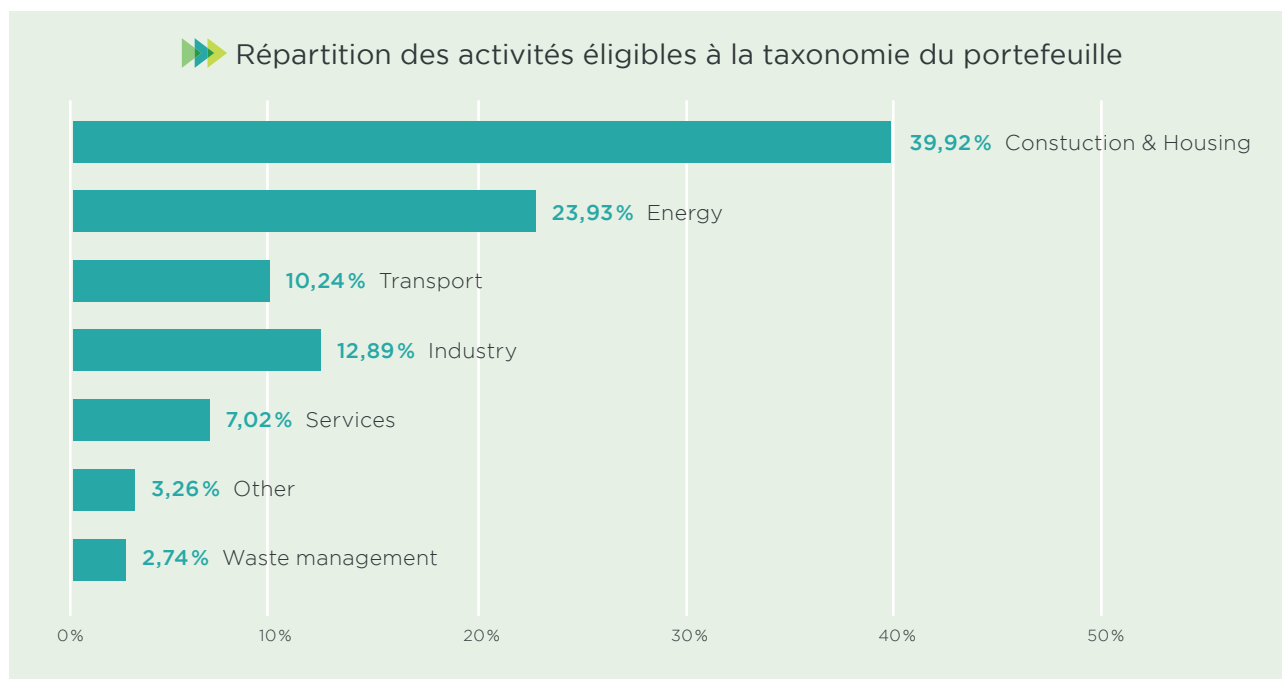
En complément de la taxonomie environnementale, considérée comme le seul référentiel tangible par la Commission Européenne, une taxonomie sociale est en cours.

En préparation de l'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne, Crédit Agricole Assurances a entrepris la démarche d'indiquer comment et dans quelle mesure ses produits financiers proviennent d'entreprises éligibles et ensuite alignées. Cette démarche pour apprécier l'éligibilité et l'alignement est décrite en annexe 9.

<sup>(23)</sup> Les six objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique, adaptation du changement climatique, protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire et prévention des déchets et recyclage, prévention et contrôle de la pollution, protection de la biodiversité et des écosystèmes.

<sup>(24)</sup> La Taxonomie a défini une liste d'activités économiques ainsi que des seuils de performance (« Technical Screening Criteria ») qui mesurent la contribution de ces activités à 6 objectifs environnementaux. Elle comprend 7 macro-secteurs et 72 sous-activités sur la base du code NACE, un système de classification sectorielle.

Après la phase exploratoire sur les données de 2020, Crédit Agricole Assurances a réalisé une étude d'éligibilité des titres détenus en portefeuille à fin 2021. Il en ressort que pour un encours global de 323 Md€, 50 Md€ de titres cotés rentrent dans le scope de la taxonomie et près de 41 Md€ sont éligibles soit 13% du portefeuille global.



Ces données seront affinées et amenées à évoluer en fonction de la réglementation.

L'article 10.2 dispose que du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, les assureurs devront rendre publiques la part de leurs investissements éligibles à la taxonomie (KPI investissement) Il s'agit de la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie/Total des investissements.

Par ailleurs, sur un périmètre de 157 Md€ d'encours sous gestion Amundi, 5,2% est aligné à la taxonomie (après DNSH et MSS 3,5%+ aligned Green bonds 1,8%).

## ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Dans le cadre de sa stratégie climat publiée en juin 2019 et de son engagement de transparence sur ses expositions au charbon et plus largement aux énergies fossiles, le Groupe Crédit Agricole a mis en place une plateforme de données extra-financières consolidées. Grâce à sa contribution à l'alimentation de cette base, Crédit Agricole Assurances peut apprécier le mix énergétique de ses portefeuilles<sup>(25)</sup>. Cet indicateur de mix énergétique du portefeuille permet de suivre notre exposition en valeur de marché au secteur énergétique et d'avoir la répartition de ces financements entre les énergies renouvelables, les énergies fossiles et le nucléaire.

Ainsi, ce type de données peut être analysé avec des scénarios énergie-climat, utilisés dans le cadre d'explorations académiques, pour évaluer sa politique d'atténuation du changement climatique et ainsi étayer une stratégie cohérente.

Depuis 2020, nous réalisons une analyse comparative du mix énergétique de Crédit Agricole Assurances avec le mix énergétique mondial et ceux préconisés par différentes organisations notamment par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)<sup>(26)</sup>.

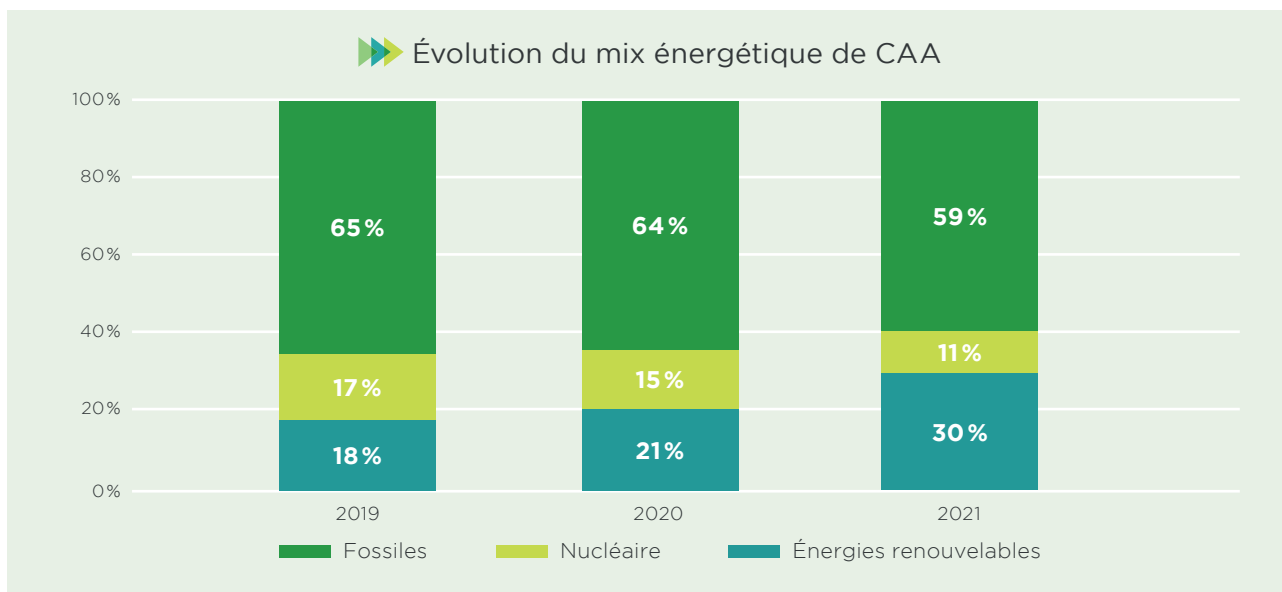
L'AIE a publié en 2020 un scénario avec des projections à 2030 nécessitant le développement massif des énergies renouvelables<sup>(27)</sup>. En 2021, il propose une feuille de route « Net by zero by 2050 »<sup>(28)</sup> pour une décarbonisation mondiale du secteur de l'énergie et pour atteindre la trajectoire de neutralité carbone.

(25) Investissements cotés gérés en direct, investissements cotés gérés sous mandat et les investissements non cotés gérés en direct.

(26) L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale, créée par l'OCDE à la suite du premier choc pétrolier dans le but initial d'assurer la sécurité énergétique des pays membres de l'OCDE, en particulier concernant l'approvisionnement en pétrole. Ses missions se sont élargies aujourd'hui car elle informe et conseille les Etats sur les enjeux énergétiques en fournissant de nombreuses données et analyses.

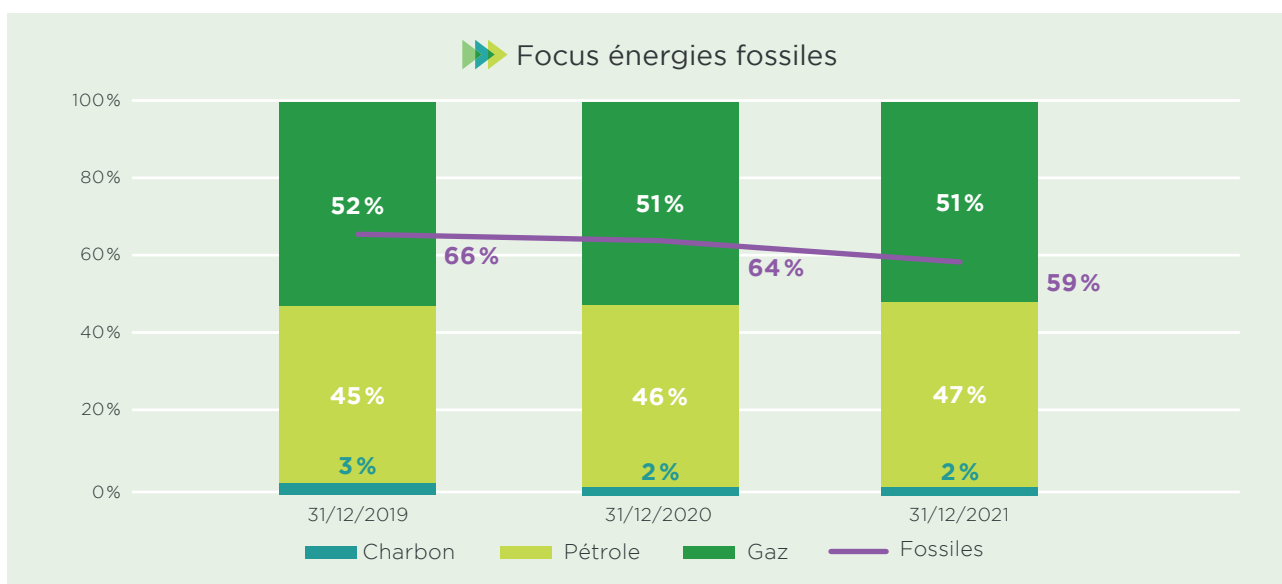
(27) Change in energy demand by scenario, 2019-2030 ; <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2020/achieving-net-zero-emissions-by-2050>.

(28) <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050> (données p198, electrical generation).

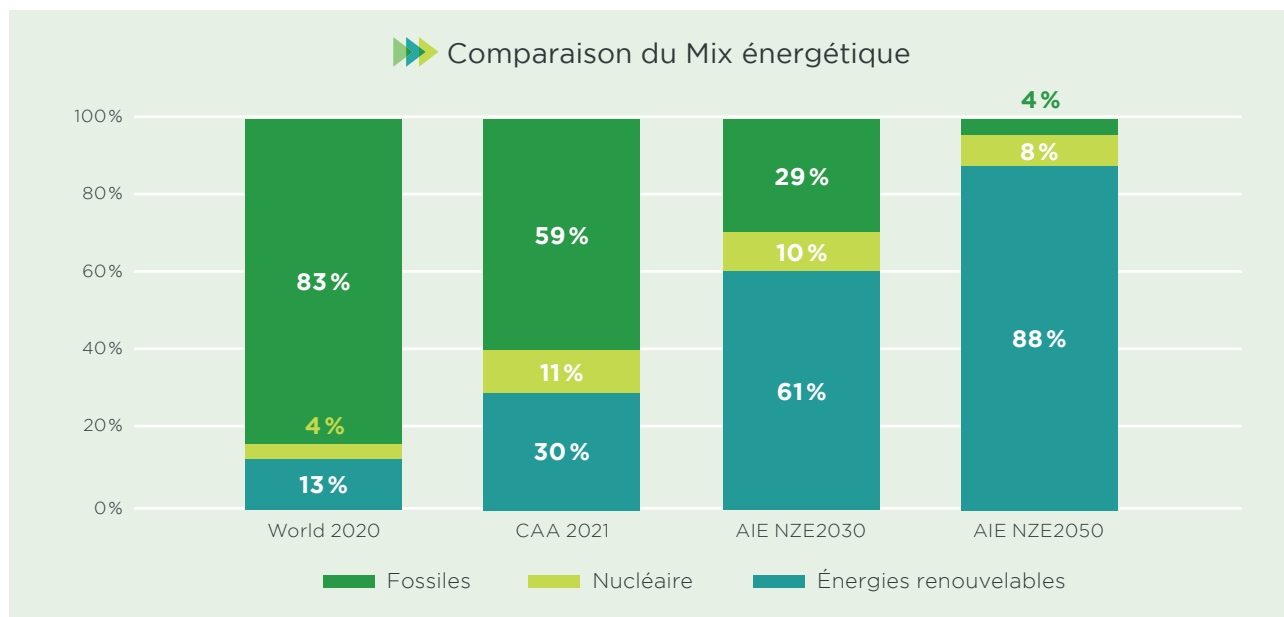


### Encours mix énergétique (en Md€)

	2019	2020	2021
<b>Fossiles</b>	7,6	8	8
<b>Nucléaires</b>	1,9	1,9	1,6
<b>Énergies renouvelables</b>	2,1	2,7	4
<b>TOTAL</b>	<b>11,6</b> (3,6% ptf global)	<b>12,6</b> (3,9% ptf global)	<b>13,6</b> (4,2% ptf global)



Nous pouvons constater que la proportion des investissements de Crédit Agricole Assurances dans les énergies fossiles (8 Md€) est en diminution entre 2019 et 2021. 4 M€ d'émetteurs considérés Coal Developers avec la politique Groupe ont été désinvestis en 2021. De plus, la part des énergies renouvelables (4 Md€) dans le mix énergétique de Crédit Agricole Assurances (13,6 Md€) a fortement progressé entre 2019 et 2021.



Cette méthode du « mix énergétique » permet de constater que les investissements de Crédit Agricole Assurances dans les énergies fossiles sont nettement inférieurs au mix énergétique mondial mesuré sur 2020<sup>(29)</sup>. Sachant que la demande mondiale d'électricité a relativement baissé en 2020 avec la crise sanitaire, l'AIE confirme que la reprise économique en 2021 a stimulé la demande globale en faisant grimper les prix de gros de l'électricité et lui permet de remonter à des niveaux au-dessus d'avant crise.

La poursuite de la stratégie d'investissement de Crédit Agricole Assurances dans les infrastructures de production d'énergie renouvelable permettra de se rapprocher des scénarios considérés comme soutenables.

Malgré les investissements dans la transition énergétique et face à la demande mondiale croissante de services énergétiques, les énergies renouvelables ne peuvent être le principal moteur de la décarbonation du secteur de l'énergie.

<sup>(29)</sup> <https://www.gazprom-energy.fr/gazmagazine/2021/08/le-mix-energetique-mondial-en-2021/> (source BP).



## STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

Crédit Agricole Assurances veut contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences néfastes, tant environnementales, économiques, qu'humaines à moyen-long terme. Le volet de la politique d'investisseur responsable de Crédit Agricole Assurances s'appuie sur des outils de mesure permettant d'apprécier la situation des portefeuilles et leurs évolutions.

Les actions de Crédit Agricole Assurances sont guidées par les objectifs suivants :

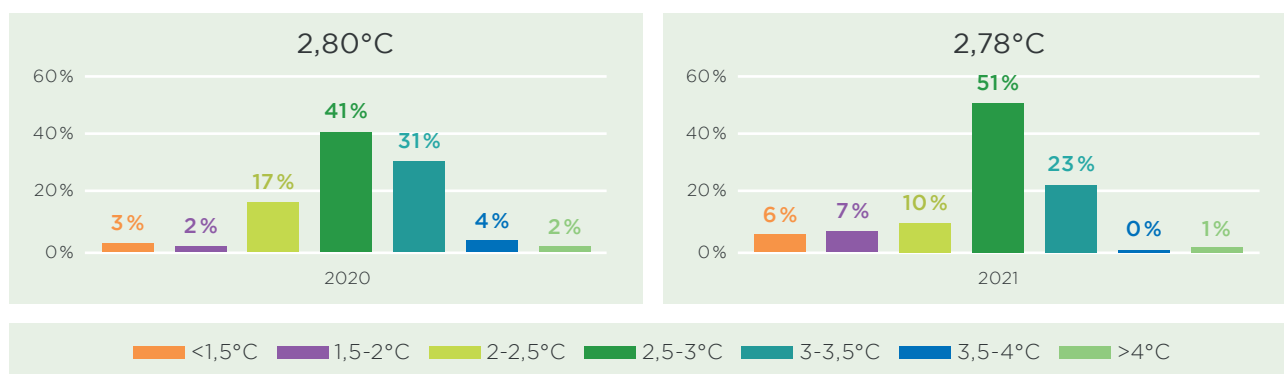
1. Contribuer à l'objectif international de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
2. Mesurer les impacts négatifs ou positifs liés au changement climatique sur la valorisation des actifs et agir en conséquence afin de préserver la rentabilité des investissements pour les assurés.

Par ailleurs, plusieurs approches sont utilisées pour mesurer notamment l'empreinte carbone, un indicateur avec des méthodologies d'estimation en constante évolution.

### INDICATEUR DE TEMPERATURE - ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

Amundi, notre principale société de gestion, a calculé une température de portefeuille sur le périmètre crédit et actions (soit 127 Md€ à fin décembre 2021). La température agrégée (moyenne pondérée des températures des émetteurs du portefeuille) est de 2,78°C (vs 2,8°C en 2020). Nous constatons que la composition de cette partie du portefeuille n'est pas encore en phase avec les objectifs de la COP 21 malgré une température en ligne avec celle de nos pairs (entre 2° et 3°). Cependant, nous constatons une amélioration notable par rapport à 2020 avec moins d'émetteurs en portefeuille ayant des températures élevées.

#### Température du portefeuille CAA



### ÉVALUATION PAR LE SCORE DE RISQUE PHYSIQUE

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole Assurances utilise notamment la méthodologie d'une des entités du Groupe Crédit Agricole<sup>(30)</sup> pour calculer un indice global de risque physique en interne. Cette méthode combine des critères sectoriels et géographiques. Il s'agit d'une approche qui reste expérimentale. Son application conclut à un indice moyen de risque physique de 2,3 du portefeuille global de Crédit Agricole Assurances. Ce niveau est relativement faible et se situe dans la moyenne du secteur Assurances en France.



<sup>(30)</sup> Développement d'une approche top-down par CA CIB, qui combine les analyses sectorielle et géographique pour quantifier l'enjeu en matière de risque physique sur une échelle de 1 à 15.

## ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES DE TRANSITION AVEC DES SCÉNARIOS (APPROCHE TOP-DOWN)

Il s'agit d'une approche macroéconomique qui repose sur la méthodologie SAFE (ex P9XCA), qui permet d'apprécier la sensibilité aux risques climatiques (via le prix du carbone) de la valeur ajoutée des émetteurs que nous détenons en portefeuille (323 Md€) et donc potentiellement sur les valorisations de nos investissements.

Quatre scénarios climat ont été définis en fonction de l'ambition des mesures prises dans un pays :

- ▶ « Business as usual » : +5°C ;
- ▶ « Transition progressive » : + 3°C ;
- ▶ « Rupture à moyen terme » : trajectoire 2 à 3°C ;
- ▶ « Transition accélérée » : scénario 2°C.

La trajectoire du prix du carbone doit être déterminée à l'avance et sur du long terme pour orienter les investissements. Un prix du carbone est associé à chacun de ces scénarios et oscille entre 10 EUR/t et 300 EUR/t à horizon 2030.

Les premiers résultats de ces tests de sensibilité de l'enjeu carbone par macro-secteur et pays sont approximatifs et en cours d'analyse :

Pour un prix carbone de 10 EUR/t, l'impact pondéré n'est pas significatif de la rentabilité des entreprises sur la base des encours en portefeuille et de 1% de la valeur ajoutée des entreprises sur les encours hors services et divers (y compris Administration publique) ;

Pour un prix carbone de 150 EUR/t, l'impact pondéré est de 3% de la valeur ajoutée des entreprises sur la base des encours en portefeuille et de 11% hors services et divers (y compris Administration publique) ;

Ces calculs permettent d'appréhender les zones géographiques et les principaux secteurs (énergie, transport et industrie) sensibles à l'enjeu de transition et donc ayant un impact négatif potentiel sur la performance financière des entreprises.

Depuis le début de l'année 2021, les prix des quotas d'émission de carbone a quasiment doublé (25 à 40 euros la tonne)<sup>(31)</sup> sans doute lié aux effets du Pacte vert Européen visant la neutralité carbone et accroissant la pression sur les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre.

## MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES PORTEFEUILLES DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille. Il n'existe pas toujours une corrélation forte entre le niveau de l'empreinte carbone et la capacité à la réduire. Les stratégies de décarbonation des émetteurs, telles que les énergies renouvelables contribuant à diminuer le niveau des émissions, sont donc des éléments déterminants dans les choix des émetteurs et des projets. L'empreinte carbone, un indicateur de suivi de la performance de la politique climat, sera utile pour vérifier ex-post les engagements pris par les émetteurs.

Deux méthodologies sont utilisées pour appréhender cet indicateur complexe sous deux approches différentes. En effet, l'une des deux inclut certaines émissions de scope 3. La totalité des fonds propres et fonds euros ont fait l'objet d'au moins l'une des deux méthodologies :

### L'APPROCHE TOP-DOWN

La méthodologie SAFE (ex P9XCA) développée à l'initiative du CA CIB par la Chaire Développement Durable de Paris Dauphine a pour objectif de fournir une cartographie des émissions des secteurs économiques et de le rapporter aux financements (capitaux propres et dettes) de ces secteurs.

La totalité des émissions de Gaz à Effet de Serre mondiales sont allouées aux financeurs de l'économie au prorata de leur part de financement (en dettes et capitaux propres). Ainsi, afin d'obtenir des grandeurs consolidables, seuls les encours de crédit et les titres de sociétés figurant au bilan des institutions financières sont retenus. Les flux financiers entre banques ainsi que les opérations de marché qui ne constituent pas des financements (tels que swaps, produits de couverture) ne sont pas pris en compte.

La méthodologie ne tient compte que du financement de l'économie réellement émettrice de GES. Elle alloue l'ensemble des émissions de GES aux activités de production (secteurs économiques), c'est-à-dire des entreprises, et de manière marginale aux Etats et en cascade à leurs financements.

### Classes d'actifs prises en compte dans le calcul

Les calculs ont été réalisés sur l'ensemble du portefeuille consolidé et en transparence aussi bien sur les émetteurs privés, que sur les émetteurs publics et assimilés.

Les données nécessaires sont issues de l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) et correspondent aux émissions mondiales totales (les scopes 1+2+3 agrégés) concernant les émissions de gaz à effet de serre, valeur ajoutée, ratio (dettes/ equities) et les facteurs émission par secteur et par pays.

(31) <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/le-marche-europeen-du-carbone-en-surchauffe-1295033>.

## Estimation de l'intensité carbone

La méthodologie est destinée à cartographier les enjeux en consolidé et non pas à comparer un portefeuille par rapport à un indice. Pour un encours de 318 Md€<sup>(32)</sup>, l'intensité carbone des portefeuilles de Crédit Agricole Assurances est de 85 Teq CO<sup>2</sup> par million d'euros (effet marché) et est inférieure de près de 63% à l'intensité carbone du CAC 40 (qui a augmenté avec l'intégration d'un émetteur automobile) et de près de 56% à celle de l'Eurostoxx 50.



### Intensité/million d'euro des portefeuilles de chacune des entités

CACI	Spirica	La Médicale	Pacifica	Predica	CAA Holding	CALIE Lux	CA Vita	CA Life Greece	CA Life
141 Teq CO <sup>2</sup>	125 Teq CO <sup>2</sup>	111 Teq CO <sup>2</sup>	105 Teq CO <sup>2</sup>	85 Teq CO <sup>2</sup>	89 Teq CO <sup>2</sup>	94 Teq CO <sup>2</sup>	59 Teq CO <sup>2</sup>	35 Teq CO <sup>2</sup>	15 Teq CO <sup>2</sup>

Cette méthodologie permet de disposer d'un ordre de grandeur des émissions financées qui sont les émissions de gaz à effet de serre induites par la détention d'un actif financier. L'activité de financement/ investissement rend possible l'activité du secteur financé et donc ses émissions.

Cependant, cette méthodologie n'est pas un outil de pilotage dans les décisions d'investissement et ne permet pas de fixer des objectifs de réduction des émissions car elle ne reflète pas l'impact sur les émissions de GES des choix d'investissement au sein d'un même secteur. Cependant, cette méthodologie nous permet d'identifier les secteurs et les zones géographiques les plus carbonés.

En l'occurrence, le secteur « énergie » ne distingue pas les énergies fortement carbonées des énergies faiblement carbonées (cumul des énergies renouvelables comme celles du non renouvelables). Il en résulte que l'exposition au secteur énergie ne capte que le mix énergétique de chaque pays ou zone géographique considérée.

Au vu des motifs précédemment cités et pour répondre à une problématique de comparaison d'impact environnemental, cette méthodologie « Top-down » est combinée à celle d'Amundi de nature « Bottom-up » malgré la différence de périmètre pour avoir deux angles de vue différents.

## L'APPROCHE BOTTOM-UP D'AMUNDI

Les calculs, réalisés par Amundi, privilégient un calcul d'émissions de GES au niveau des émetteurs et s'appuient sur les données d'empreintes carbonées fournies par Trucost<sup>(33)</sup>. **Les scopes 1, 2 et 3 (fournisseurs clés) ont été retenus.** Le calcul au niveau émetteur permet d'agir à ce niveau via l'exclusion, la sur ou sous-pondération des émetteurs et via l'engagement actionnarial. L'annexe 6 détaille toutes les hypothèses et les formules relatives à ce calcul d'empreinte carbone pour les corporates.

## Calculs en empreinte

La méthode bottom-up retenue ici conduit à des doubles comptages. Donc, même si Crédit Agricole Assurances disposait d'un pourcentage élevé de ses actifs bénéficiant d'un bilan carbone, le chiffre final en millions de tonnes EqCO<sup>2</sup> émis par ses portefeuilles serait un multiple de la réalité.

Cet indicateur présente des avantages et des inconvénients : l'empreinte dépend de la valorisation des actifs financiers qui figure au dénominateur. En effet, si un assureur collecte plus qu'un autre assureur (donc son encours investi augmente plus), son empreinte carbone absolue augmentera par simple effet volume, toutes choses égales par ailleurs. Or, ce qui paraît pertinent est l'efficacité CO<sup>2</sup> par unité investie sur un plan global (toutes choses égales par ailleurs).

(32) Vision en transparence des fonds.

(33) Concernant la méthodologie TRUCOST voir le site : <http://www.trucost.com/methodology>.

## Corriger les effets d'allocations sectorielles

Le secteur d'activité est le facteur le plus discriminant relativement au volume des émissions de GES. Or, l'allocation sectorielle peut évoluer fortement d'une année sur l'autre pour des raisons tactiques. Comme Crédit Agricole Assurances a voulu s'affranchir d'effets court terme pour capturer des tendances de long terme, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone par secteur (secteur GICS de niveau 1<sup>(34)</sup>) et vérifié que cette empreinte baisse bien par secteur en tendance. En effet, Crédit Agricole Assurances ne souhaite pas pénaliser un secteur plus qu'un autre à long terme (sauf les exclusions sectorielles) considérant que chaque secteur est utile à l'économie.

## Classes d'actifs prises en compte dans le calcul

Pour l'année 2021, l'empreinte carbone a été calculée sur le périmètre suivant :

### Corporates

Le portefeuille d'actions cotées et d'instruments de taux des émetteurs privés (obligations, prêts et placements privés). La base de calcul de départ est de **127 Md€** (pour 867 émetteurs), soit in fine plus de 39% de 323 Md€.

### États

**71 Md€** (22% des 323 Md€)

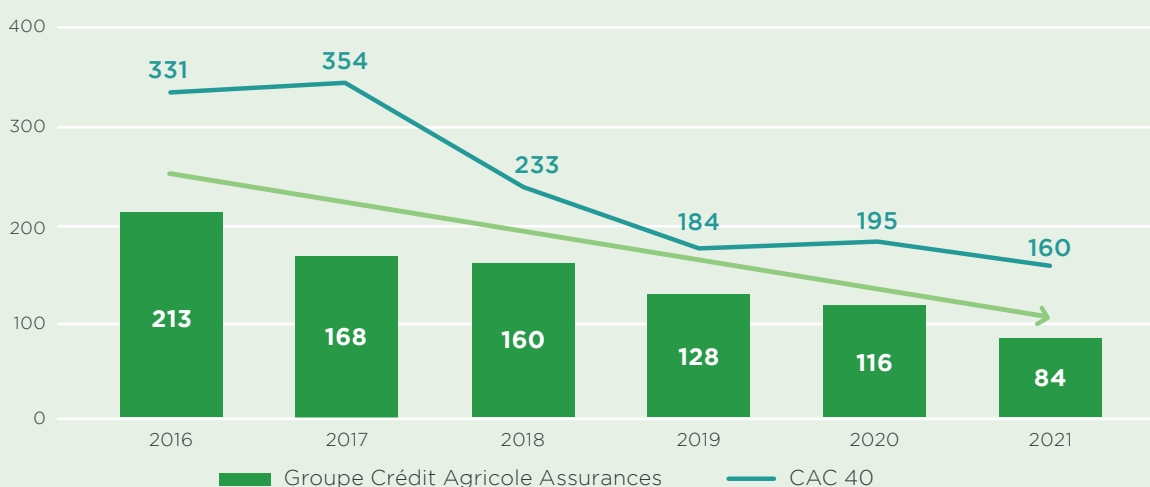
Le calcul d'empreinte carbone n'a pas pu être réalisé pour les actifs suivants: l'immobilier coté et non coté, les infrastructures non cotées et le Private Equity, le monétaire, les produits dérivés, les produits structurés et la gestion alternative.

## Estimation de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille (scopes 1, 2 et 3 (amont))

Sur l'année 2021, l'estimation des émissions de gaz à effet de serre de ces entreprises est de 84 tonnes EqCO<sup>2</sup> en moyenne pour chaque million d'euros investi, soit une diminution de plus de **27% entre 2020 et 2021**. Celui du CAC 40 est de l'ordre de 160 tonnes EqCO<sup>2</sup> en moyenne pour chaque million d'euros investi.

L'amélioration de l'empreinte carbone des entreprises s'explique en très grande partie par la sélection de nos investissements dans les secteurs les plus contributeurs tels que l'énergie et les efforts des émetteurs dans leurs objectifs de réduction.

### Émissions carbone en Tonnes EqCO<sup>2</sup> par million d'euros investi (scopes 1,2,3)



Source : Amundi

Les dix principaux émetteurs de gaz à effet de serre (3% du portefeuille total) représentent 45% des émissions financées par le portefeuille soit 38 tonnes eqCO<sup>2</sup> par million d'euros investi (-16 tonnes eqCO<sup>2</sup> par rapport à 2020). Les émissions carbonées sont concentrées principalement en France et sur un nombre réduit de secteurs, en l'occurrence dans les services aux collectivités et l'énergie. Hormis le fait que ces secteurs sont nécessaires à l'économie, il est important de signaler que certaines valeurs participent à la transition énergétique et écologique. Ce sont aussi les entreprises qui ont les leviers les plus importants pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

## Estimation de l'empreinte carbone des Souverains et Assimilés

Depuis 2018, Amundi mesure l'empreinte carbone des États détenus dans le portefeuille de Crédit Agricole Assurances. Depuis 2020, son calcul est réalisé par rapport à la dette publique (plus comparable avec l'empreinte des corporates).

En 2021, l'empreinte carbone de Crédit Agricole Assurances sur les Souverains est de 235 tonnes Eq CO<sup>2</sup> par million d'euros investi (vs 348 tonnes Eq CO<sup>2</sup> par million d'euros investi en 2020) avec une exposition majoritaire sur le Souverain français (plus de 70%).

(34) Il s'agit de la décomposition par grand secteurs d'activités économiques utilisée par le fournisseur d'indice actions MSCI.

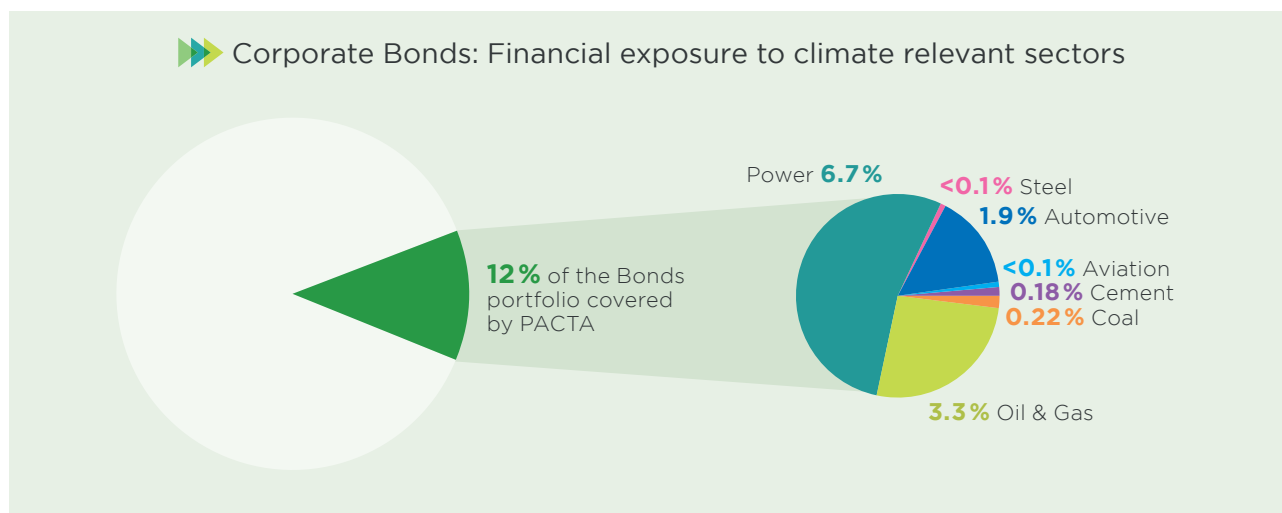
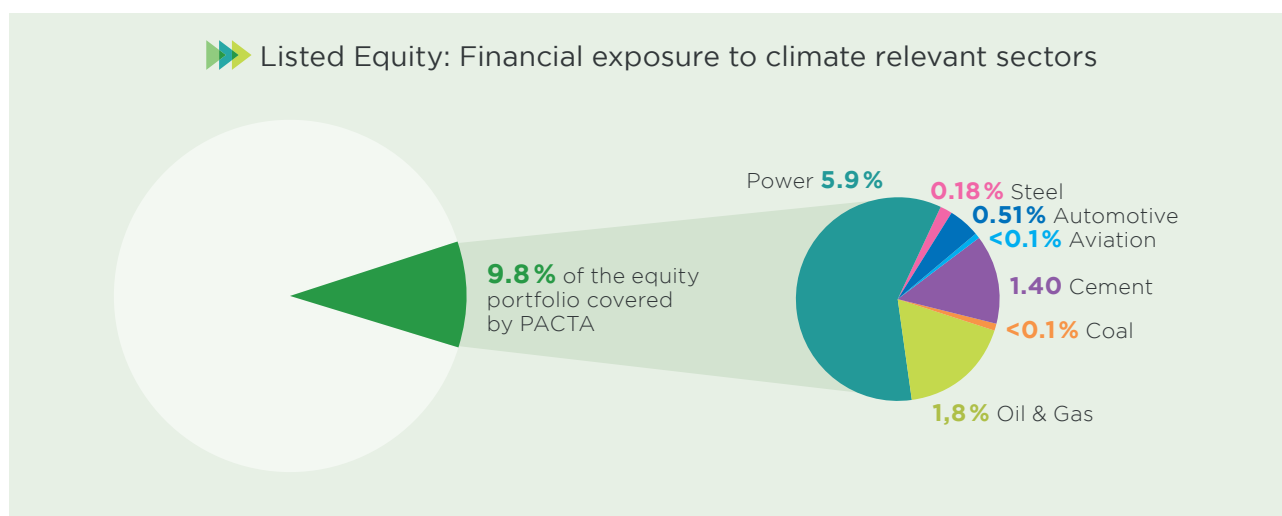
## OUTIL PACTA DE 2° INVESTING INITIATIVE

2° Investing Initiative a lancé en 2018 un outil Paris Agreement Capital Transition Assesment (PACTA)<sup>(35)</sup> qui permet de calculer l'alignement prospectif du portefeuille d'investissements (actions et obligations) à différents scénarios climatiques par secteur et technologies associées. Cet outil permet d'identifier nos expositions aux risques de transition et peut aider à orienter les décisions concernant les objectifs climatiques.

### PÉRIMÈTRE DE L'ANALYSE

L'analyse PACTA, se basant sur les émetteurs privés cotés, couvre 41% du portefeuille de Crédit Agricole Assurances (36% d'obligations d'entreprises et 5% des actions cotées).

De plus, PACTA se focalise sur certains secteurs liés au climat (production automobile, aviation, mines de charbon, production de ciment, production d'acier, production de pétrole et de gaz, production d'électricité et transport maritime) qui sont considérés comme les plus émissifs en CO<sup>2</sup>. Cela réduit encore davantage le périmètre d'analyse, puisque notre portefeuille n'est couvert qu'à 10% sur les actions et 12% sur les obligations.



Source : 2II, PACTA

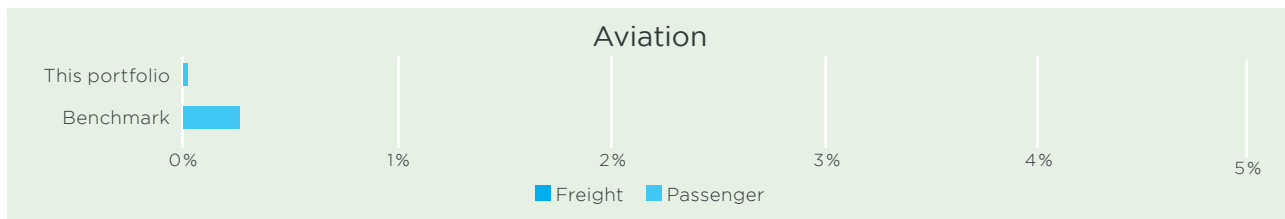
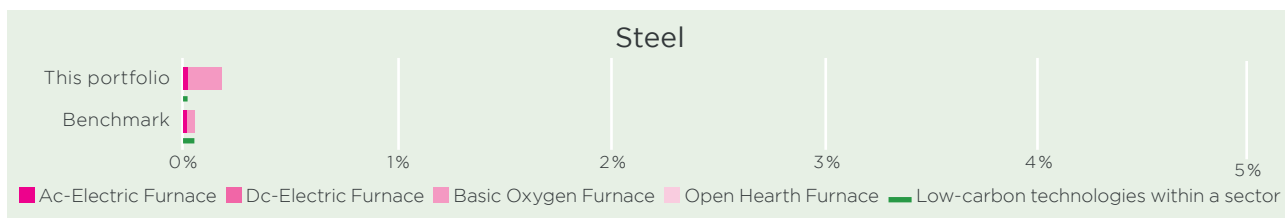
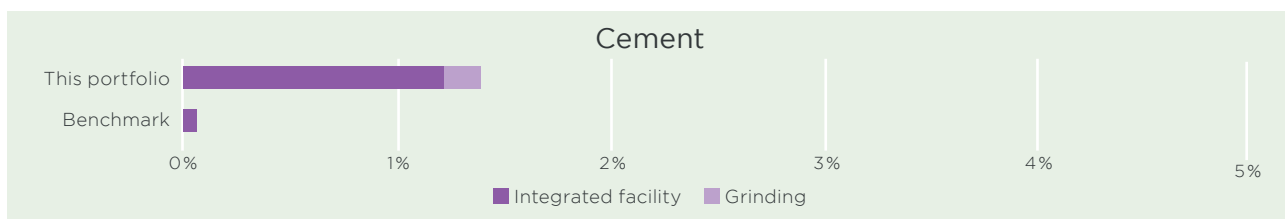
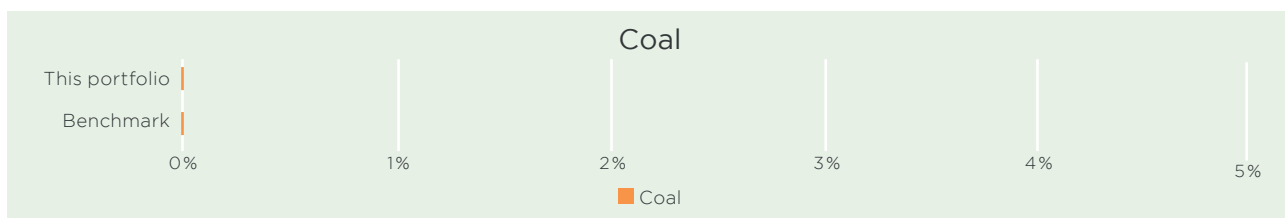
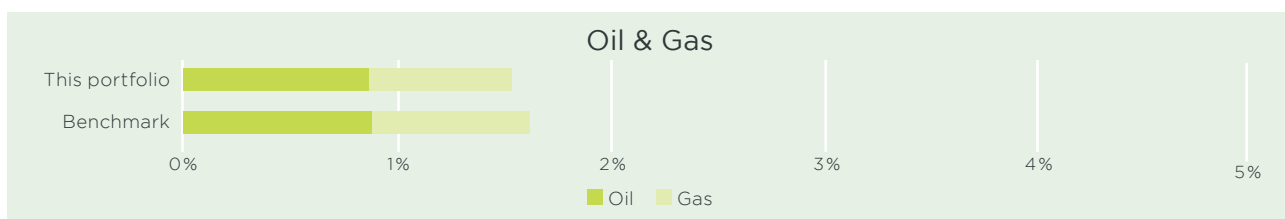
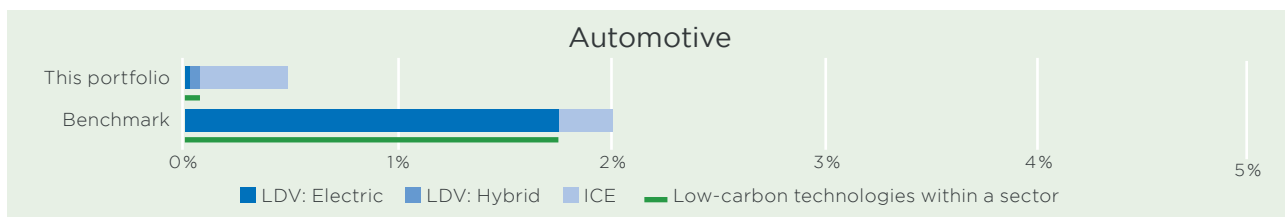
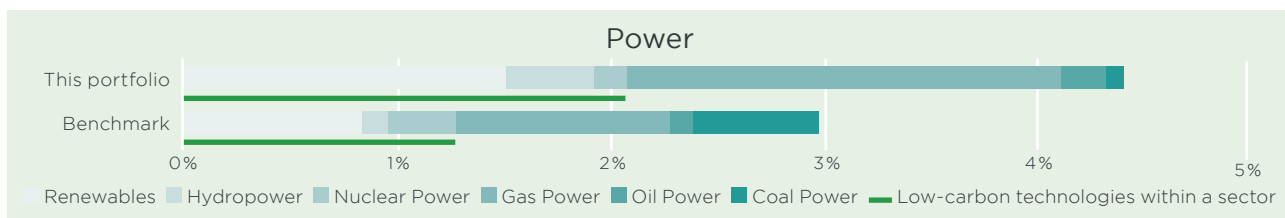
Malgré le pourcentage faible du périmètre de l'étude, celle-ci met en exergue l'exposition de notre portefeuille aux secteurs les plus émissifs et aux risques de transition.

(35) TransitionMonitor.org

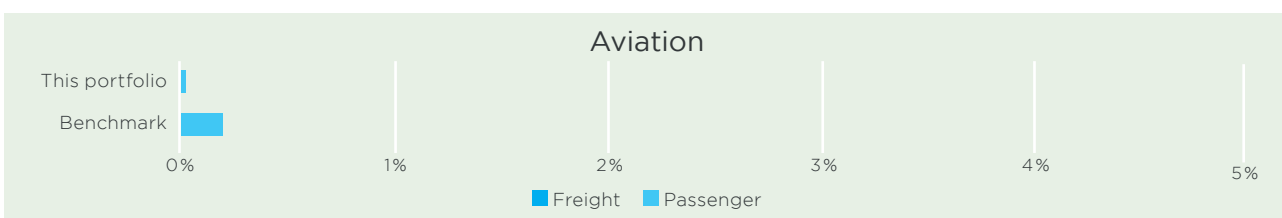
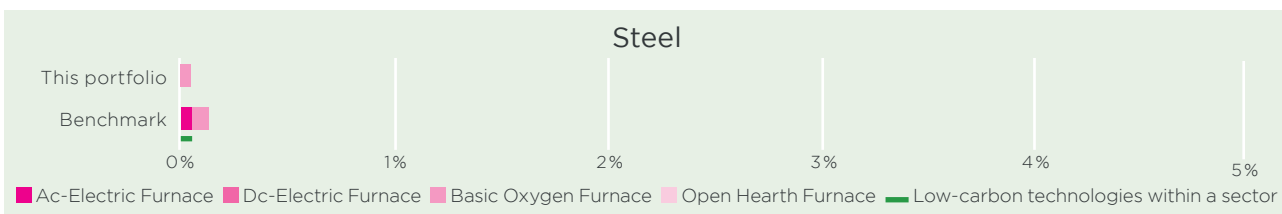
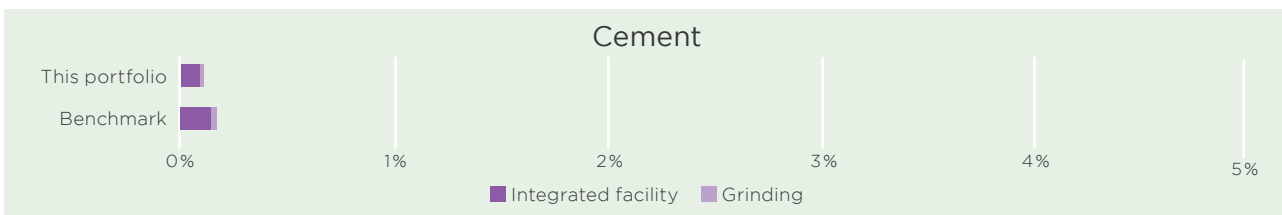
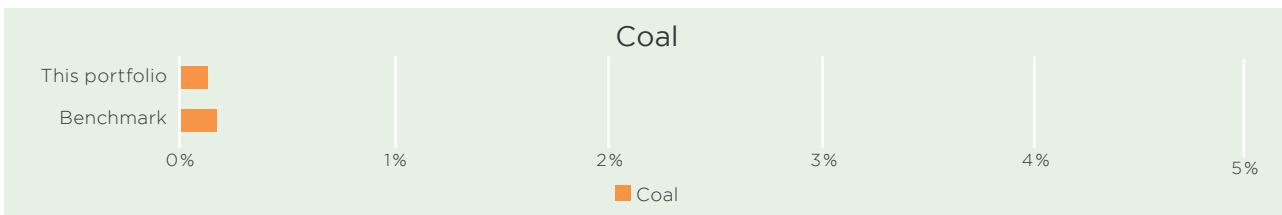
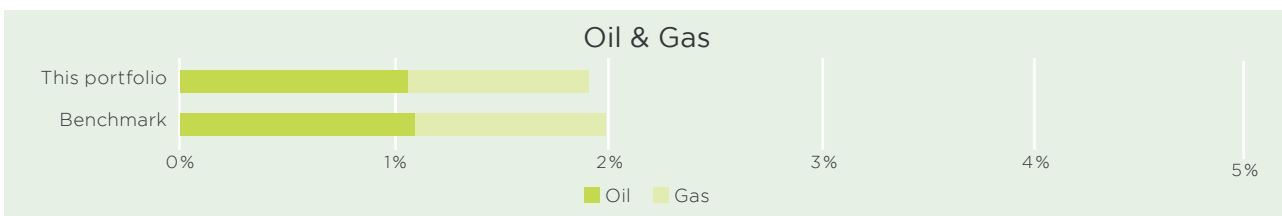
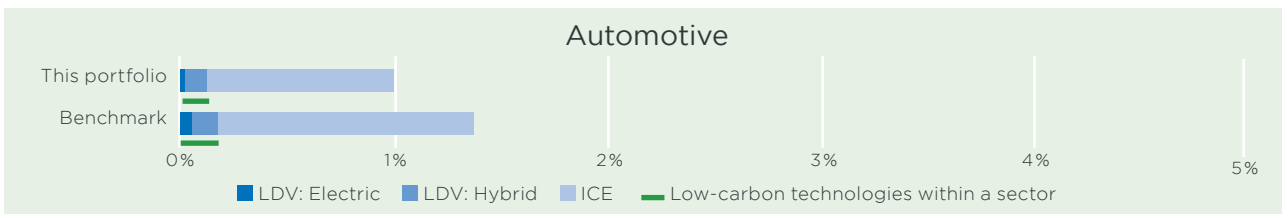
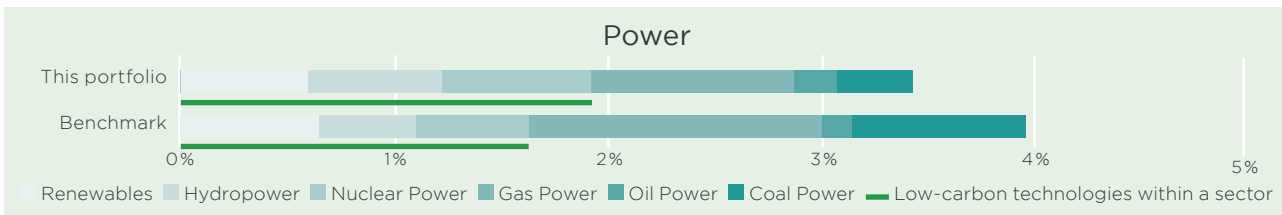
## ANALYSE DES SCÉNARIOS CLIMAT

Les graphes ci-dessous montrent l'exposition du mix technologique du portefeuille par rapport au benchmark.

▶▶ Listed Equity : : Technology mix as % of assets under management compared to iShares Core S&P 500 ETF  
Equity market: Global Market



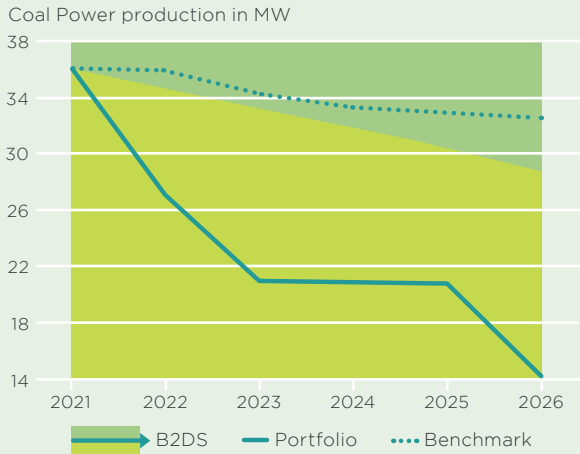
Corporate Bonds: Technology mix as % of assets under management compared to iShares Global Corp Bond UCITS ETF  
Equity market: Global Market



Selon la méthode PACTA, les portefeuilles de Crédit Agricole Assurances montrent un meilleur alignement que le benchmark sur le secteur de la production d'électricité, notamment au travers de notre faible exposition au charbon et nos importants investissements en énergies renouvelables.

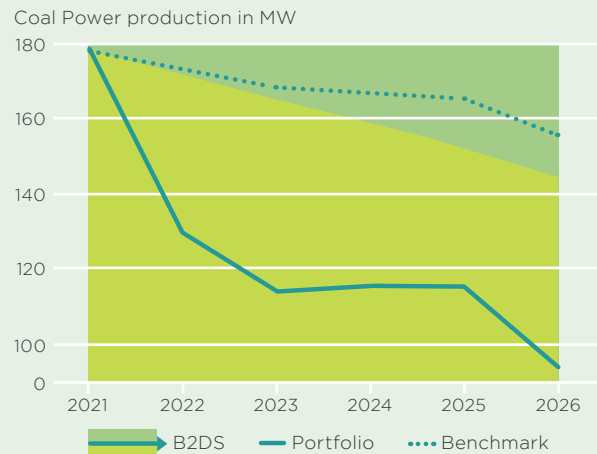
▶▶▶ Listed Equity: Production trajectory of Coal Power compared to iShares Core S&P 500 ETF

Allocation method: Portfolio Weight  
Equity market: Global Market  
Scenario geography: Global Aggregate  
Scenario source: ETP2017



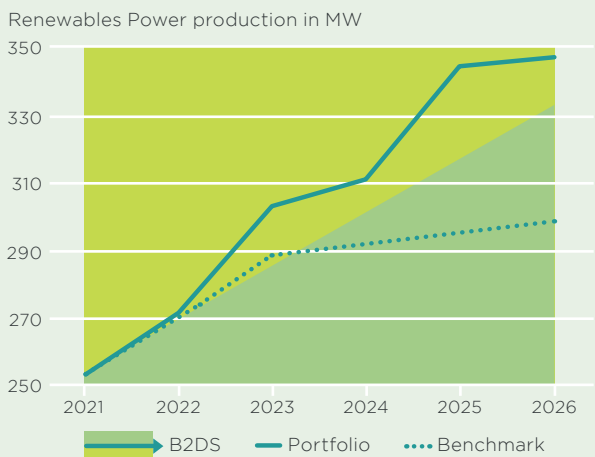
▶▶▶ Listed Equity: Production trajectory of Coal Power compared to iShares Global Corp Bond UCITS ETF

Allocation method: Portfolio Weight  
Equity market: Global Market  
Scenario geography: Global Aggregate  
Scenario source: ETP2017



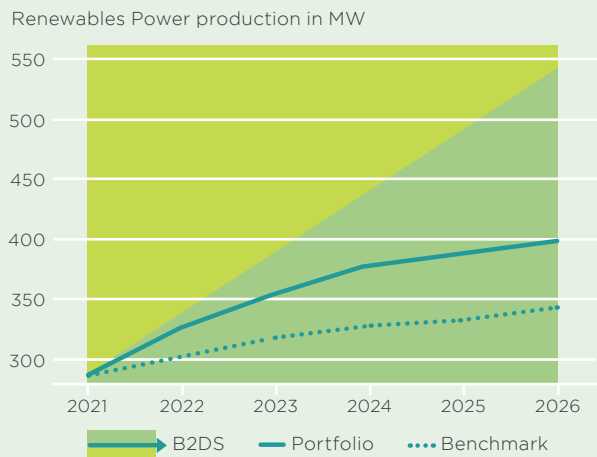
▶▶▶ Listed Equity: Production trajectory of Renewables compared to iShares Core S&P 500 ETF

Allocation method: Portfolio Weight  
Equity market: Global Market  
Scenario geography: Global Aggregate  
Scenario source: ETP2017



▶▶▶ Listed Equity: Production trajectory of Renewables compared to iShares Global Corp Bond UCITS ETF

Allocation method: Portfolio Weight  
Equity market: Global Market  
Scenario geography: Global Aggregate  
Scenario source: ETP2017



Source : 2II, PACTA



## ALIGNEMENT ET GESTION DES RISQUES DE LA BIODIVERSITÉ



Dans ce contexte de crise sanitaire et de priorité donnée aux thématiques du climat et de la transition énergétique, la biodiversité reste un enjeu important. La préservation et la restauration de la biodiversité est de la responsabilité des entreprises dont les activités peuvent nuire aux écosystèmes naturels.

Dans l'évaluation de nos actifs d'investissements sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, la thématique de la biodiversité est prise en compte dans la dimension environnementale.

Ainsi chaque émetteur est analysé sur la manière dont il mesure et traite son impact aussi bien négatif que positif sur la biodiversité.

Sur nos investissements immobiliers, une grande partie bénéficie de certifications environnementales (HQE, BREEAM ou LEED) qui abordent les questions de l'énergie, de l'environnement et de la biodiversité et/ ou du label Biodiversity permettant de promouvoir la biodiversité urbaine par la création d'écosystèmes favorisant des espèces floristiques voire faunistiques. Les certifications environnementales constituent un minimum de garantie notamment pour la protection de la biodiversité (bonnes pratiques notamment pour l'eau, produits phytosanitaires et fertilisants)

Les sociétés de capital investissement dans lesquelles nous investissons, ont, pour la plupart, formalisé leur responsabilité dans une charte qui définit des engagements répondant aux enjeux économiques sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance.

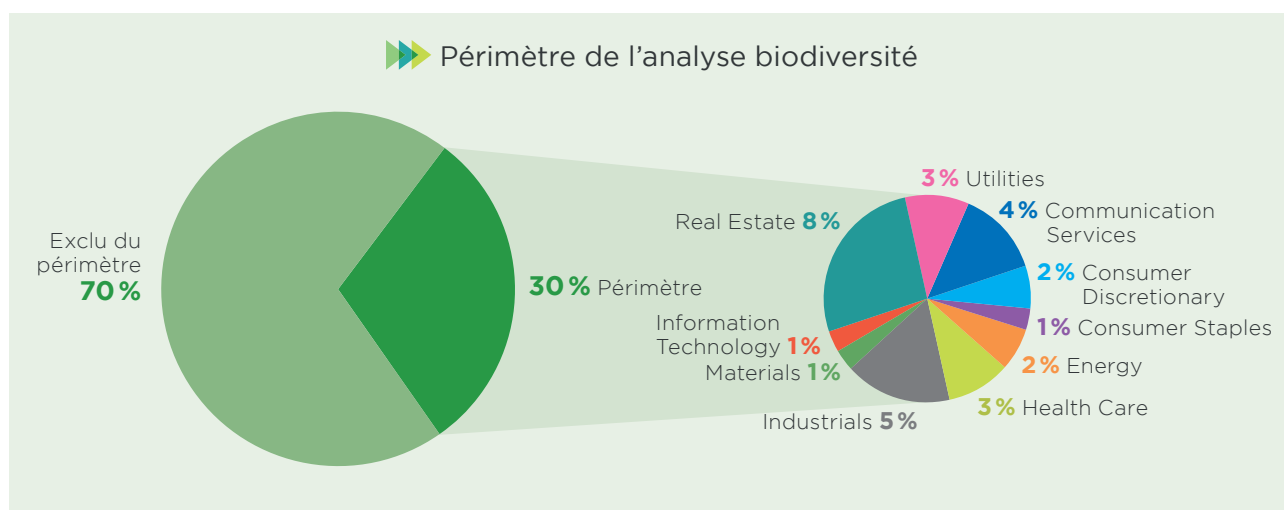
Par exemple, les entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire et l'agro-industrie ont une démarche autour de la vision agriculture durable dans la mesure où il s'agit notamment d'industries ayant une empreinte directe sur les écosystèmes telles que l'agriculture ainsi que des secteurs qui ont des impacts importants à travers leurs chaînes d'approvisionnement, y compris le secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

Dans nos investissements liés à la transition énergétique, notamment sur le projet hydro-électrique au Portugal, où la production d'électricité est totalement dépendante de la nature pour son activité directe, des actions concrètes sur la préservation du patrimoine naturel sont implémentées.

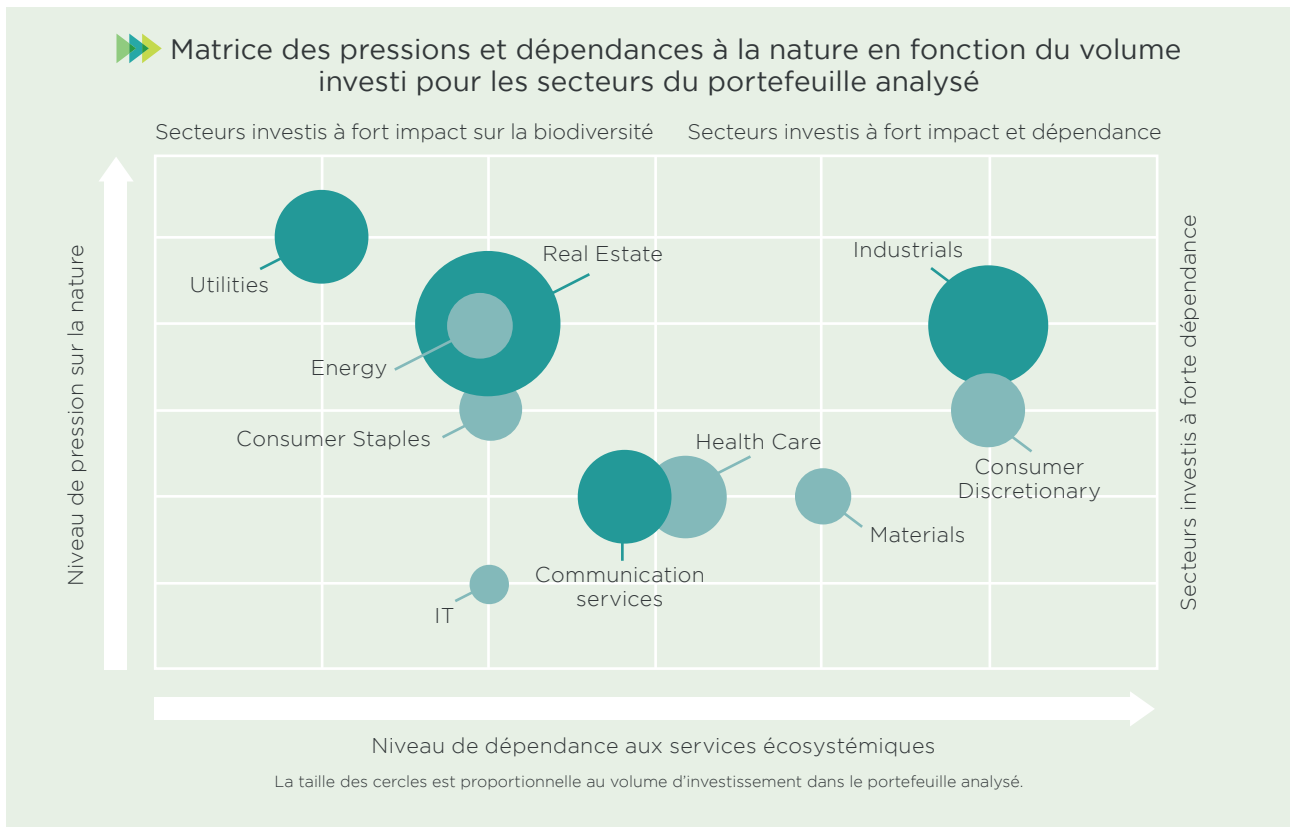
En effet, pour atténuer l'impact environnemental de la construction des barrages, des mesures de compensation pour perte de superficies boisées, pour perturbation de l'habitat des espèces aquatiques et terrestres ont été mises en place notamment, avec des entreprises et associations locales. Il faut également souligner le développement des programmes de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et à la conservation de la biodiversité (notamment auprès des jeunes).

Déjà engagé sur les questions environnementales Crédit Agricole Assurances a développé une démarche pour ses investissements notamment en mesurant ses impacts et dépendances et en évaluant les risques associés.

La première analyse a porté sur **30% du portefeuille** (soit près de 100 Md€ à fin 2021) hors Souverains et Assimilés et hors Financières et assimilés. Cette étude sur les dépendances (gestion des risques physiques) et impacts (risques de transition) de nos investissements a été réalisée sur la base des données disponibles de la base ENCORE, développée par la Natural Capital Alliance et une revue d'experts.



Cinq secteurs principaux ont été identifiés comme les plus à risques : l'énergie, l'industrie (notamment les infrastructures), les matériaux (dont construction, gaz et chimie), les biens de consommation non essentiels (dont l'industrie automobile), et l'immobilier.



Source : BL Evolution

Sur le portefeuille considéré (30% du total), on considère qu'un secteur est très impactant ou dépendant s'il a un niveau fort ou très fort de pression ou dépendance sur la nature.

61% des investissements du portefeuille analysé sont associés à des secteurs très impactant et 29% très dépendants à la nature.

En tout, 72% du portefeuille est investi dans des secteurs soit à fort impact soit à forte dépendance à la nature, soit les deux.

Les risques liés à la biodiversité identifiés :

►►► L'augmentation du coût de certaines matières premières liés à leur raréfaction dans le cadre de l'érosion de la biodiversité ou de la croissance des actions de préservation de l'environnement.

►►► Le coût des impacts physiques liés à la perte de services écosystémiques (notamment les approvisionnements en eau, la protection contre les événements climatiques extrêmes et l'érosion des sols).

►►► Les risques de transition, notamment pour les secteurs les plus impactants (immobilier et industries).

La revue ESG actuelle de Crédit Agricole Assurances permet aujourd'hui de prendre en compte certains impacts et dépendances vis à vis de la biodiversité (par exemple la participation au changement climatique, les pollutions, ou encore les consommations d'eau).

Toutefois, suite à cette première analyse d'empreinte biodiversité, de nouveaux risques ont été identifiés et Crédit Agricole Assurances s'attachera dans les prochaines années à construire une stratégie biodiversité et notamment mettre à jour ses critères ESG pour traiter ces nouveaux risques. Il s'agira notamment d'aligner les objectifs de la stratégie ESG avec ceux du cadre post 2020 de la Convention sur la Diversité Biologique, à paraître en 2022.

De plus, des travaux seront menés dans les prochaines années pour affiner cette analyse de risques (horizon et impacts financiers notamment, en alignement avec la Taskforce on Nature Related Financial Disclosure) et intégrer les secteurs hors scope (Souverains & assimilés et Financières) à cette analyse.

# GESTION DES RISQUES ET SPÉCIFICITÉS DES RISQUES CLIMATIQUES

Dans une étude publiée fin 2021 France Assureurs, nouveau nom de la FFA, a estimé que les coûts engendrés par les sinistres climatiques en France pourraient doubler dans les 30 années à venir et que plus d'un tiers de cette augmentation serait directement lié au réchauffement de la planète. Les aléas climatiques seront de plus en plus nombreux. En plus des inondations, le rapport de France Assureurs pointe du doigt les sécheresses dont l'impact pourrait être multiplié par trois d'ici à 2050.

Le changement climatique est déjà une réalité et il est donc indispensable d'identifier les aléas qui y sont liés, et de s'en prémunir.

## IDENTIFICATION DES RISQUES

Dans un contexte de mutations environnementales et de multiplications de réglementations, le groupe Crédit Agricole Assurances mesure l'importance du changement climatique sur son activité. Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte des risques climats et ESG. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. Il s'agit, en l'occurrence, de se prémunir des risques réglementaires, financiers, opérationnels et de réputation. Cette analyse ESG peut être matérialisée sous forme de note alphanumérique et pour laquelle des seuils de détention peuvent être appliqués.

La politique ESG sur les décisions d'investissement repose sur les principes suivants :

- ▶ ne pas investir dans des émetteurs ayant des pratiques inacceptables ;
- ▶ ne pas investir dans des pratiques, qui, si elles ne sont pas inacceptables, font pour autant naître des risques extra-financiers et financiers significatifs : c'est la sélection ESG.

Avant d'intégrer une entreprise en portefeuille, une revue des risques ESG est réalisée en même temps que l'analyse financière. Dans le cas présent, cela permet d'anticiper les risques de dépréciation et/ou les impacts environnementaux de nos actifs. Les impacts physiques, économiques, voire juridiques sur les actifs détenus directement ou indirectement dans les portefeuilles de placements sont évalués. Si un risque ESG-Climat nous apparaît trop important, nous n'investissons pas. Cela peut être le cas notamment dans la prise en compte des événements extrêmes liés au changement climatique.

Une controverse peut apparaître pour une entreprise que nous détenons en portefeuille. Nous identifions la source, la véracité de l'information et la réponse de l'entreprise. Si la réponse ne nous semble pas adaptée, un désinvestissement peut avoir lieu.

Quant au changement climatique nécessitant des initiatives de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, des risques climat ont été identifiés :

- ▶ l'augmentation du coût du risque lié à l'augmentation des risques climatiques affectant les clients, en l'occurrence, sur les produits d'assurances dommages ;
- ▶ le coût des impacts physiques des catastrophes climatiques ;
- ▶ les risques de transition.

Pour appréhender ces risques physiques et de transition, des mesures peuvent être prises telles que le développement de produits d'assurances liés aux aléas climatiques permettant aux assurés de réduire leurs risques, la poursuite des financements de la transition énergétique, des technologies vertes.

## ANALYSE DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »

Les risques physiques sont des risques résultant de dommages causés directement par des phénomènes météorologiques et climatiques. Pour le groupe Crédit Agricole Assurances, les principaux risques physiques concernent l'activité assurantielle par son statut d'assureur et les zones d'investissements par son statut d'investisseur.

### ASSUREUR

En tant qu'assureur, les risques physiques sont liés à l'activité d'assurances dommages. Au sein du groupe Crédit Agricole Assurances, la principale compagnie d'assurances de dommages, Pacifica est exposée, par son statut d'assureur, à des risques physiques liés aux conditions climatiques<sup>(36)</sup>. Ces risques peuvent concerner le bâti, les véhicules ou les récoltes. Aujourd'hui, le groupe Crédit Agricole Assurances a la capacité, dans son activité d'assurance dommages, à appréhender le risque physique.

<sup>(36)</sup> Ex : tempête, grêle, cyclone, inondations, sécheresse.

Pour gérer ces risques et contenir l'exposition du risque physique, un dispositif de surveillance et de maîtrise des risques physiques est en place avec :

### ►► L'identification et l'évaluation des risques physiques

- La quantification de ces risques repose notamment sur des simulations de scénarios généraux d'événements climatiques en utilisant à la fois la Formule Standard de la norme Solvabilité 2 correspondant à une période de retour de 200 ans (paramètres définis par l'EIOPA) et une modélisation interne reposant sur des modèles du marché, permettant de disposer d'une courbe de distribution du risque en fonction des périodes de retour.
- Parmi les indicateurs calculés, on note le « coût as if » des événements climatiques passés sur les expositions du portefeuille de contrats en vigueur.

### ►► La mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques physiques

- En limitant l'impact des événements climatiques extrêmes via un programme de réassurance adapté en fonction de l'appétence aux risques de la gouvernance.
- En ajustant la modélisation de la tarification. L'évolution du risque physique est en effet intégrée à la tarification au fil du temps, en fonction des secteurs d'activité et zone géographique.
- En ajustant la modélisation du risque physique. La modélisation interne du risque physique (module aléa, module vulnérabilité, module de perte financière) permet d'évaluer la perte probable. L'évolution du risque physique est intégrée à cette modélisation.

### ►► Le suivi et le pilotage spécifique de l'exposition aux événements climatiques

- Un suivi de l'exposition aux événements climatiques en distinguant : l'évolution annuelle des sommes assurées par type de contrat d'assurance et par zone géographique, le risque modélisé associé à ces sommes assurées, la diversification de ces risques.

## INVESTISSEUR

En tant qu'investisseur, le principal risque est géographique avec la localisation des investissements. Les zones géographiques peuvent exposer à des événements météorologiques dont l'occurrence, la pérennité et la sévérité pourraient s'accroître avec le changement climatique.

## EMETTEURS PUBLICS

Crédit Agricole Assurances est principalement exposé aux Souverains & Assimilés des marchés développés où le risque physique de changement climatique est moins susceptible d'avoir des impacts significatifs sur la dette souveraine.

## EMETTEURS CORPORATES

Les investissements du groupe Crédit Agricole Assurances sont principalement concentrés en Europe et particulièrement en France, zones jugées globalement comme les moins vulnérables au niveau mondial au changement climatique. L'analyse des risques dits « physiques » couvre une partie de notre portefeuille d'actifs : l'immobilier (les commerces et les bureaux) et les infrastructures énergétiques principalement localisées en France.

## IMMOBILIER

Sur notre patrimoine immobilier de bureaux, notamment détenu en direct, principalement parisien (96%), trois types de risques naturels sont identifiés : le risque inondation, les risques liés au sous-sol « anciennes carrières » et « Gypse antélu-dien ». De plus, Paris est situé en zone 1 (risque très faible du zonage réglementaire) pour la prise en compte de la sismicité.

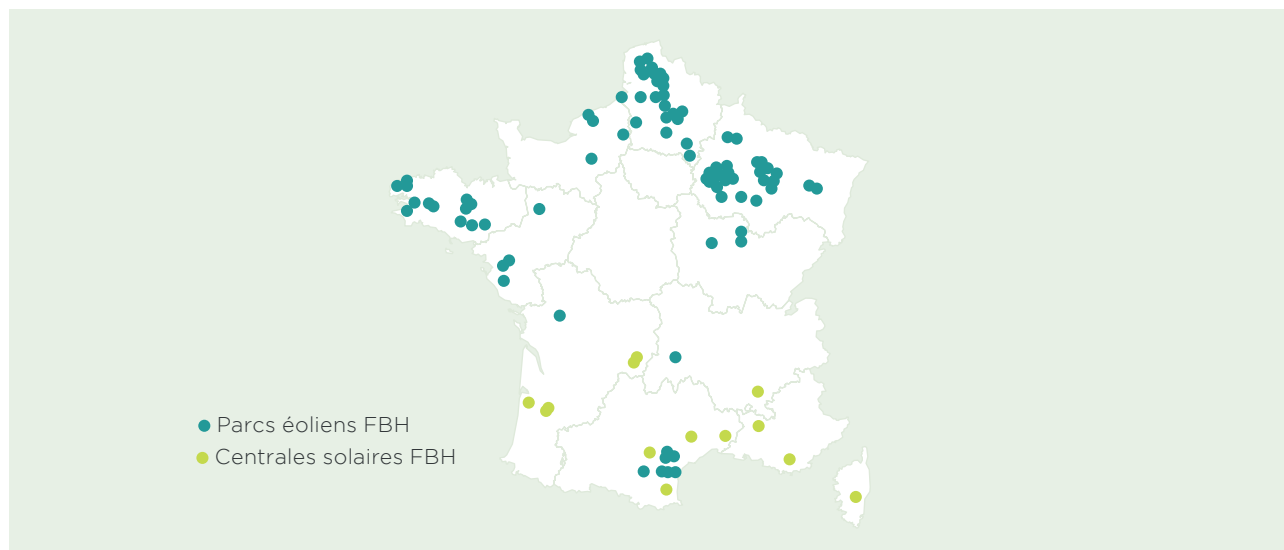
Concernant notre patrimoine immobilier situé dans la commune de Lyon (4%), sont identifiés dans le plan de prévention des risques, le risque naturel tel que les inondations par le Rhône et la Saône, le risque lié aux sols argileux (faible) et le risque technologique. Lyon est situé en zone 2 faible pour la prise en compte de la sismicité.

## INFRASTRUCTURES

Pour l'AIE, le secteur de l'énergie n'est pas à l'abri des risques climatiques avec les phénomènes météorologiques extrêmes observés l'an passé. Aujourd'hui, les infrastructures énergétiques mondiales sont déjà menacées par des risques physiques croissants liés au changement climatique, qui soulignent la nécessité urgente d'améliorer la résilience des systèmes énergétiques. Selon leurs estimations, environ un quart des réseaux d'électricité de la planète font face actuellement à un risque élevé de vents cycloniques destructeurs, tandis que plus de 10% des capacités de production d'électricité pilotable et des raffineries côtières sont exposées à de graves inondations côtières, et qu'un tiers des centrales électriques thermiques refroidies à l'eau douce sont situées dans des régions en situation de stress hydrique important.

Sur les actifs d'infrastructures de production d'énergies renouvelables investis par Crédit Agricole Assurances, la plupart des équipements notamment éoliens sont conçus pour une durée de vie moyenne de quarante ans. Les principaux risques pour l'éolien offshore concernent l'environnement marin et une usure plus rapide en raison de cet environnement sujet aux intempéries (vents violents, structure du sol pouvant conduire à un effondrement...). L'analyse des risques potentiels permet d'éviter des implantations dans des zones « à risque ».

Ci-dessous une illustration des sites d'implantations pour l'éolien/solaire sur un de nos partenariats en France qui affiche une bonne visualisation du parc existant et du positionnement probable du pipeline, compte tenu des couloirs de vent et des zones d'ensoleillement.



Nous avons certains parcs éoliens concentrés notamment dans la région administrative Hauts-de-France qui incluent le Pas-de-Calais et la Somme. Les dossiers départementaux des risques majeurs nous permettent d'être informés des risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés : risques naturels et risques technologiques liés à l'activité humaine.

Dans cette région, les risques naturels identifiés sont les mouvements de terrain, les inondations, le risque littoral (érosion, affaissement de falaises, submersions marines) et les tempêtes (entre novembre et février).

En l'occurrence, dans le Pas-de-Calais, les mouvements de terrain peuvent être dus à la présence de cavités souterraines (naturelles ou non hors exploitations minières), de faille et d'argile. Les inondations se produisant par débordement des cours d'eau, par ruissellement ou par remontée de la nappe phréatique sont évalués et gérés par la mise en place d'un plan de prévention des risques inondation.

Quant au risque sismique identifié, ce département est à la fois classé en zone d'aléa de niveau 1 (très faible), en zone d'aléa 2 (faible) et pour quelques rares communes en zone d'aléa de niveau 3 (modéré).

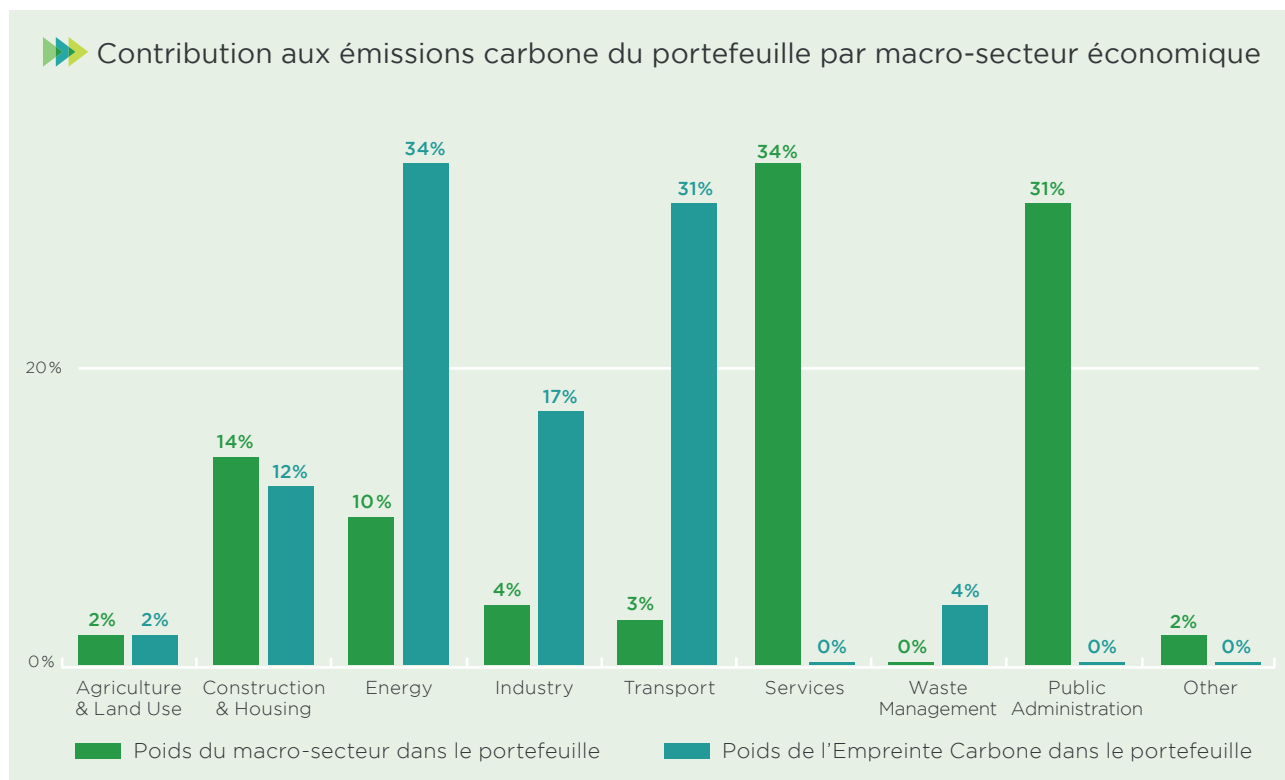
Il y a également les risques miniers (zones identifiées, évaluées et cartographiées des anciennes concessions minières) et les risques technologiques qui concernent notamment le transport des matières dangereuses. La réduction de la vulnérabilité face à ces risques identifiés représente un enjeu économique et de sécurité publique.

## ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition sont des risques résultant des effets d'une mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Il s'agit, en l'occurrence, de risques liés à l'évolution adverse des prix des matières premières sur les secteurs producteurs et les pays exportateurs, à l'évolution des marchés de l'énergie, au renforcement ou au respect des normes environnementales, des risques technologiques, des risques de réputation liés au financement de certaines activités.

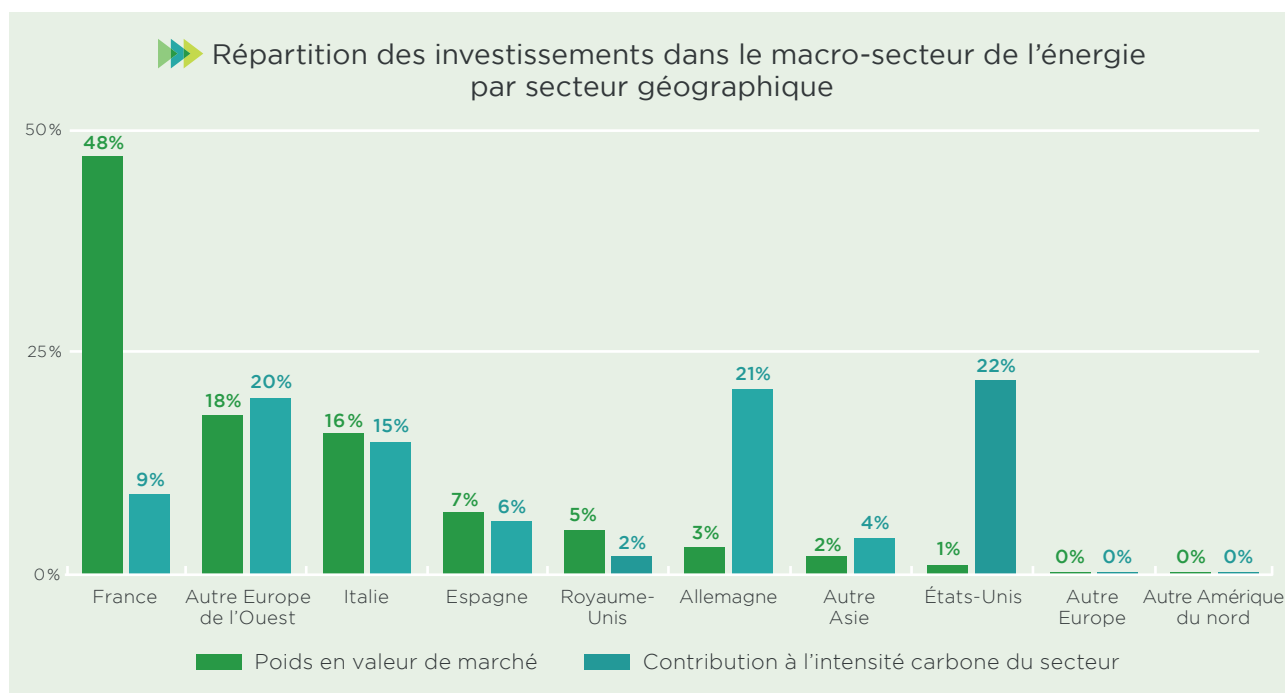
Plusieurs approches permettent d'identifier les risques de transition : Crédit Agricole Assurances appréhende l'alignement du portefeuille avec la trajectoire 2°C avec les différents scénarios de transition énergétique et des mesures de l'empreinte carbone (cf. 5 et 6).

Nos investissements sont principalement réalisés en Europe et nous pouvons identifier ci-dessous notamment les macro-secteurs économiques de nos portefeuilles les plus émissifs en gaz à effet de serre en absolu avec la méthodologie Top-down de CA CIB (SAFE ex-P9XCA).



Source : Crédit Agricole Assurances

Les chiffres ci-dessus montrent une très forte hétérogénéité des contributions des différents secteurs. Par ailleurs, au sein d'un même secteur, la même disparité se retrouve au niveau des zones géographiques comme le montre le graphique suivant sur le secteur de l'énergie :



Source : Crédit Agricole Assurances

Il convient donc d'être extrêmement sélectif dans le choix des émetteurs sur lesquels investir. L'application des politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole et notamment celle de la politique charbon permettra de privilégier les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour les actifs immobiliers, les risques de transition sont identifiés notamment lors des démarches de labélisations et certifications environnementales.

## IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

Nos principales opportunités en tant qu'investisseur institutionnel peuvent se résumer par le financement de projets EnR, le financement d'entreprises innovantes dans la Transition Énergétique, les investissements en obligations vertes, les investissements en sustainability linked loans le financement d'infrastructures de transition, les investissements immobiliers à haute efficacité énergétique, les investissements en dettes immobilière à certification environnementale, les investissements en fonds de dettes finançant des projets verts.

### IMMOBILIER

Sachant que le secteur immobilier en Europe représente environ 40% de la consommation totale d'énergie et 25% des émissions totales de GES, Crédit Agricole Assurances mise sur l'efficacité énergétique de ses investissements. En visant des actifs de haute qualité, conçus notamment selon les certifications environnementales, Crédit Agricole Assurances cible plus d'occupants potentiels.

En effet, de cette efficacité énergétique assurant aux futurs locataires, par exemple, des coûts moindres en consommation d'énergie, résulte un impact environnemental positif.

Par ailleurs, certains de nos partenaires se font évaluer par le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) pour valoriser leur prise en compte croissante des critères extra-financiers.

### INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EN CAPITAL ET/OU EN DETTES)

En rééquilibrant le mix énergétique, le développement des énergies favorise la baisse sur les prix de gros de l'électricité. De ce fait, la poursuite de ce développement nécessite de faciliter leur stockage et pourrait déclencher le prochain changement structurel dans l'industrie.

Par ailleurs, l'exposition réduite aux émissions de GES, signifiant une exposition réduite aux futures hausses de prix des combustibles fossiles, contribue à diminuer la sensibilité aux variations du coût du carbone.

## ÉVALUER LA MATÉRIALITÉ DES RISQUES PHYSIQUES ET RISQUES DE TRANSITION

En 2020, le Groupe Crédit Agricole Assurances a participé à un exercice pilote de résistance aux risques climatiques, conduit par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR). Il vise à tester la résilience des établissements au risque climatique à horizon 2050.

Les portefeuilles sur lesquels les simulations sont conduites représentent 87% de l'activité Santé-Vie et 85% de l'activité Non-Vie du Groupe Crédit Agricole Assurances.

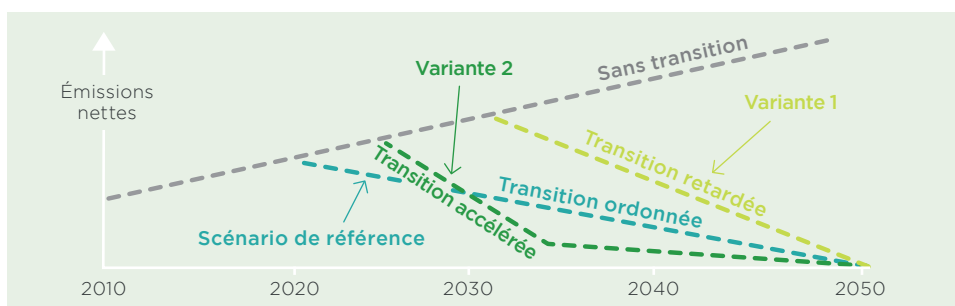
L'exercice prospectif, à horizon 30 ans, est construit sur la combinaison du scénario risque physique et de chaque scénario risque de transition :

#### 1 scénario de risque physique

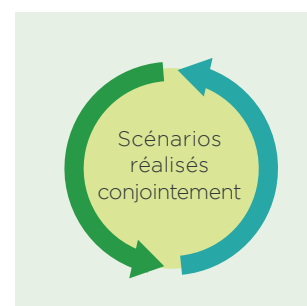
Basé sur les travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et notamment du scénario RCP 8.5, traduisant une inefficacité des mesures prises pour contenir le changement climatique via une augmentation de la fréquence/intensité des catastrophes naturelles et une dégradation de l'environnement affectant la santé des habitants d'une région (dommages aux biens et santé-prévoyance).

#### 3 scénarios de transition vers une économie bas carbone en 2050

Scénarios ordonnée, accélérée et retardée : basés sur les travaux du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS - Network for Greening Financial System), différenciés par le calendrier et l'ampleur des mesures publiques prises pour atteindre les objectifs fixés par les accords de Paris avec des impacts principalement financiers via la baisse de la valeur de marché de certains secteurs (pétrolier par exemple).



Source : ACPR



Cet exercice a permis de mettre en place des outils de mesure du changement climatique et de travailler sur la méthodologie applicable à ce type d'exercices prospectifs à horizon long terme demandés par le superviseur et de rendre compte des difficultés pratiques de mise en œuvre.

Les résultats des simulations ont montré des impacts qui restent relativement mesurés aussi bien à l'actif qu'au passif en raison notamment de l'exposition réduite sur les secteurs les plus carbonés du périmètre Epargne de Crédit Agricole Assurances et avec une dérive du ratio de sinistralité (« sinistres/primes ») maîtrisée sur les périmètre Non-Vie et Prévoyance.



## DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

En 2022, est instaurée une Gouvernance de finance durable avec un comité stratégique de niveau COMEX qui se décline en différents comités stratégiques thématiques permettant d'améliorer la prise en compte des critères ESG dans toutes les activités de Crédit Agricole Assurances.

Dans ce cadre, Crédit Agricole Assurances prévoit la mise en place d'un groupe de travail de notation interne ESG. Ce comité permettra d'augmenter la part des investissements bénéficiant d'une note ESG, cette part ayant déjà augmenté significativement en 2021 avec l'extension du filtre Crédit Agricole Assurances Amundi aux souverains et assimilés et actions cotées. L'objectif est de couvrir d'une analyse ESG 100% des investissements à horizon 2025.

Il est prévu également la création d'un groupe de travail de politique de vote dont l'objectif est de renforcer la prise en compte du volet Gouvernance dans l'analyse ESG des investissements de Crédit Agricole Assurances.

Des réflexions et des travaux sont en cours pour la mise en place d'indicateurs quantitatifs tels qu'ils existent sur le stock (cf. température du portefeuille, intensité carbone...) et sur le flux (% d'obligations vertes, % immeubles certifiés HQE...).

Par ailleurs, des travaux Groupe Crédit Agricole sur les politiques sectorielles se poursuivent notamment sur des revues de seuils de critères. Par exemple, sur la politique sectorielle du charbon, le seuil de 100 MT de production va être abaissé à 70 MT par Amundi. Crédit Agricole Assurances envisage d'instaurer un seuil plus contraint.

En ce qui concerne les actifs réels et non cotés, nous pourrions tirer profit des travaux de nos partenaires tels que Amundi qui développe des méthodologies pour identifier les impacts négatifs ("Principal adverse impacts - PAI") de la réglementation SFRD - Disclosure.

Des travaux de place sur les actifs immobiliers sont en cours notamment avec le lancement de BIG (Biodiversity Impulsion Group), un programme de recherche et d'actions sur l'empreinte biodiversité des projets immobiliers. Ce programme, regroupant plusieurs acteurs du secteur (certains de nos partenaires comme Gecina, Korian, Amundi, Credit Agricole Immobilier...) est coordonné par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) et vise à développer un référentiel harmonisé d'indicateurs et d'outils de mesure pour définir et améliorer l'empreinte biodiversité des projets immobiliers.

Notre adhésion à la NZAOA et tous ces travaux de place permettront de faire converger la performance économique et financière avec la performance socio-environnementale des acteurs économiques.

## PROPOSER AUX ASSURÉS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE RESPONSABLES, VERTES ET SOLIDAIRES

### Groupe CAA 86,6 Md€

Predica  
62,2 Md€

Spirica  
5,2 Md€

CA Vita  
8,8 Md€

CALIE  
8,5 Md€

CA Life  
Insurance Japan  
1,8 Md€

CA Life Greece  
13,4 M€

CA Zycie  
89 M€

Les parties précédentes ont concerné les actifs financiers en représentation des fonds propres et des fonds euros où c'est l'assureur qui choisit les supports d'investissement (dans le respect de la réglementation et des limites de risques internes). Crédit Agricole Assurances a voulu traiter de manière spécifique les actifs financiers en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte car c'est le client qui choisit ses supports d'investissement.

Indépendamment des fonds euros, les encours des contrats en unités de compte pèsent plus de 86 Md€ au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances. Leur impact en termes d'empreinte carbone et de risques extra-financiers n'est donc pas mineur.

Depuis les Accords de Paris sur le climat en 2015, l'investissement responsable a pris progressivement une place de plus en plus importante dans l'univers de fonds proposés dans les contrats.

De nouvelles réglementations sont venues renforcer cette démarche.

En 2019 la Loi Pacte a imposé aux assureurs français de proposer dans chaque contrat multi-support commercialisé, au moins un support de chaque label ISR, Greenfin et Finansol à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les caractéristiques de ces différents labels sont :

#### Le label ISR

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances.

Il permet de choisir des placements responsables et durables. Il répond à des critères répartis en 6 thèmes définis par arrêté.



#### Le label Finansol

Le label Finansol, créé en 1997, est attribué par l'association professionnelle Finansol.

Il garantit que l'épargne contribue au financement d'activités génératrices d'une forte utilité sociale et atteste qu'une information fiable, régulière et claire, est communiquée par l'établissement gérant le placement d'épargne solidaire.



#### Le label Greenfin

Le label Greenfin (anciennement label « TEEC ») a été créé fin 2015 au moment de la COP 21, par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Il certifie les fonds finançant des entreprises contribuant à l'économie verte et excluant celles des secteurs nucléaires et des énergies fossiles.



En 2021 suite à la nouvelle réglementation européenne **Disclosure** qui vise à introduire une transparence accrue sur l'intégration des risques de durabilité, nous avons fait évoluer les Guides des supports de chacun de nos contrats ouverts à la commercialisation, en précisant pour chaque fonds s'il se positionne en catégorie 8 ou 9.

### ▶▶ Article 8

- ▶ Produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

### ▶▶ Article 9

- ▶ Produits financiers ayant un objectif d'investissement durable.
- ▶ Produits financiers qui doivent pouvoir proposer des indicateurs de suivi sur des objectifs mesurables et quantifiables.

Enfin de manière synthétique, nous communiquons au niveau de chaque Guide des Supports, les pourcentages globaux des fonds relevant de chaque article 8 et 9 ainsi que le pourcentage global des fonds labellisés.

Les encours UC de Predica représentant les fonds relevant de l'article 8 représentent 27,8 Md€ et ceux relevant de l'article 9 représentent 5,1 Md€.

De la même façon nous précisons si les fonds bénéficient d'un label (ISR, Greenfin ou Finance Solidaire).

En 2021, comme en 2020, de nombreux fonds ont fait l'objet de démarches pour faire évoluer leur gestion et obtenir un label. Les encours des fonds labellisés sur nos contrats ont fortement augmenté, tant en raison de la labellisation de certains fonds que grâce à la collecte réalisée.

A fin 2021, les contrats en unités de comptes détenus dans les contrats des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances comprennent :

	Groupe CAA	Predica	Spirica	CA Vita	CALIE	CA Zycie	Mudum Seguros
Label ISR	15,2 Md€	14,16 Md€ (dont 8,5 Md€ ISR immobilier)	987 M€		77 M€		
Label Greenfin	52 M€	42 M€	10 M€				
Label Finansol	125 M€	87 M€	38 M€				
Investissements responsables	2,7 Md€			2,5 Md€		89 M€	73 M€

En 2021, Contrat Solidaire s'est enrichi de nouveaux supports dont un support labellisé Greenfin pour répondre aux exigences de la loi Pacte.

Contrat Solidaire a poursuivi son déploiement dans un contexte favorable à l'investissement solidaire :

- ▶ une croissance constante du marché de la finance solidaire (encours total 20,3 Md€ fin 2020, en hausse de 30% vs 2019) ; l'épargne solidaire bancaire a connu la croissance la plus importante (+55% sur un an) ;
- ▶ Contrat Solidaire est inscrit au Plan Moyen Terme 2022 sur le pilier sociétal ;
- ▶ la thématique solidaire présente un lien fort avec les valeurs coopératives fondatrices du Groupe Crédit Agricole, à savoir le mutualisme, le lien de proximité avec les clients et le lien avec le développement des territoires ;
- ▶ une offre en phase avec le projet sociétal du groupe Crédit Agricole, dont l'une des priorités est le renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociale.

Pour la 9<sup>è</sup> année consécutive, Contrat Solidaire a obtenu le renouvellement du label Finansol.

Contrat Solidaire a été inscrit dans l'ensemble des animations commerciales, trouvant sa place naturelle auprès des contrats classiques de la gamme assurance vie.

A fin 2021, Contrat Solidaire affichait un encours de 31,6 M€, en progression de +33% par rapport à fin 2020.

### ▶▶ Caractéristiques clés des supports du contrat :

Tous les supports (support en euros et supports en unités de compte) sont solidaires, c'est-à-dire qu'entre 5% et 10% de l'actif de ces fonds sont investis dans des véhicules investissant dans des entreprises solidaires.

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont au cœur des préoccupations de Spirica, qui propose depuis avril 2020 des Produits Structurés à impact positif. Ainsi, six Produits Structurés ont déjà été proposés par Spirica, ce qui correspond à une moyenne de trois campagnes par an.

Ces Produits Structurés sont innovants et engagés dans la durabilité, grâce à leur thématique de produit responsable « Doublement vert » :

- ▶ Parmi les sous-jacents de ces produits, ceux de type ESG sont privilégiés.
- ▶ Ces produits fonctionnent avec un Financement à Impact Positif : il s'agit d'un financement qui exerce un Impact Positif sur un ou plusieurs piliers du développement durable (économie, société ou environnement), tout en s'assurant que les potentiels impacts négatifs ont été identifiés et correctement gérés. Concrètement, la banque émettrice s'engage à utiliser 100% des fonds collectés pour financer des projets à impact positif. Par exemple, les bénéfices peuvent concerner :
  - La préservation de la biodiversité
  - La lutte contre le changement climatique
  - L'accès à l'éducation
  - La santé et le bien-être

Par ailleurs de nouvelles obligations structurées utilisant le programme vert du Crédit Agricole CIB ont été proposées dans les contrats patrimoniaux du Crédit Agricole et de LCL tout au long de l'année 2021. Ces obligations ont permis de lever 712 M€ qui ont été fléchés vers des projets de transition énergétiques et écologiques.

### ▶▶ Focus sur l'International avec la Zielona Polska !

CA Zycie Towarzystwo Ubezpieczen S.A., filiale polonaise de CA Assurances, et CA Bank Polska coopèrent pour lancer Eko Indeks sur le marché polonais. Il s'agit d'un produit structuré d'assurance vie innovant qui est distribué par CA Bank Polska.

En complément d'une couverture prévoyance, Eko Indeks permet aux clients de bénéficier d'un rendement lié à la croissance d'entreprises vertueuses en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'investir dans une obligation à vocation sociétale.

C'est une véritable innovation qui s'inscrit dans le cadre du Projet Sociétal du Groupe.

L'un des premiers projets financés soutiendra le développement de la fibre optique autour de la ville de Poznan, afin de lutter contre l'exclusion numérique en zone rurale.

## ▶ CONCLUSION

Ces dernières années nous font prendre conscience de notre responsabilité en tant qu'assureur, investisseur et employeur face au changement climatique et vis-à-vis des personnes vulnérables.

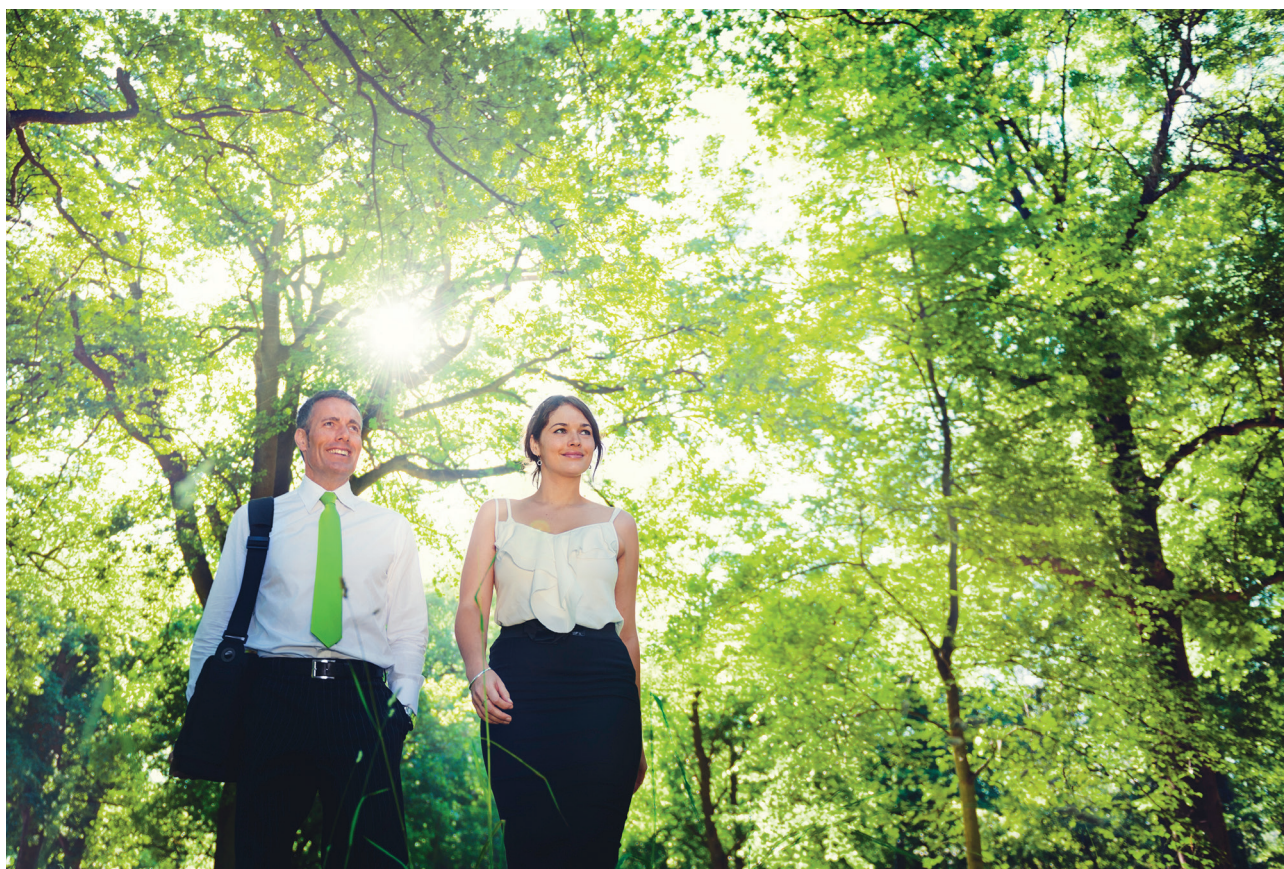
Crédit Agricole Assurances continue de se mobiliser pour le verdissement de l'économie actuelle et de contribuer à la mutation vers une économie bas carbone en prenant mieux en compte l'humain, les impacts de nos décisions sur les territoires. Pour rappel, nos nouvelles offres et nos services prennent en compte des critères tels que le climat, l'inclusion, la transparence qui sont intégrés dans toute la chaîne de valeur (de la conception, jusqu'au sinistre, en passant par la tarification).

En 2021, Crédit Agricole Assurances a intégré deux coalitions : les Principle Sustainable Insurance (PSI) et la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) et s'engage à poursuivre l'intégration des critères extra-financiers dans la gestion de ses activités et à intensifier le financement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, avec son projet sociétal, Crédit Agricole Assurances ouvre le débat sur l'inclusion notamment en trouvant des pistes pour améliorer la prise en charge et le parcours de ses clients, et ainsi faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes vulnérables.

La baisse sensible de l'empreinte carbone du portefeuille, l'augmentation continue de nos investissements en énergies renouvelables, l'accroissement significatif du périmètre d'analyse ESG de nos portefeuilles et l'impact sociétal de nos investissements, notamment immobiliers, témoignent de la volonté de Crédit Agricole Assurances de respecter ses engagements et de s'inscrire comme un acteur majeur de la transition énergétique et de l'investissement responsable sous tous ses angles.

Nous restons, plus que jamais, ancrés dans notre volonté d'agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.



# ANNEXE 1

## BILAN DU GROUPE

### CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Actifs en représentation des fonds propres et des fonds euros (en Md€)</b>	287	288	317	321	323
<b>Périmètre de l'intégration ESG (en Md€)</b>	139	142	151	152	238
<b>Application du filtre ESG best-in-class Amundi en Md€)</b>	128 (obligations d'entreprises)	131 (obligations d'entreprises)	137 (obligations d'entreprises)	137 (obligations d'entreprises)	219 (obligations et actions cotées souverains)
<b>Politique de vote (délégation Amundi)</b>	1 048 AG	1 131 AG	1 558 AG	2 276 AG	3 260 AG
	14 349 résolutions, 71% des AG avec vote négatif.	14 650 résolutions, 61% des AG avec vote négatif.	19 480 résolutions, 53% des AG avec vote négatif.	27 257 résolutions, 70% des AG avec vote négatif.	34 824 résolutions, 65% des AG avec vote négatif.
<b>Indicateurs et métriques</b>					
<b>Risque de transition Empreinte carbone</b>	Approche global P9XCA : 202 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 286 Md€.	Approche global P9XCA : 87 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 289 Md€.	Approche global P9XCA* : 84 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 317 Md€.	Approche global P9XCA : 82 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 318 Md€.	Approche global SAFE : 82 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 318 Md€.
	Corporates Amundi : 169 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 121 Md€.	Corporates Amundi : 160 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 121 Md€.	Corporates Amundi : 128 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 114 Md€ (36% du ptf).	Corporates Amundi : 116 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 125 Md€ (40% du ptf).	Corporates Amundi : 84 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 127 Md€ (60% du ptf).
	Souverains Amundi : 85 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 73,2 Md€.	Souverains Amundi** : 229 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 76,8 Md€ (38% du ptf).	Souverains Amundi : 221 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 84 Md€ (26% du ptf).	Souverains Amundi** : 348 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 75 Md€ (25% du ptf).	Souverains Amundi : 235 tonnes EqCO <sub>2</sub> par million d'euros investi sur une base de 71 Md€ (22% du ptf).
<b>Indice moyen global Risque physique (SAFE)</b>	N/A	2,36	2,34	2,35	2,34

\* Réajustement méthodologique CA CIB + revue du périmètre en 2019 à prendre en compte.

\*\* Changement de méthodologie en 2018 et en 2020 pour les souverains.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Actions pour la transition écologique et énergétique</b>					
<b>Immobilier vert</b>	3,5 Md€ d'immeubles de bureaux et commerces certifiés (40% des surfaces de bureau).	3,5 Md€ d'immeubles de bureaux et commerces certifiés (46% des surfaces de bureau).	3,9 Md€ d'immeubles de bureaux et commerces certifiés (51% des surfaces de bureau).	7 Md€ d'immeubles de bureaux et commerces certifiés (40% de surface certifiée).	11 Md€ en valeur d'expertise (42% de surface certifiée).
<b>infrastructures vertes (en capital et dettes)</b>	0,6 Md€ investis en ENR (6% des capacités installées en France soit 1 300 MW).	0,96 Md€ investis en ENR (10% des capacités installées en France soit 1 700 MW). Co-generation : production de 558 MW soit 20% des capacités installées en France.	En capital : 0,92 Md€ investis en ENR (10% des capacités installées en France soit 2,4 GW). Co-generation : production de 521 MW En dettes : 0,233 Md€ investis dans des projets en ENR.	1,7 Md€ dans les ENR soit près de 5 GW de puissance de production. Co-generation : production de 576 MW.	En capital : 2,7 Md€ pour 8,5 GW de capacités installées. En dettes : 1,4 Md€ pour 3,3 GW de capacités installées.
<b>Obligations vertes (en Md€)</b>	1	3	5,2	6,3	8
<b>Actifs en représentation des contrats en unités de compte</b>					
<b>Ecours UC Global</b>	61,7 Md€	60 Md€	73 Md€	73 Md€	86,6 Md€
<b>Label ISR</b>	34,9 M€	115,5 M€	0,3 Md€	2,2 Md€	15,2 Md€
<b>Label Greenfin</b>			0,2 Md€	0,0185 Md€	52 M€
<b>Label Finansol</b>	18,2 M€	27 M€	0,1 Md€	0,046 Md€	125 M€
<b>Investissement responsables</b>	1,258 Md€	1 Md€	1,8 Md€	2,4 Md€ dont 994 M€ en fonds labellisés	2,7 Md€

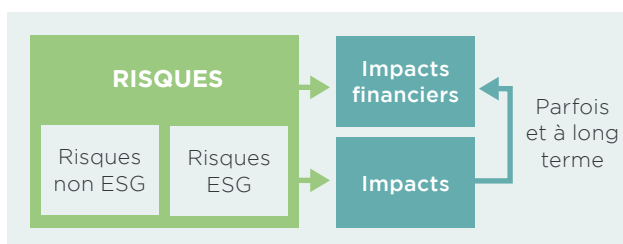
# ANNEXE 2

## DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG

### DÉFINITIONS

#### Risques et impacts

Afin de clarifier ces notions Crédit Agricole Assurances considère que des décisions (ou risques) de nature « NON ESG » (ex : stratégie de financement, développement de nouveaux produits, partenariats...) et des décisions d'ordre ESG (ex : attention forte portée à la pollution des sols, recherche d'une gouvernance équilibrée, d'un bon équilibre hommes-femmes...) peuvent conduire à des impacts financiers et/ou non financiers (ou extra-financiers) (ex : réputation, juridiques...). Certains impacts non financiers à court terme peuvent d'ailleurs générer des impacts financiers à moyen-long terme (ex : image dégradée de la société). En effet, il est parfois difficile de quantifier les impacts financiers de certains événements à moyen-long terme.



Il y a aussi les notions de risques physiques et de risques de transition :

#### Risques physiques

Il s'agit d'impacts financiers résultant des effets des perturbations environnementales, qui augmentent l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations ou les cyclones, et/ou qui modifient progressivement les conditions climatiques (augmentation de températures moyennes, élévation du niveau des océans...)

#### Risques de transition

Ces risques ont des impacts financiers qui résultent d'un non-alignement avec la Transition Énergétique et Écologique. Ces risques sont principalement de trois natures : risque de marché et de comportements lié à l'évolution des préférences des clients et des autres parties prenantes pour des activités de la TEE ; risque réglementaire, risque de coût lié à l'évolution des prix des ressources énergétiques et naturelles.

#### Intégration des critères ESG (Environnement Social Gouvernance)

Il s'agit d'un investissement intégrant au moins l'un des trois aspects suivants : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G).

#### ISR (Investissement Socialément Responsable)

Il s'agit d'un investissement intégrant de manière jointe les trois aspects E, S, G et circonscrit à un véhicule d'investissement (le fonds est complètement ISR ou non). L'ISR est donc plus restrictif que l'ESG et est inclus dedans (un produit ISR est nécessairement ESG)

#### Produit solidaire

Un produit solidaire est un placement dont tout ou partie de l'argent est investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Pour le canton solidaire (ou pour un fonds solidaire), 5 à 10% des fonds servent à financer des entreprises solidaires ou des projets d'économie solidaire comme par exemple : aide à l'insertion, habitat social, microcrédit, etc. Un fonds solidaire peut lui aussi être un produit ISR s'il intègre les 3 piliers ESG.

#### Produit de partage

Un produit de partage permet à l'investisseur de céder tout ou partie (25% minimum) du rendement financier de son placement à des œuvres caritatives, des associations ou des ONG. Un fonds de partage peut être également un produit ISR s'il intègre dans ses choix de gestion les trois critères ESG de l'ISR.

#### RSE

La Responsabilité Sociale des Entreprises correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités.

#### TCFD

La Task force on Climate-related Financial Disclosures est mise en place par le Conseil de stabilité financière du G20 pour pousser les entreprises à être transparents sur leurs risques financiers. Le groupe de travail élabore des informations sur les risques financiers liés au climat, que les sociétés pourront utiliser pour informer les investisseurs, les prêteurs, les assureurs et les autres parties prenantes. Le groupe de travail examine les risques physiques, de responsabilité et de transition liés au changement climatique, ainsi que ce qui constitue une information financière efficace dans tous les secteurs. Les travaux et les recommandations du groupe de travail aident les entreprises à comprendre ce que les marchés financiers veulent de l'information afin de mesurer les risques liés au changement climatique et d'y faire face, et encouragera les entreprises à aligner leurs informations sur les besoins des investisseurs.

#### TEE

La Transition Énergétique et Écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux grands enjeux environnementaux. La transition énergétique est une composante de la transition écologique.



## LES DIFFÉRENTES APPROCHES ESG

### Méthodes d'exclusions

Deux types d'exclusions existent :

#### Les exclusions normatives (« conduct based »)

Il s'agit d'exclure des entreprises pour se conformer à des traités internationaux (ex : conventions de l'OIT sur les pires formes du travail).

Dans certains cas, il peut être difficile de définir la liste des entreprises exclues : à partir de quel pourcentage de ses activités considère-t-on que l'entreprise est impliquée ? Il est parfois difficile d'avoir l'information sur les activités de la société (ex : armements, marchés d'Etat). D'où l'émergence de sociétés de notation extra-financières spécialisées dans certains domaines (ex : Ethix pour les armements controversés).

#### Les exclusions sectorielles (« product based »)

Il s'agit d'exclure toutes les entreprises participant à une activité donnée : jeu, tabac, alcool, charbon...

### La sélection ESG

Il ne s'agit pas cette fois-ci d'exclure un secteur ou une activité dans sa quasi-totalité, mais d'exclure les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques selon des périmètres définis ex-ante.

### Best-in-Class

On définit en amont un certain nombre de secteurs économiques (en général il s'agit des secteurs définis par les fournisseurs d'indices actions comme MSCI) et dans chaque secteur sont rejetés environ le même pourcentage d'émetteurs (ceux ayant les moins bonnes notes ESG).

### Best-in-Universe

On ne définit pas en amont des catégories. On prend tout l'univers d'investissement et l'on exclut, sur la base d'un certain nombre de critères communs, les émetteurs ayant la moins bonne note ESG.

### Best-effort

On ne retient que les émetteurs ayant montré les meilleurs dynamiques de progrès sur la base de critères RSE (en général combiné à un best-in-class puisque le progrès est relatif selon les secteurs).

### Thématiques ESG

La thématique ESG consiste à investir dans des activités ayant des impacts extra-financiers positifs comme par exemple les énergies renouvelables

Naturellement, les entreprises ou les projets sélectionnés

doivent également avoir une note ESG suffisante (notion de filtre à nouveau). En effet, on pourrait produire des panneaux solaires dans de piètres conditions environnementales (non maîtrise des déchets) et sociales (travail dans des conditions inacceptables).

### Engagement

Lorsqu'un investisseur dispose d'une part significative du capital d'une société, et a fortiori lorsqu'il dispose d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, il peut influencer la direction générale de l'émetteur afin de faire évoluer de manière positive les pratiques RSE de la société. L'investisseur recommande des actions, propose des pistes mais ne remplace pas la direction générale pour la mise en œuvre des recommandations (il faut éviter le micro-management). L'investisseur doit naturellement souvent s'entendre avec les autres actionnaires pour les préconisations. Il peut agir via une politique de vote et la mise en œuvre de votes lors de résolutions en assemblées générales.

La réputation de l'investisseur est d'autant plus en jeu qu'il dispose d'un contrôle fort sur la société.

Notons que l'exclusion répétée d'un émetteur par plusieurs grands investisseurs (et surtout si cette exclusion est rendue publique par eux) peut le conduire à réfléchir et à modifier ses pratiques RSE. Néanmoins, certains émetteurs ne veulent même pas donner la moindre information sur leurs pratiques RSE (sauf celles qui sont d'ordre légal). L'exclusion n'a donc aucun effet sur leurs pratiques. L'exclusion protège l'investisseur contre des risques extra-financiers, financiers et de réputation mais n'améliore pas la situation de l'émetteur.



## ANNEXE 3

# LE FILTRE BEST-IN-CLASS D'AMUNDI

### Rationalité du filtre Best-In-Class

Les problèmes et le degré d'avancement en termes de RSE sont principalement liés au secteur d'activité. L'approche recherchée ne visera donc pas un classement global des émetteurs en matière d'ESG mais autant de classements qu'il existe de secteurs pertinents en terme de RSE. Chacun de ces secteurs bénéficie donc de son propre classement ESG de ses émetteurs.

### Éléments techniques

36 critères sont évalués, dont 15 sont communs à tous les secteurs et 21 spécifiques.

Sur ces critères, les données proviennent de 4 agences de notations extra-financières (Vigeo, MSCI, Oekom, Sustainalytics) avec un contrôle qualité d'Amundi.

Les poids des critères ne sont pas les mêmes selon les secteurs. Ainsi, on ne compare pas la consommation d'énergie d'un assureur avec celle d'un sidérurgiste. L'environnement aura un poids allant de 7% à 44% selon le secteur, le social de 9% à 56% et la gouvernance de 25% à 60%.

Plus de 5 500 émetteurs sont notés (sociétés cotées principalement). Cela représente 100% de l'indice actions monde MSCI et 98% de l'indice obligataire Barclays Global Corporate. Quelques émetteurs plus petits ou non cotés sont également analysés à la demande des gérants d'Amundi, de Crédit Agricole Assurances ou d'autres clients d'Amundi.

Amundi effectue un suivi actif auprès de 300 émetteurs représentant les plus grosses lignes des portefeuilles et/ou des grands indices. Comme sur le plan financier, l'absence d'informations ou le refus d'en communiquer est sanctionné par une mauvaise note. Pour autant, un ajustement est effectué afin de ne pas pénaliser inutilement les petites sociétés dont les moyens de communication sont par essence plus limités. Suivi actif ou non, Amundi reste comptable des notes attribuées aux émetteurs. C'est la note d'Amundi.

Les notes ESG suivent, au sein de chaque secteur, une distribution de type Gaussienne avec un classement alphabétique (A-B-C pour les bons ; D pour les moyens ; E-F pour les mauvais).

Les émetteurs notés G sont exclus de tous les portefeuilles (ils sont en dehors de la gaussienne).

### Critères pour être qualifié de fonds ISR Best-In-Class selon Amundi

4 conditions doivent être remplies :

- ▶ Pas d'acquisition d'émetteurs notés F et E. En cas de dégradation, il est toléré au maximum 5% d'émetteurs notés F et E (tous les pourcentages sont calculés sur la base des valeurs de marché) pour les portefeuilles de type « buy & hold » (assurances).
- ▶ De même, il est toléré qu'il y ait 5% au maximum d'émetteurs n'ayant pas de note ESG.
- ▶ La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'indice ou de l'univers de référence.
- ▶ La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à C en absolu.



## ANNEXE 4

# LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE L'ONU (PRI)

Source : <https://www.unpri.org/>

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects ESG par l'ensemble des métiers financiers.

Les principes pour l'investissement responsable sont au nombre de 6. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

- ▶ Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement.
- ▶ Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires.
- ▶ Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- ▶ Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- ▶ Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité.

- ▶ Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

Les principes pour l'investissement responsable s'adressent à trois types de signataires potentiels :

- ▶ Les propriétaires d'actifs, également appelés Asset Owner, qui sont des organisations qui représentent des propriétaires d'actifs. Ce sont par exemple des fonds de pension ou des compagnies d'assurance.
- ▶ Les gestionnaires de portefeuilles d'investissement (Investment Managers), qui sont des sociétés de gestion d'investissement au service de marchés institutionnels qui gèrent des actifs en tant que fournisseurs de parties tiers.
- ▶ Les services professionnels partenaires, qui sont des sociétés qui proposent des produits aux propriétaires d'actifs et aux gestionnaires d'investissement.

Les investisseurs qui signent ces principes s'engagent à les appliquer dans la mesure où ils sont compatibles avec leurs responsabilités fiduciaires.





## ANNEXE 5

# LE PACTE MONDIAL (UN GLOBAL IMPACT)

Source : <https://www.unpri.org/>

Le Pacte Global s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Une collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies a permis de développer des outils aidant les entreprises à la mettre en œuvre, ainsi que les Principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises adoptés par le Conseil des droits de l'Homme en 2011.

Le Pacte se réfère à la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail (1998) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), avec laquelle une collaboration étroite s'est instaurée. La Déclaration proclame huit conventions

fondamentales dans les quatre domaines déclinés dans les principes ci-dessus.

Le Pacte s'appuie sur certains principes de La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, tel le principe de précaution, et sur le chapitre 30 de l'Agenda 21 du Sommet de Rio qui précise le rôle des entreprises dans le développement durable.

Le principe contre la corruption renvoie à La Convention des Nations Unies. Une collaboration avec Transparency International s'est nouée à ce sujet.

### ▶▶ Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

### ▶▶ Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants.

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ▶▶ Environnement

P7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

P8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

P9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### ▶▶ Lutte contre la corruption

P10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

# ANNEXE 6

## MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE DE CALCUL D'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES SOUS GESTION

Crédit Agricole Assurances délègue en grande partie à Amundi ses portefeuilles de gestion.

Parmi les indicateurs mis au point, Crédit Agricole Assurances privilégie celui avec les émissions carbone en million d'euros investis.

Indicateurs par AMUNDI	Mesure des émissions des entreprises	Mesure des émissions des pays
<b>Source</b>	Amundi s'appuie sur le fournisseur de données Trucost pour mesurer l'empreinte carbone.	Approche de comptabilité carbone fondée sur la consommation (Consumption Based Carbon Accounting, CBCA).
<b>Périmètre</b>	<p>Emissions annuelles (exprimées en tonnes équivalent CO<sup>2</sup>) des entreprises (<b>actions et des obligations émises par les émetteurs notés privés et publics</b>).</p> <p>Elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO<sup>2</sup>.</p> <p>Définition des scopes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Scope 1 : ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.</li> <li>▶ Scope 2 : l'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.</li> <li>▶ Scope 3 : l'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.</li> </ul>	<p>Emissions basées sur la consommation (utilisation finale des biens et services) qui comprend à la fois les émissions nationales directes et les émissions indirectes (importées et exportées).</p> <p>Il peut s'agir de la dette publique, du PIB.</p>
<b>Calculs</b>	$\sum_i^N \text{Emissions de l'entreprise dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)} / \text{Encours du portefeuille noté (M€)}.$ <p>Avec :</p> $\text{Emissions de l'entreprise dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)} = \text{Part de participation (\%)} \times \text{Emissions de l'entreprise (tCO}_2\text{e)}.$ <p>Et <math>\text{Part de participation (\%)} = \text{Montant investi dans une entreprise (action ou dette) (M€)} / \text{Valeur d'entreprise (action + dette) (M€)}.</math></p>	$\sum_i^N \text{Emissions du pays dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)} / \text{Encours du portefeuille noté (M€)}.$ <p>Avec :</p> $\text{Emissions du pays dans le portefeuille (tCO}_2\text{e)} = \text{Part de participation (\%)} \times \text{Emissions du pays (tCO}_2\text{e)}.$ <p>Et <math>\text{Part de participation (\%)} = \text{Montant investi dans le pays (M€)} / \text{Dette publique de l'entreprise (M€)}.</math></p>

Source : Amundi

## ANNEXE 7

# LISTE DES INVESTISSEMENTS FAVORABLES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Il s'agit de technologies « propres », c'est-à-dire très peu émissives en gaz à effet de serre. La taxonomie de ces technologies s'inspire de celles utilisées pour le Climate Bond Initiative<sup>(37)</sup> et le label français de Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat (TEEC<sup>(38)</sup>). Les technologies et types d'actifs comptabilisés par Crédit Agricole Assurances sont les suivants (financements en capital et en dettes) :

- ▶ Hydro-électricité.
- ▶ Production d'électricité par éoliennes. Production d'électricité par panneaux solaires.
- ▶ Production d'électricité par la force marémotrice. Production d'électricité par géothermie.
- ▶ Production d'énergie par biomasse, bioénergie.
- ▶ Technologies ayant une efficacité énergétique élevée (ex : cogénération) et/ou par destruction de déchets (ex : réseaux de chaleur).
- ▶ Immeubles ayant une consommation d'énergie particulièrement basse (ex : bâtiments à énergie positive, BEPOS).
- ▶ Moyens de transport offrant une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux technologies efficaces en place.
- ▶ Hors bâtiments et transport, tout nouveau processus industriel apportant une réduction très sensible des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux meilleures technologies existantes.
- ▶ Investissement en recherche et développement dans de tels processus même s'ils ne sont pas encore en phase d'exploitation industrielle.
- ▶ Technologies de séquestration du CO<sup>2</sup>.
- ▶ Encours en green bonds (finançant tout ou partie des technologies et/ou actifs ci-dessus).



<sup>(37)</sup> <https://www.climatebonds.net/>

<sup>(38)</sup> <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/label-transition-energetique-et-ecologique-climat-souvre-aux-fonds-immobiliers>

## ANNEXE 8

# TRADUCTION DES OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

### Approche d'ensemble

Des cibles de réduction d'émissions de GES existent au niveau mondial, européen et français. Elles sont souvent relatives à deux horizons : 2030 et 2050. Crédit Agricole Assurances retiendra l'horizon 2030. Les cibles de réduction de GES sont souvent établies par rapport aux niveaux de 1990. Il est donc important de connaître, par zone géographique, les efforts déjà réalisés entre 1990 et maintenant afin de définir, toujours par zone, les cibles entre maintenant et 2030. Pour évaluer les efforts déjà réalisés, Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les derniers bilans d'émissions de GES par pays liés à la consommation d'énergie (les derniers bilans datent de 2013).

L'objectif global de réduction des émissions de GES sur tout le portefeuille sera donc une moyenne des objectifs par zone géographique, pondérée par son poids en termes d'investissement sur chacune de ces zones.

### Répartition géographique de nos investissements<sup>(39)</sup> ?

Crédit Agricole Assurances est investi dans de nombreux pays dans le monde, avec une pondération importante pour l'Europe et la France (respectivement 2/3 dont 1/3 environ et donc 1/3 pour le monde hors Europe).

### Objectif par zone géographique entre 2013 et 2030 (sur la base des bilans carbone de la consommation d'énergie par pays)

De nouveaux objectifs seront proposés par la Commission Européenne d'ici juin 2021

Zone géographique	Objectif	Déjà réalisé (1990-2013)	Reste à faire (2013-2030)
Monde	Baisse de la température à 2° C entre 1880 et 2100.	Hausse de 54% de 1990 à 2013 <sup>(40)</sup>	Baisse annuelle de <b>5,4%</b> <sup>(41)</sup>
Europe	Baisse de 40% des émissions de GES entre 1990 et 2030 <sup>(42)</sup>	Baisse de 21,9% de 1990 à 2013	Baisse annuelle de <b>1,9%</b>
France	Baisse de 40% des émissions de GES entre 1990 et 2030 <sup>(43)</sup>	Baisse de 8,7% de 1990 à 2013	Baisse annuelle de <b>2,4%</b>

Une pondération par tiers de ces 3 objectifs conduit à un objectif de réduction annuelle moyenne de 3,2% de l'empreinte carbone pour tous ses portefeuilles d'investissement.

<sup>(39)</sup> Les objectifs nationaux sont basés sur les émissions émises sur le territoire (notion territoriale) et non sur les émissions dues à la consommation sur ce territoire ; cette dernière intégrant en effet les émissions générées indirectement par les produits importés (en plus) et exportés (en moins).

<sup>(40)</sup> Dont + 287,3% pour la Chine et + 6,6% pour les Etats-Unis.

<sup>(41)</sup> Si nous prenons aussi un objectif de réduction de 40% entre 1990 et 2030.

<sup>(42)</sup> Baisse de 80 à 95% de 1990 à 2050. Autres objectifs : au moins 27% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique en 2030.

<sup>(43)</sup> Baisse de 75% de 1990 à 2050.

# ANNEXE 9

## ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le règlement européen Taxonomie définit une liste d'activités économiques avec des seuils de performance qui mesurent leur contribution à six objectifs environnementaux et demandent aux investisseurs de mesurer la part de leurs investissements alignés avec la Taxonomie européenne.

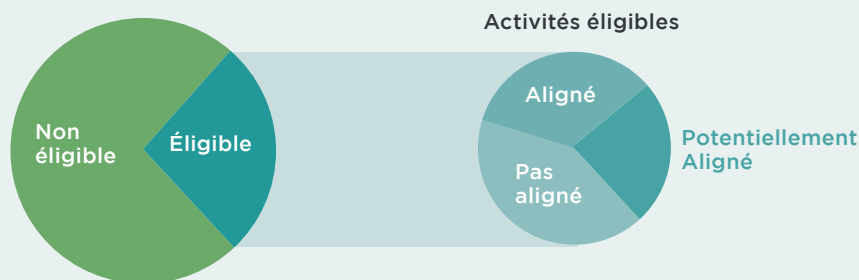
Pour être alignées avec la Taxonomie, ces activités économiques (7 macro-secteurs et 72 sous activités) doivent contribuer significativement à l'un de ces six objectifs environnementaux, ne pas nuire à un autre objectif, respecter des critères minimums en matière sociale et répondre à des critères d'examen techniques précis.

Ces six objectifs environnementaux sont :

- ▶ atténuation du changement climatique ;
- ▶ adaptation du changement climatique ;
- ▶ utilisation durable et protection de l'eau et des ressources ;
- ▶ protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- ▶ prévention de la pollution et contrôle ;
- ▶ transition vers une économie circulaire.

### Étape 1

Comprendre le pourcentage des revenus de l'entreprise/du portefeuille provenant d'activités vertes éligibles.



### Étape 2

Dans les activités éligibles, respecter et réussir les critères du test de contribution substantielle de classification de l'alignement de la taxonomie :

- ▶ Aligné : à partir de janvier 2022, les entreprises européennes de plus de 500 employés devront déclarer leur chiffre d'affaires, leurs capex ou leurs opex qui correspondent à la taxonomie.
- ▶ Potentiellement aligné : ensemble de tests de seuil basés sur des mesures métriques pour une entreprise pour démontrer qu'ils contribuent considérablement à l'atténuation du changement climatique.
- ▶ Pas aligné

### Étape 3

Ne pas nuire de manière significative aux autres objectifs environnementaux par une évaluation de l'absence de dommage significatif (DNSH).

### Étape 4

Respecter des critères minimaux en termes de droits du travail.



## ANNEXE 10

# LISTE DES PRODUITS FINANCIERS « ARTICLE 8 » ET « ARTICLE 9 » AU SENS DU RÈGLEMENT « DISCLOSURE » COMPOSANT LE FONDS EUROS

Pour plus d'information, se rapprocher de la société de gestion. Liste non exhaustive car information à date pendant la phase de rédaction du rapport. (classification selon la société de gestion).

### Fonds « Article 8 » 19 Md€

Predica 16 Md€	CA Vita 1,4 Md€	Pacifica 513 M€	CAA 351 M€	Spirica 218 M€	La Medicale 75,6 M€	CACI 72,2 M€	CA Life Greece 52,7 M€	CALIE Lux 52,2 M€
-------------------	--------------------	--------------------	---------------	-------------------	------------------------	-----------------	---------------------------	----------------------

### Fonds « Article 9 » 110 M€

Predica 52 M€	CA Vita 18 M€	Spirica 24,7 M€	Pacifica 11,4 M€	CALIE Lux 2,4 M€	CA Life Greece 1,3 M€
------------------	------------------	--------------------	---------------------	---------------------	--------------------------

### Classification SFDR « Article 9 »

Code ISIN	Libellé du fonds	Société de gestion
FR0011052844	CPR EUROL.PREM.I 3D	CPR Asset Management
FR0011305598	FIN SOLI ASS VIE 3D	Amundi Asset Management
FR0013245727	BFT FRANCE FUTUR Z-C	BFT Investment Managers SA/France
LU2041866422	GRECO I I2	Amundi Asset Management
LU2059756598	AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI	Amundi Asset Management
LU2059756754	AMUNDI INDEX MSCI EMERGING MARKETS SRI	Amundi Asset Management
LU2269164310	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI	Amundi Investment Solutions ETF
XFCS00X08NJ1	SCPI LFP EUROPIMMO	La Française AM International SA
LU1861137484	AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI - UCITS ETF DR (C)	Amundi Asset Management
LU1861134549	AMUNDI INDEX MSCI USA SRI - IU (D)	Amundi Asset Management
LU1861136247	AMUNDI INDEX MSCI USA SRI - UCITS ETF DR (C)	Amundi Asset Management
FR0013188737	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS - I2 (C)	Amundi Asset Management

**Classification SFDR « Article 8 »**

Code ISIN	Libellé du fonds	Société de gestion
Part P : FR0010985010 Part O : FR0010988105	FDC A1	CPR Asset Management
Part P : FR0010827824 Part O : FR0010989160	FDC A2	CPR Asset Management
Part P : FR0010850503 Part O : FR0011065234	FDC A3	CPR Asset Management
FR0013232634	FDC PREMIUM	CPR Asset Management
Part P : FR0010985077 Part O : FR0010988121	PREDIQUANT A1	CPR Asset Management
FR0007071824	PREDIQUANT A1	CPR Asset Management
FR0010527424	PREDIQUANT A2	CPR Asset Management
FR0010581991	PREDIQUANT A3	CPR Asset Management
FR0010671958	PREDIQUANT A5	CPR Asset Management
FR0013232659	PREDIQUANT PREMIUM	CPR Asset Management
FR0010119990	PREDIQUANT OPPORTUNITES	CPR Asset Management
FR0010988113	PREDIQUANT EUROCROISSANCE A2	CPR Asset Management
FR0000446288	AMUNDI CRED.EU.I 3D	Amundi Asset Management
FR0007038138	AMU EUR LIQRAT SRI I	Amundi Asset Management
FR0007435920	AM E LI ST SRI IC	Amundi Asset Management
FR0010213355	GROUPAM.ENTR.IC 4D	Groupama Asset Management
FR0010232298	BFT MONET CT ISR IC	BFT Investment Managers SA/France
FR0010236091	BFT CONVERT ISR I	BFT Investment Managers SA/France
FR0010251660	AM EUR LIQU IC	Amundi Asset Management
FR0010383448	ECHIQ CONV EUR-I	Financière de l'Échiquier
FR0010413583	CPR CASH -I-	CPR Asset Management
FR0010522193	CAMGES-CONV EU-I	BNP Paribas Asset Management France
FR0010599399	BFT AUREUS ISR I C	BFT Investment Managers SA/France
FR0010613521	HUGAU-OBLI 1-3	Hugau Gestion
FR0010628644	AMUNDI CRED.EURO I2	Amundi Asset Management

**Classification SFDR « Article 8 » (suite)**

Code ISIN	Libellé du fonds	Société de gestion
FR0010638676	BFT CRT OPP ISR I-C	BFT Investment Managers SA/France
FR0010796433	BFT CRED12 M ISR IC	BFT Investment Managers SA/France
FR0010816439	BFT CREDIT 6 M ISR I	BFT Investment Managers SA/France
FR0010830844	AMUNDI EUSTB SRI I	Amundi Asset Management
FR0010875237	GPAMA TRESOR.-M-3D	Groupama Asset Management
FR0010934042	CPR OBLIG 12M.I 3D	CPR Asset Management
FR0010979278	CPR MONETAIRE ISR I	CPR Asset Management
FR0011088657	AMU ULTRA SHTE B I-C	Amundi Asset Management
FR0011522341	BBM V FLEX APC	Montpensier Finance SAS/Fund Parent
FR0011790492	BDL REMP EUROP I	BDL CapitalL Management
FR0012722890	BFT CRT OPP ISR I-CD	BFT Investment Managers SA/France
FR0013016607	AMU EU LIQRAT SRI I2	Amundi Asset Management
FR0013016615	AM E LI ST SRI I2 C	Amundi Asset Management
FR0013065257	SG MONETAIRE PLUS I2	Société Générale Gestion
FR0013067790	BFT AUREUS ISR I2 C	BFT Investment Managers SA/France
FR0013084357	M CONVERTIBLES IC	Montpensier Finance SAS/Fund Parent
FR0013084365	M CONVERTIBLES ID	Montpensier Finance SAS/Fund Parent
FR0013095312	AM EUR LIQU I2C	Amundi Asset Management
FR0013183738	CPR Convex ESG FCP I	CPR Asset Management
FR0013185535	LAZARD CONV GBL PC H	Lazard Frères Gestion
FR0013232634	FDC PREMIUM	CPR Asset Management
FR0013296928	AME LI ST SRI LCLPC	Amundi Asset Management
FR0013430378	FCPR AMUNDI PEquity MEGATENDANCES II	Amundi Asset Management
FR0013458155	FPCI AMUNDI ETI MEGATENDANCES II Compartiment 1 - A - 170 (C)	Amundi Asset Management
FR0013455359	EUROPEAN CDT SRI I2C	Amundi Asset Management
FR0013532736	CPR AMBITION FR SI	CPR Asset Management
FR0014001001	CPR MONETAIRE ISR	CPR Asset Management
FR0014005XL2	AM EUR LIQ ST SRI Z	Amundi Asset Management
FR0014005XM0	AM EUR LIQ SRI Z C	Amundi Asset Management
FR0014005XN8	AM EUR LIQ RAT SRI Z	Amundi Asset Management

**Classification SFDR « Article 8 » (suite)**

<b>Code ISIN</b>	<b>Libellé du fonds</b>	<b>Société de gestion</b>
IE00B6X2VY59	iShs EUR Cor Bd EUR	Ishares ETFs/Ireland
IE00BDZRX292	NB-SH DR E-EURID	Neuberger Berman Europe LTD
IT0000390044	ACOMEA-ITALIA-A1	Acomea SGR SPA/Italy
LU0102012688	BNP EU M M-I	Parvest SICAV
LU0119108156	39974 IEURC	Amundi Funds SICAV
LU0165129155	HSBC GI EUR HY ID	HSBC Global Investment Funds SICAV
LU0194908405	43878 IEURADD	Amundi Funds SICAV
LU0194910997	39974 IEURADD	Amundi Funds SICAV
LU0211301337	AXA FIIS US COR AD	Axa IM Fixed Income Investment Strat/Lux
LU0227127726	AXA WORLD-EUR CR SHR	Axa World Funds
LU0568614670	78686 IEURC	Amundi Funds SICAV
LU0568614753	78686 IEURADD	Amundi Funds SICAV
LU0568620560	78823 A2EURC	Amundi Funds SICAV
LU0613078699	39974 IUSDHC	Amundi Funds SICAV
LU0619623019	Amund MM Sh USD OVC	Amundi Money Market Euro
LU0689233525	MIRAB-CV BD-IEUR	Mirabaud Equities SICAV/Luxembourg
LU0755947719	84164 IUSDADD	Amundi Funds SICAV
LU0822045554	JPM-GL CON-C EUR	JPMORGAN Funds SICAV
LU0907330871	37472 IEURADD	Amundi Funds SICAV
LU0907912652	87438 IEURADD	Amundi Funds SICAV
LU0945151065	50517 IEURADD	Amundi Funds SICAV
LU1157402881	AXA-GL FLX PR-I	Axa World Funds
LU1157403004	AXA-GL FLX P-IHEUR	Axa World Funds
LU1161527897	EDRF-EUCON-O-EUR	Edmond De Rothschild LCF AM
LU1250882104	37785 QXEURC	Amundi Funds SICAV
LU1396865435	BNP EUR CONV-IDEUR	Parvest SICAV
LU1417285472	Pictet-EUR Short Ter	Pictet SICAV
LU1480595864	THEAM-EE IN D-JD	BNP Paribas Asset Management France
LU1571052130	LYX FLR EUR MH-D	Lyxor Index Fund
LU1670724704	M G OPT IN EURCA	M&G PLC

Classification SFDR « Article 8 » (suite)

Code ISIN	Libellé du fonds	Société de gestion
LU1681041031	AMFRUSDCEGDRHE	Amundi Investment Solutions ETF
LU1681041114	AMFRECOR13DREUR	Amundi Investment Solutions ETF
LU1739248950	EL-ABS RT-I2	Lemanik Asset Management Luxembourg
LU1840467259	SATELLITE EVENT-DRIV	CIAM
LU1882453746	5891 I2USDQDD	Amundi Funds SICAV
LU1883863935	5933 I2USDQDD	Amundi Funds SICAV
LU1998921008	37785 XEURC	Amundi Funds SICAV
LU2002724479	AMUNDI FUNDS EUROPEAN SUBORDINATED BOND ESG - M2 EUR (C)	Amundi Asset Management
LU1437018168	AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI - UCITS ETF DR (C)	Amundi Asset Management